Parc naturel régional de la Brenne

PLAN DE PAYSAGE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRENNE - VAL DE CREUSE

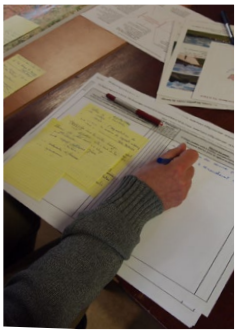

Volet 2

•

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PROGRAMME D'ACTIONS

•

2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE

Région Centre-Val de Loire

A Ciel Ouvert, *atelier des paysages quotidiens*
Benoist Garnero & Claire Laubie, paysagistes dplg

10 rue St-Germain 94120 Fontenay-sous-Bois
atelier@acielouvert-paysage.fr

PRÉAMBULE

Rappel :

La phase diagnostic a conclu à 16 grands enjeux regroupés en 4 familles (voir volet 1):

• Paysages remarquables : **gestion du patrimoine et des paysages remarquables et développement touristique**

• Paysages bâtis : **redynamisation des bourgs et devenir du bâti ancien**

• Paysages agricoles et forestiers : **gestion du bocage, pratiques agricoles, maîtrise du foncier, gestion des paysages forestiers**

• Paysages de la transition : **stratégie pour aller vers l'autonomie énergétique**

Le présent volet 2 du plan de paysage développe le programme d'actions sur la base d'objectifs de qualité paysagère partagés :

Les 4 axes d'enjeux thématiques ont fait l'objet de 4 ateliers en mars et avril 2019 pour s'accorder sur des **objectifs de qualité paysagère**, débattus et validés le 6 juin 2019. Une synthèse de ce travail figure en annexe de ce document.

Le programme d'actions qui constitue ce volet 2 reprend par grand axe la synthèse des objectifs de qualité paysagère et les décline en 14 actions (un cinquième axe thématique a été rajouté, il répond au besoin de faire vivre le plan de paysage).

Chaque action est détaillée en plusieurs sous-actions faisant l'objet de fiche à caractère opérationnel, indiquant les partenariats et financements possibles et proposant quelques leviers (37 fiches détaillant les sous-actions).

Certaines actions sont illustrées par des exemples concrets et des éléments de ressource.

Des orientations d'aménagement et de programmation pour nourrir le PLUi de la communauté de communes et pour constituer des leviers exemplaires pour engager la mise en oeuvre du plan de paysage :

Pour rendre ce programme plus opérationnel et effectif, ces actions ont été élaborées parallèlement à une démarche d'étude orientations d'aménagement et d'orientations destinées à nourrir le PLUi de la communauté de communes.

Le choix de 9 OAP "paysage" s'est fait sur la base d'enjeux forts à valeurs exemplaires et de communes volontaires (voir volet 3 / reccueil de liverts OAP) :

- Douadic : valorisation des entrées-sud du bourg

- Le Blanc : découverte des bords de Creuse

- Le Blanc : aménagement de l'extension de la zone d'activités des Daubourgs

- Lurais : valorisation des espaces publics du coeur de bourg

- Sauzelles : Valorisation de la vallée de la Creuse dans la séquence du site des Roches

- Ruffec : valorisation du site patrimoniale de la motte féodale et ses environs

- Tournon-Saint-Martin : aménagement de l'extension de la zone d'activités du Sandillat

- Tournon-Saint-Martin : aménagement type écoquartier aux Sables

- Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran et Chazelet : valorisation de la Vallée de l'Abloux

SOMMAIRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

14 ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

		PAGE
AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.		**6**
1	A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus	7
2	A2. Préserver et valoriser les grands points de vue	19
3	A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables	27
AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BÂTIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS.		**36**
4	B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village	37
5	B2. Reconquérir les sites les plus malmenés, accompagner les démarches exemplaires	43
6	B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux	47
AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.		**52**
7	C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère	55
8	C2. Poursuivre la valorisation du bocage	63
9	C3. Gérer durablement les bois et forêts	71
AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE		**76**
10	D1. Assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable	79
11	D2. Engager prioritairement la structuration de la filière-bois dans le respect des paysages	85
12	D3. Engager la transition dans l'aménagement et la gestion du territoire	91
AXE E : FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE.		**94**
13	E1. Engager, animer et suivre les actions du plan de paysage	95
14	E2. Renforcer la visibilité du Parc naturel régional et mieux faire connaître ses actions	103
Annexe : restitution des ateliers "Objectfs de qualité paysagère et pistes d'actions"		107

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

RAPPEL : PRINCIPAUX PROJETS AYANT EXISTÉ OU EN COURS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

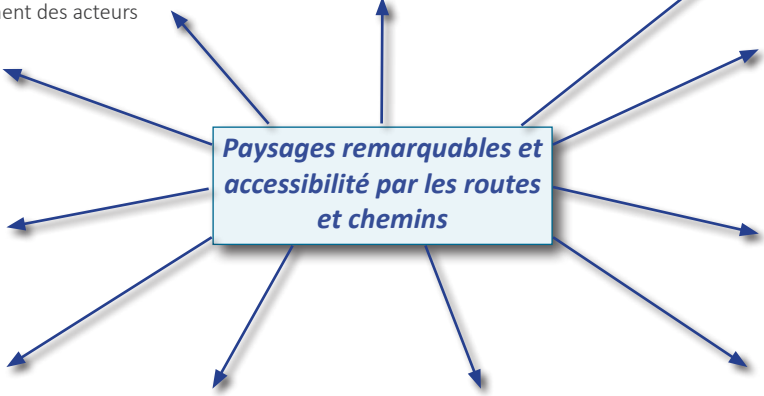

Paysage des rives/patrimoine lié à l'eau/ moulins/barrages :
- Contrat territorial Creuse
- Natura 2000
- Préservation / Fondation du Patrimoine
- Accompagnement des acteurs

Paysage d'étangs :
- RNR Terre et étang de Brenne Massé-Foucaud
- Lutte contre les espèces envahissantes
- Opération nénuphars
- Thèse / paysages d'étangs / R. Bennarous

Fonds de vallée et coteaux :
- cf. mesures décryptage charte :

Proscrire l'urbanisation en rupture avec l'existant sur les rebords et les flancs de coteaux

Animation :
- Animation des classes veilleurs du paysage et Rallye
- Veilleurs du paysage

Etude en cours :
- Plan paysage 2019 sur la CC Brenne Val de Creuse
- Projets de Paysages 2002, 2006 et 2013 couvrant l'ensemble du Parc

Diagnostics paysagistes
- Itinéraire d'interprétation des coteaux de l'Abloux (non mis en oeuvre)
- Mise en valeur de l'île de Ruffec

Observatoire photographique du territoire :
- Avec les habitants veilleurs de paysages

Tourisme :
- Structuration de la destination Brenne ouvrant l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et donc ces différents paysages.

Autres projets de mise en valeur
- Mise en valeur des Forges de l'Abloux (non mis en oeuvre)
- Sentier de l'eau / Saint-Aigny

Charte Signalétique:
- Charte signalétique à l'échelle du parc en cours
- RLPI

Chemins et voies vertes:
- Proposition d'un sentier de randonnée par commune.
- Création de la voie verte

Source : Supports aux ateliers OQP / E. Gayet / PNR Brenne

SUR QUOI AGIR ?

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

• Les ensembles et les sites offrant des paysages remarquables

- Établir une stratégie d'actions pour protéger et mettre en valeur les paysages remarquables, vecteurs de tourisme et de qualité du cadre de vie.
- Engager **un plan de gestion pour chaque ensemble emblématique** (à caractère exceptionnel, en tant que nature d'exception).
- Poursuivre la valorisation des vallées, l'étendre aux petites vallées et vallons affluents.

• Les grands points de vue

- Préserver et valoriser les grands points de vue.
- Valoriser et protéger les silhouettes bâties harmonieuses qui exposent une image qualitative du bourg ou hameau.

• Les motifs de la mosaïque paysagère

- Lutter contre la simplification de la mosaïque paysagère, qui conditionne la qualité des paysages, **lutter contre l'enfrichement.**

• Les chemins permettant la découverte des paysages remarquables

- Conserver le patrimoine des chemins, en avoir la maîtrise, les protéger ; poursuivre la valorisation du réseau.
- Optimiser la gestion et l'entretien des linéaires végétaux accompagnant les itinéraires.

• Les routes, donnant à voir les paysages remarquables

- Préserver la qualité paysagère des routes en optimisant l'entretien des dépendances vertes.
- Valoriser les axes principaux (RD951, RD950 et RD975) **et les routes secondaires pittoresques** (SCoT/P121C).
- Agir en faveur de la qualité des paysages routiers, en priorité pour la **reconquête des séquences de paysages banalisés aux abords de paysages remarquables.**

• Les ensembles patrimoniaux (naturels ou culturels)

- Valoriser les paysages aux abords des ensembles patrimoniaux culturels et naturels.
- Protéger le Petit Patrimoine, le rénover et le mettre en valeur sobrement.

Source : Atelier OQP - Axe A /28 mars 2019 (voir restitution en annexe)

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

PROGRAMME D'ACTIONS : SYNTHÈSE / AXE A

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

A1.1. Mettre en place des plans-guides pour accompagner l'évolution des paysages les plus remarquables comme des sites plus modestes.

• Sur la base d'une liste reprenant les sites des projets de paysages actualisée par les données de terrains et d'ateliers
• Plans-guides : même philosophie que les diagnostics paysagistes (état des lieux concerté, objectif de qualité paysagère, stratégie, modalité d'aménagement et de gestion et recommandations...)

A1.2. Valoriser les paysages des vallées

• Vallées concernées : Creuse et Anglin en priorité
Autres vallées : Sonne et Abloux, Suin, Mortalanes, Brion...
• Plans-guides avec programmes d'actions ciblées (par vallées, par séquence, mise en réseau)

A1.3. Identifier et valoriser le patrimoine paysager non reconnu et faire vivre l'Inventaire du Patrimoine bâti

• Cibler notamment les sites de l'Inventaire en évaluant la qualité des abords du Patrimoine bâti ainsi que le petit patrimoine en établissant un tableau de bord / État des lieux
• Sensibiliser les propriétaires et accompagner les projets exemplaires

A1.4. Communiquer sur les paysages remarquables

• Sensibiliser et mobiliser les habitants : paysages remarquables = exemplaires / Actions 5
• S'appuyer sur les «pépites» : les vallées/ les points de vue, les chemins de rando...

2 Action A2. Préserver et valoriser les grands points de vue

A2.1. Identifier et hiérarchiser les grands points de vue du territoire, les aménager si besoin

• Sur la base d'une liste reprenant les ponts de vue des projets de paysages actualisée par les données de terrains et d'ateliers
• Mise en valeur : connexion, interprétation, maintien de leur ouverture visuelle, aménagement des accès et abords...

Action A2.2. Valoriser les silhouettes bâties harmonieuses exposant des images qualitatives des bourgs et des villages.

• Inventaire à compléter, identification des enjeux
• Intervention de valorisation et de communication (sensibilisation et promotions)

Action A2.3. Mettre en place une veille paysagère

• Référence : veille architecturale du Parc
• Suivi des projets passant par la prise en compte des grands points de vue
• Appui des Veilleurs pour une mise en veille /OPP

3 Action A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables

A3.1. Conserver le patrimoine des chemins, en avoir la maîtrise et les valoriser

• Groupes locaux «chemins» / mise en veille
• Médiations / Acquisition / conventionnement pour la valorisation des chemins / démarche «paysages remarquables»

A3.2. Valoriser les axes routiers principaux et les routes secondaires pittoresques

• Identification / action A1
• Embellissements, fonctionnalités (fenêtres paysagères, tour de village, compatibilité modes doux, rôle TVB...)
• Promotion / labellisation

A3.2. Optimiser la gestion et l'entretien de linéaires végétaux accompagnant les itinéraires

• Sites préférentiels et exemplaires / Démarche «Bocage» du Parc» (Action C2)
• Plans de gestion pour les séquences les plus sensibles => sensibilisation des propriétaires et exploitants riverains

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

Les paysages remarquables constituent la «carte de visite» du territoire et sont facteurs d'attractivité.

Ils ont la capacité, lorsqu'ils sont appropriés et bien reconnus, de porter des valorisations touristiques avec des retombées économiques locales.

Ce sont également des ensembles à valeur patrimoniale que nous devons transmettre de manière intègre aux générations futures.

Ils peuvent également servir de leviers pour des démarches exemplaires d'aménagement ou de gestion, à valeur d'exemple pour d'autres paysages.

Rappel : le diagnostic s'est attaché à synthétiser les données issues des trois projets de paysages couvrant le territoire du Parc et propose en annexe une liste et un repérage cartographique identifiant :

- Les paysages remarquables de Brenne (associés aux paysages d'étangs)

- Les grandes vallées et vallons structurants

- Les autres grands ensembles remarquables

- Les sites remarquables (de taille plus modestes)

- Les autre sites de référence (à fort potentiel, plus modestes mais souvent pertinents et démonstratifs)

- Les secteurs bocagers d'intérêt

L'action 1 (A1) consiste à conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus.

C'est l'action identifiée comme levier majeur pour le plan de paysage car elle est mobilisatrice pour le développement touristique, pour la qualité du cadre de vie et pour les enjeux environnementaux : elle peut permettre d'engager d'autres actions sur des paysages plus "ordinaires".

Pour cela quatre sous-actions principales sont à mener :

A1.1. Mettre en place des plans-guides pour accompagner l'évolution des paysages les plus remarquables comme des sites plus modestes.

A1.2. Valoriser les paysages des vallées

A1.3. Identifier et valoriser le patrimoine paysager non reconnu et faire vivre l'Inventaire du Patrimoine bâti

A1.4. Communiquer sur les paysages remarquables

Ingrandes, silhouette du village et abords du château en bord de Creuse, depuis le pont sur l'Anglin

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

A1.1. Mettre en place une stratégie et des plans-guides pour accompagner l'évolution des paysages les plus remarquables comme celle des sites plus modestes.

SITES CONCERNÉS

Paysages emblématiques et sites remarquables ou de référence à l'échelle du Parc (cf. pré-repérage pages suivantes)

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, propriétaires, UDAP, DREAL, Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature, autres associations… à cibler pour chaque cas

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

• CRST (rédaction en cours) : fiche mise en valeur des paysages remarquables (Mission de maîtrise d'œuvre avec étude financée à 80% et financement de 40% des travaux) exemples d'action à financer : ouverture de cône de vues, accès au lieu, signalétique, cheminement etc...mais aussi insertion paysagère des bâti agricoles, des points noirs.

• Natura 2000 : Sollicitation de financement Natura 2000 pour la réouverture de milieux où sont implantées des espèces.

• Agence de l'eau : via le CTZH

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les trois projets de paysages couvrant l'ensemble du Parc ont mis en évidence un grand nombre d'ensembles paysagers ou de sites emblématiques ou remarquables, avec pour certains d'entre eux un cadre de recommandations. Une liste et une carte de repérage de ces ensembles figurent en annexe de cette fiche action.

Si ces paysages sont généralement connus, la plupart d'entre eux ne bénéficient pas d'une reconnaissance et d'une valorisation à la hauteur de leur qualité ou leur potentiel, alors qu'ils se situent généralement dans des contextes écologiquement fragiles et qu'ils n'échappent pas aux phénomènes de transformations mis en avant dans le diagnostic : simplification, fermeture, érosion, banalisation...

OBJECTIFS

Mieux reconnaître les paysages remarquables, les faire connaître et les préserver durablement. Accompagner de manière exemplaire l'évolution de ces paysages ; sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires ; mobiliser des ressources (personnes, moyens techniques et financiers…) pour mettre en valeur et gérer durablement.

DESCRIPTION

• **Mettre en place un groupe de travail** en charge du suivi de cette action (et de l'action 2) et engager l'action :

- Valider la liste de sites proposée (voir annexe du volet 1) en l'ajustant et en la complétant.

- Mettre en place une veille paysagère sur l'ensemble des sites (tableau de bord)

- Mettre en place des plans-guides ou plans de gestion, en concertation avec les acteurs du site, avec :

- un état des lieux fin et spatialisé,

- la définition des objectifs de qualité paysagère ciblés et la construction d'une stratégie avec des actions de valorisation concrètes établies sur un projet de composition paysagère (aménagement, modalités de gestion, animations, mises en réseaux…)

- la recherche de partenariat pour mobiliser des moyens techniques, humains et financiers et engagement de leur part sur la stratégie et la mise en oeuvre.

• **Associer une démarche de type observatoire photographique** à chaque opération majeure, en partenariat avec les Veilleurs du Paysage.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE

• **Mettre en place le groupe de travail, ajuster la liste indicative, préciser la stratégie et les priorités** (à évaluer tous les 5 ans)

• **Voir aussi recommandations des 3 projets de paysage** pour les paysages emblématiques et les sites remarquables identifiés à l'échelle de chaque étude et à l'échelle communale (cahiers de recommandations + fiches communales - à actualiser)

• **Leviers "Loisirs et découverte" :**
- Découverte des rivières par le canoë, réactiver le plan départemental de randonnées nautiques sur la Creuse (datant des années 2000) et l'étendre à l'Anglin.
- Organiser des produits touristiques mixant vélo et canoë : Creuse : d'Argenton à Descartes ; Anglin : Mauvières à Angles

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

A1.2. Valoriser les paysages des vallées

SITES CONCERNÉS

Vallées prioritaires : Creuse et Anglin

Autres vallées ou vallons : Sonne et Abloux, Suin, Mortalanes, Brion, Chézeaux, Salleron...

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

PNR, UDAP, Collectivités, Services de l'état, SAFER, gestionnaire Natura 2000, Agence de l'eau et syndicat mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise, CPIE, Indre Nature, autres associations...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST (rédaction des fiche actions en cours): fiche mise en valeur des paysages remarquables (mission de maîtrise d'œuvre avec étude financée à 80% et financement de 40% des travaux) exemples d'actions à financer : ouverture de cône de vues, accès au site, signalétique, cheminements, etc... mais aussi : insertion paysagère des bâtis agricoles, gestion des points noirs.

Natura 2000 : Sollicitation de financement pour la réouverture de milieux où sont implantées des espèces. Site vallée de la Creuse (DOCOB) + TVB

RNR du Bois des Roches : projet d'accueil du public

Agence de l'eau : via le CTZH

Fondation du Patrimoine : notamment pour le patrimoine lié à l'eau

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les paysages de vallées et leurs vallons constituent une structure paysagère forte à l'échelle du Parc et ont une capacité de rayonnement comme les étangs de la Brenne, car ils sont bien souvent le fond de scène de sites remarquables et représentent une formidable opportunité pour leur mise en réseau.

Mais ces paysages peuvent aussi subir des atteintes diverses, des déprises agricoles, des pressions urbaines... Il peut en résulter localement des phénomènes de banalisation peu reconnus, malgré des démarches de reconquêtes engagées depuis plus de 15 ans notamment à travers les politiques touristiques et Natura 2000.

OBJECTIFS

Mieux connaître et faire connaître les paysages des vallées, entrée touristique importante en complément des paysages remarquables d'étangs de la Brenne, en mettant en place une démarche concertée pour leur valorisation.

DESCRIPTION

- **Mettre en place des plans concertés d'actions pour les vallées comprenant :**

  - L'identification des caractères propres et enjeux spécifiques à chaque vallée, et définir de manière concertée des objectifs de qualité paysagère.

  - Les modalités de valorisation des paysages des rivières et ruisseau au coeur des vallées : accessibilité depuis les itinéraires de découvertes, accompagnement paysager des projets de renaturation des cours d'eau.

  - L'identification, préservation, mise en valeur et mise en réseau des grands points de vue (voir Action 2/A), des séquences remarquables et des chemins et routes "paysages" (voir sous-action 1/A1-3).

  - L'identification et la reconquête de séquences dégradées comme les entrées de bourgs et les sites en bords de cours d'eau (voir Action 5/B2).

  - L'identification des phénomènes de fermeture des fonds et des coteaux, en ciblant les séquences prioritaires et en recherchant les mesures envisageables pour les rouvrir en s'appuyant sur les démarches en cours (voir ci-contre).

  - L'identification, la préservation et la valorisation d'itinéraires de vallée (combinant les itinéraires le long des cours d'eau et les itinéraires en belvédère et dans une optique de liaisons douces, à l'image de la démarche de voie verte - voir action 3/A3).

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE

- **Projet de valorisation à mettre en place sur la vallée de la Creuse :** voir OAP / Rives de Creuse au Blanc, OAP / Vallée de la Creuse - séquence des Roches **+ mise en réseaux des sites historiques de la Creuse** de Rivarennes à Tournon-Saint-Martin
- **Projet de valorisation à mettre en place sur la vallée de l'Abloux :** voir OAP / vallée de l'Abloux + route du Bocage
- **Projet de valorisation à mettre en place sur la vallée de l'Anglin,** "concentré de pépites", notamment : secteur d'Ingrandes / hameau et site inscrit Croix Blanche / voie verte / Puy Chevrier / Plaincourault / Mérigny / Rochers de la Dube
- *Illustrations et autres leviers : voir pages 14 et suivantes*

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

A1.3. Identifier et valoriser le patrimoine paysager peu reconnu et faire vivre l'Inventaire du Patrimoine bâti

SITES CONCERNÉS

- Sites de l'Inventaire du Patrimoine bâti
- Paysages à forte valeur patrimoniale

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

DRAC/UDAP, DREAL, Région, Collectivités, Propriétaires.

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

- CRST: Fiche mise en valeur des paysages de la Brenne.(Mission de maîtrise d'œuvre avec étude financée à 80% et financement de 40% des travaux) exemples d'action à financer: restauration et valorisation de sites naturels, sites patrimoniaux, abords de cours d'eau dans les vallées principales, actions concourant au maintien des espaces ouverts..etc..
- Inventaire du Patrimoine rural
- PLUi : accompagnement des communes par le chargé de mission urba-paysage du Parc / Projets OAP : exemple du Quartier Rive-Gauche à Ruffec (autour de la Motte féodale)
- Fondation du Patrimoine

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Au-delà de la dimension des grands paysages et site remarquables reconnus, il existe des séquences plus modestes, non reconnues qui nécessitent d'être valorisées voire protégées.

Par ailleurs, à travers l'inventaire du Patrimoine rural, c'est tout une série de sites bâtis qui est référencée, décrite pour permettre de porter attention à leur facture remarquable. Les abords de ces sites, dont la majorité ne bénéficient pas de mesures de protection réglementaire méritent une attention paysagère.

OBJECTIFS

Identifier les enjeux des sites non protégés, porter et intégrer la dimension paysagère dans l'Inventaire du Patrimoine, susciter des projets de valorisation et les accompagner.

DESCRIPTION

- **Identifier le patrimoine paysager peu ou non reconnu,** en précisant ses enjeux.
- **Évaluer la qualité des sites et de leurs abords, ainsi que leur degré de fragilité ou d'atteinte**, établir un tableau de bord de l'état du petit patrimoine.
- **Sensibiliser les propriétaires, identifier des projets exemplaires et les accompagner.**
- Rendre possible certaines reconversions notamment dans les cœurs de bourg, en s'attachant à assurer la qualité paysagère des paysages bâtis (cf. Action 4/B1).
- Faire vivre l'Inventaire du Patrimoine bâti en lui adjoignant une veille sur la qualité des abords et des sites d'accueil.

LEVIERS / ENGAGEMENTS PRIORITAIRES :

- **Valorisation de la motte castrale et des abords de Creuse** - cf. OAP paysage / Ruffec
- **Valorisation des Forges de l'Abloux** - cf. OAP Paysage / Vallée de l'Abloux
- **Leviers "Loisirs et découverte"** : identifier des thèmes et proposer des circuits en associant l'histoire locale aux sites parcourus (exemple : châteaux, moulins)
- *Illustrations et autres leviers : voir pages 14 et suivantes*

1 Action A1. Conforter la qualité des paysages patrimoniaux remarquables et révéler les paysages remarquables non ou mal reconnus

A1.4. Communiquer sur les paysages remarquables et mobiliser les habitants

SITES CONCERNÉS

• Grands points de vue montrant les paysages remarquables du territoire (à portée touristique ou symbolique)

• Les itinéraires de découvertes

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, Services de l'état, Veilleurs du paysage, CPIE, Indre-Nature, autres associatins à cibler au cas par cas ...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

OPP / Veilleurs du Paysage

Concours des plus beaux villages de Brenne ? jury de Veilleurs

Edition de cartes postales ? (travaux des Veilleurs, concours photo...)

Démarche « points de lecture du paysage » de la Vallée de la Bruche

Demarche "Vallée des Peintres" dans le département de la Creuse

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le sujet "paysages remarquables " est porteur, car ils sont fortement appropriables par les populations locales. En communiquant sur ce sujet, on peut développer le tourisme culturel ou de nature, mais également mobiliser les habitants pour fédérer des actions de préservation et de mise en valeur.

OBJECTIFS

Faire connaître les paysages remarquables et sensibiliser les populations à leur devenir, se servir des démarches exemplaires dont ils font l'objet pour susciter des démarches sur des sites plus modestes ou plus quotidien.

DESCRIPTION

Il s'agit de communiquer et de sensibiliser les élus et leurs partenaires mais aussi le grand public, sur les paysages remarquables du territoire. Cette action doit être menée conjointement avec l'action 12 (axe 5).

Les grands points de vue ainsi que les chemins de randonnées constituent deux supports intéressants à mobiliser : les paysages remarquables qui y sont offerts ainsi que pour certains, les démarches qui y sont menées, ont valeur d'exemples et peuvent servir de levier pour engager la valorisation d'autres paysages.

Les habitants peuvent également être mobilisés pour contribuer à cette valorisation.

LEVIERS / ENGAGEMENTS PRIORITAIRES :

• **Organiser une fête des paysages tous les ans / cf. action 13** (une vallée ? une randonnée ? un pique-nique ? des plantations ? ...)

• **Exposition / Veilleurs** - démonstrations des actions de valorisation des paysages remarquables dans 18 mois (été 2021).

• **Cartes de Voeux ou Cartes postales sur la base des concours photos / habitants** (+ travaux des Veilleurs).

• **Des artistes en résidence :** pour revisiter les paysages de vallées, les révéler ainsi que leurs habitants.

Identifier les lieux qui mériteraient d'être valorisés et portés au public.
Rappel : un carnet de voyage a réalisé par un voyageur américain témoignant sur sa saison en itinérance dans la vallée de l'Anglin

• **Journée paysage 2020 :** fête du vélo 2020 / 30 ans du Parc, de Oulches à Rivarennes, durant les jours du Patrimoine (septembre) : une belle opportunité pour parler de paysage et plus particulièrement de la vallée de la Creuse.

• **Réseau de Greeters : "Ballades en France avec un habitant" (**réseau d'habitants qui font découvrir leur territoire, des ambassadeurs du paysage en quelques sorte). Calendrier : 2-3 ans, ne nécessite pas de financement à mobiliser - Partenariat : personnes-ressources, bon potentiel à Concrémiers (il faut être au moins 4 sur un territoire identifié) + le Parc pour l'animation

- Géocatching : proposer des lieux à découvrir par ce média - Calendrier : 2-3 ans - ne nécessite pas de financement à mobiliser - Partenariat : le Parc peut inciter des caches pour faire découvrir les sites remarquables

- Médiation pour soutenir les initiatives des habitants : les actions spontanées pour valoriser et protéger les paysages ne sont pas toujours bien vues des élus. Un travail de médiation et de soutien à ces initiatives est à mettre en place par le Parc.

• *Illustrations et autres leviers : voir pages 14 et suivantes*

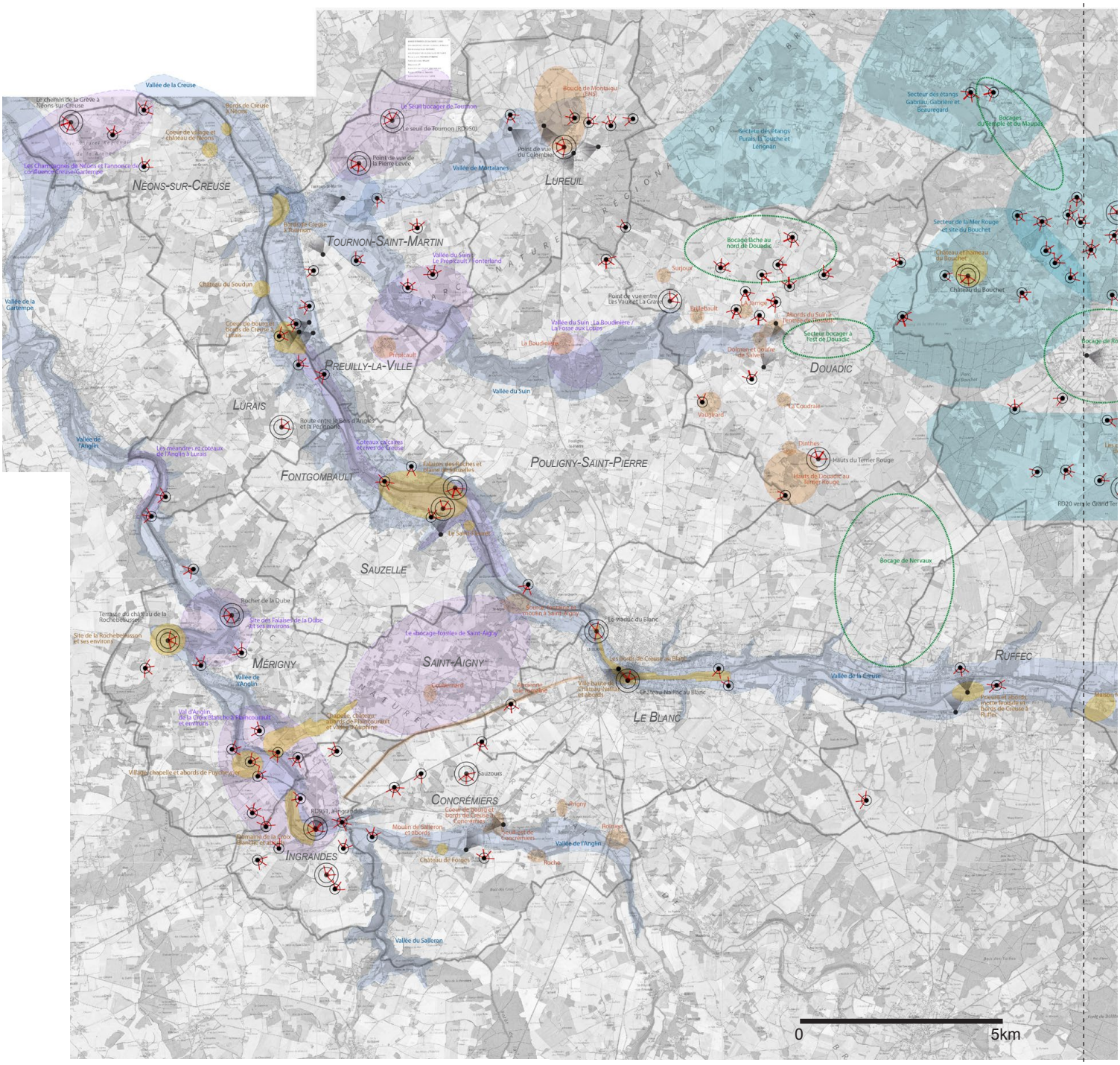

LEGENDE

Paysages remarquables

- Ensemble emblématique de Brenne
- Vallées et vallons remarquables
- Autre ensemble remarquable
- Site remarquable
- Autre site d'intérêt ou à fort potentiel
- Secteur bocager d'intérêt

Points de vues

- Point de vue majeur
- Point de vue remarquable sur silhouette villageoise
- Autre point de vue remarquable

NB : Ce repérage a été établi durant l'année 2019 à partir :
- des trois projets de paysages,
- de l'observatoire photographique participatif du Parc,
- des échanges avec les Veilleurs du Paysage,
- des visites de terrain pour la présente étude,
- des réponses au questionnaire par les communes
- des échanges lors des diverses rencontres d'ateliers.
L'échelle du support d'origine est celle du SCAN25 de l'IGN.
C'est un inventaire exhaustif qui a vocation à être complété, ajusté et enrichi au cours du temps. Il est établi en vue de porter à connaissance et de mettre au débat les actions de préservation, de gestion et de valorisation des paysages.

Liste indicative des paysages remarquables et des grands points de vue du territoire fournie en annexe du volet 1 / diagnostic et enjeux

CARTE DES PAYSAGES REMARQUABLES ET DES GRANDS POINTS DE VUE

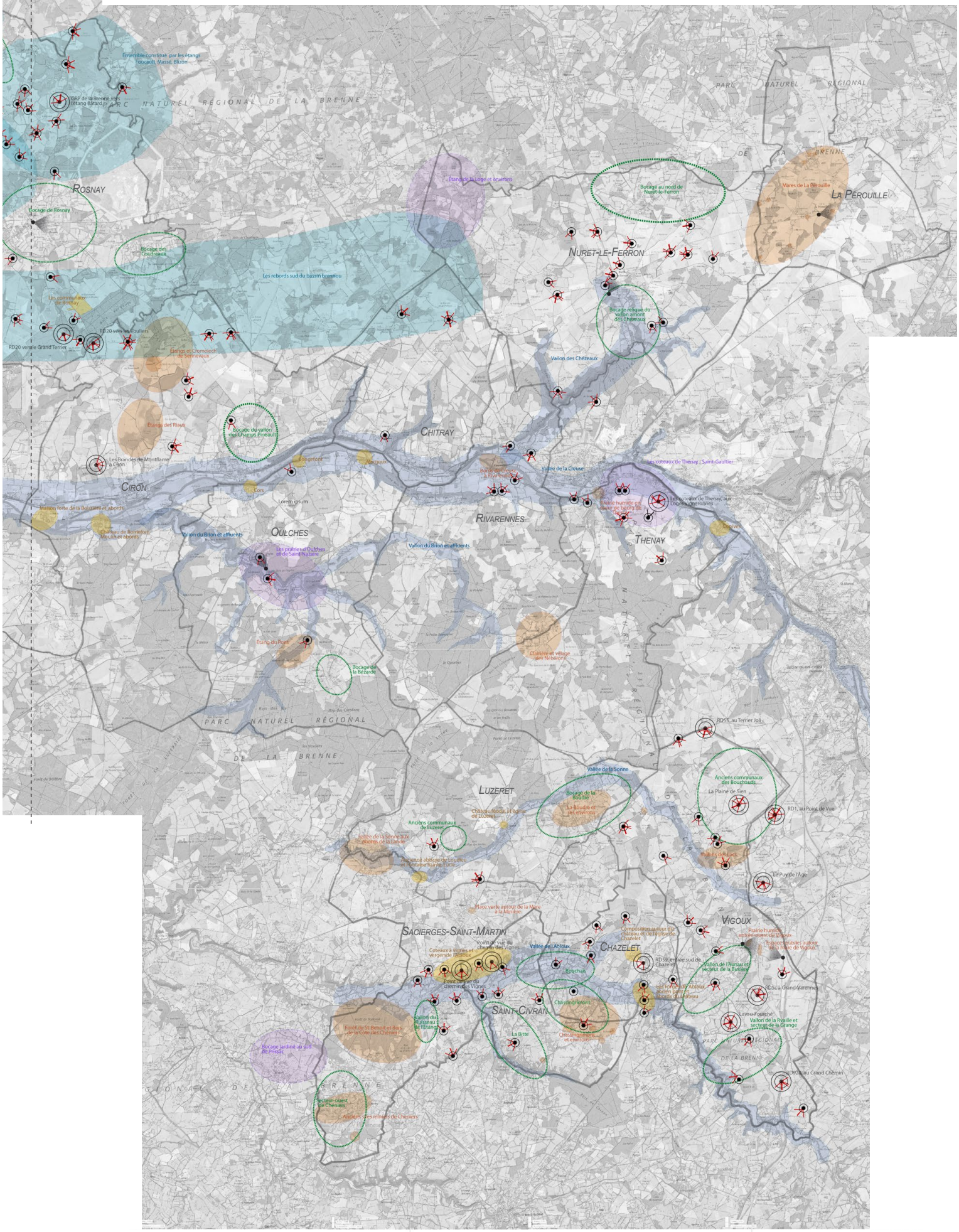

• Engager l'opérationnalité des démarches d'OAP du PLUi confortant la qualité d'un paysage remarquable.

Parce qu'elles ont déjà fait l'objet de réflexions et d'engagements des collectivités concernées, les démarches d'OAP doivent se concrétiser par des actions concrètes, opérationnelles. Mais elles peuvent aussi susciter des envies de projet ou de gestion qui depassent le cadre du PLUi. Cela implique donc de poursuivre les réflexions sur le même mode de co-construction avec les acteurs locaux et de communiquer sur la démarche.

OAP plus particulièrement concernées :
- Bord de Creuse au Blanc
- Séquences des Roches à Sauzelles
- Vallée de l'Abloux
- Abords de la Motte féodale à Ruffec

• LEVIER OAP : Vers une promenade des bords de Creuse au Blanc

L'OAP Bords de Creuse au Blanc s'attache à rénover, adapter et reconquérir des cheminements sur les deux rives de la Creuse, dans sa traversée du Blanc.

Un canevas d'actions a été identifié tout au long des rives :
- rénovation d'espaces publics : quais et terrasses du centre-ville,
- sentiers de pêches à transformer en liaisons douces,
- plantations à gérer...
- sites de loisirs à réactiver : espaces aux abords de la piscine et du camping
- points de vue à valoriser ou à créer...

Ces actions ambitieuses sont à menées à court, moyen et long termes, avec pour certaines, des acquisitions ou des conventions avec les propriétaires.

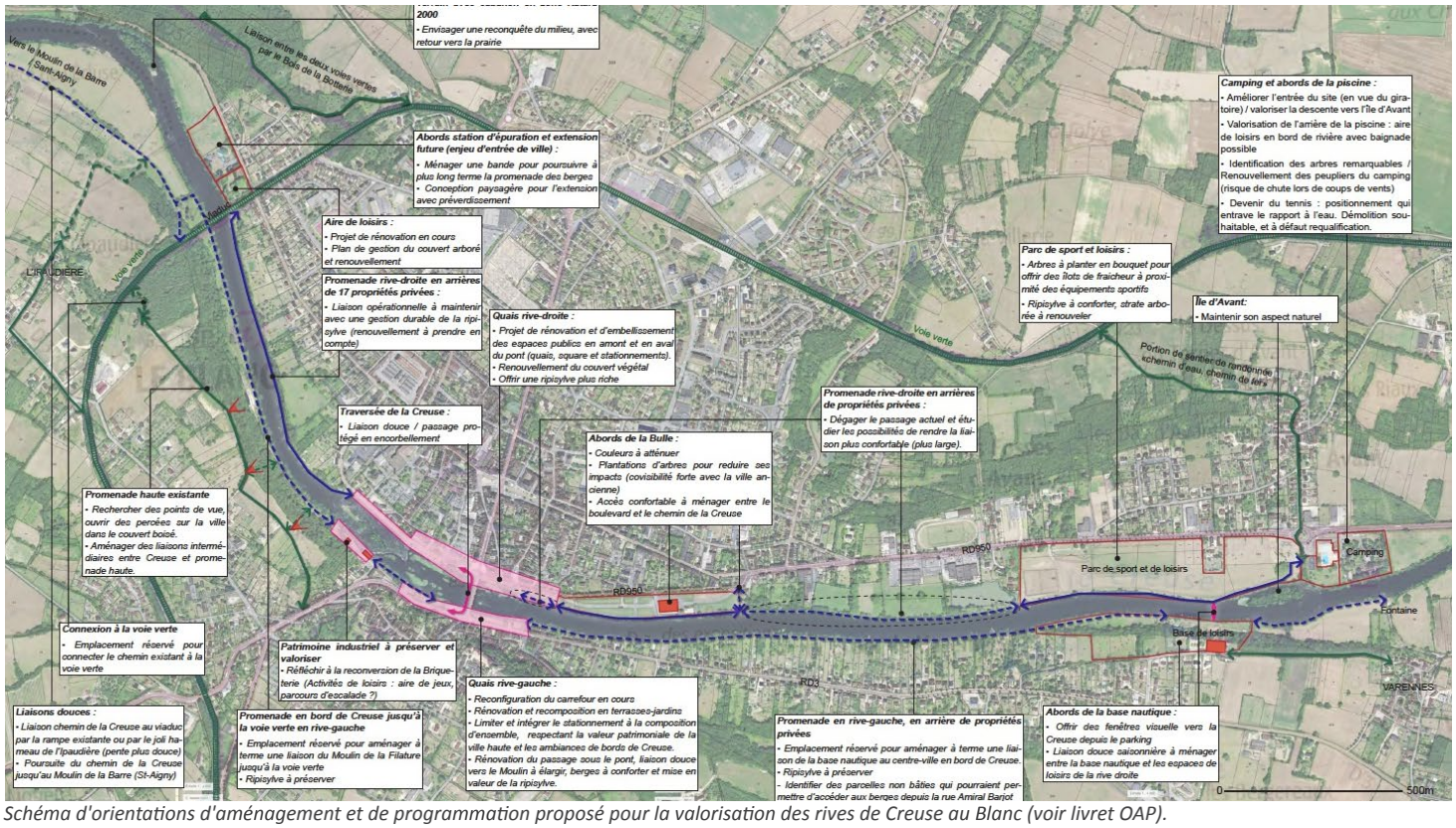

Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation proposé pour la valorisation des rives de Creuse au Blanc (voir livret OAP).

• Levier / OAP : La séquence de Sauzelles / les Roches, une des plus belles de la vallée de la Creuse :

- Rénovation de l'aire de loisirs => mise en œuvre 2020

- Dans le prolongement : trouver un accès à l'île de Mijault (complexe, échéance 5 ans et plus)

- Reconquête des abords du Moulin (remise en état des bords de Creuse et du coteau en bordure du chemin du Saint-Fleuret) : action en cours avec la DDT 36 et la Police de l'eau

- Projet de liaison en amont avec le maire de Saint-Aigny :
1ère rencontre programmée entre les deux communes
2020 : médiation avec les propriétaires – partenariat : DRAC ?
2012-2022 : mise en œuvre

- Valorisation du Saint-Fleuret : demander à la DRAC un diagnostic sur l'édifice + médiation avec le propriétaire pour rouvrir un peu le site (dégagement léger du couvert), refaire la signalétique et rempierrer le chemin – Calendrier : 3 à 5 ans

- identification des arbres remarquables de la commune avec les habitants (rencontre sur ce thème, plantation / sites à identifier)
2020 : identification d'arbres remarquables / vallée de la Creuse
2021-2022 : identification d'arbres remarquables / vallée de l'Anglin + plateau

- Plantations de renouvellement des arbres : échéance 3 à 5 ans + 1ère action = noyers en 2020 (à planter / chemin touristique)
Financement : CRST (avec les écoles + communication à prévoir)

- Action d'intégration paysagère des hangars : plantations d'accompagnement (haie champêtre) pour limiter les impacts des installations dans les silhouettes des villages : calendrier : 2 à 3 ans

- Voir aussi levier Action 2.

En mettant en oeuvre l'OAP Rives de Creuse au Blanc, l'OAP Séquence des Roches à Sauzelles ainsi que le projet de sentier entre la source de Saint-Aigny et Mijault, s'amorce un itinéraire de découverte de la Creuse par sa rive gauche de près de 15km.
Cette démarche pourrait ensuite être étendue en aval jusqu'à Tounon et en amont jusqu'à Thenay.

L'intérêt de cette démarche est multiple : optimisation des paysages, développement touristique, gestion plus aisée de la ripisylve en faveur des milieux naturels, prévention des risques d'inondation, appropriation sociale des paysages de la rivière....

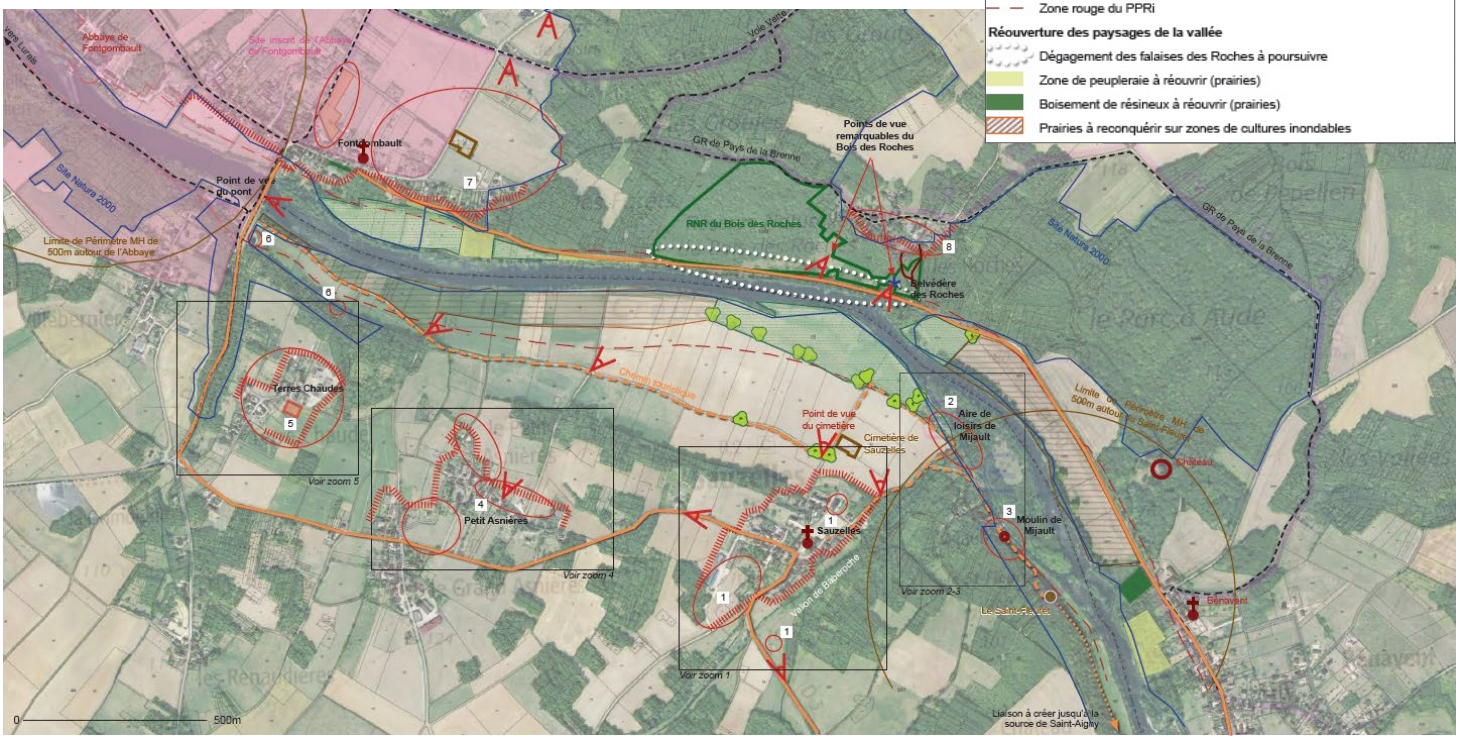

Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation proposé pour la valorisation de la Vallée de la Creuse dans la séquence de Sauzelles - Les Roches (voir livret OAP)

LEVIERS POSSIBLES / ACTION 1
METTRE EN OEUVRE LES OAP

• Levier OAP : La vallée de l'Abloux, une vallée pittoresque composée avec le bocage :
Une série d'actions à mettre en place :
- Des points de vue à préserver,
- Ddes itinéraires de découvertes à valoriser,
- Des silhouettes de village à maîtriser,
- L'eau à mettre en scène,
- Des sites à valeur patrimoniale à reconnaître (les Forges d'Abloux).

Schéma d'orientations d'aménagement et de programmation proposé pour la valorisation de la Vallée de l'Abloux à Sacierges, Saint-Aigny et Chazelet (voir livret OAP)

AUTRES PAYSAGES REMARQUABLES À VALORISER PRIORITAIREMENT

Les autres paysages remarquables (cf. carte de repérage pages 12 et 13) méritent de faire l'objet de démarches de valorisation, par exemple :

• Un projet de paysage pour la vallée de l'Anglin "Concentré de pépites"

- Redéfinir le périmètre des abords (PDA) depuis Ingrandes à Puy Chevrier / partenariat UDAP - Calendrier : 2 à 3 ans

- Valorisation / actualisation du projet Canoë depuis les Poulets (Ingrandes) jusqu'à Angles-sur-Anglin : le canoë est le meilleur moyen de pénétrer au cœur des paysages remarquables de la vallée de l'Anglin. Il faut proposer un schéma d'itinéraire avec identification des divers lieux accueil, valorisation de sites en bord de rivière, optimisation et création de zones de débarquement, amélioration de l'accueil des sites communaux comme celui situé face à Forges (terrain inondable) + améliorer localement le passage pour les bateaux (déficit d'eau renforcée par les suppressions de seuil)

- Dimension artistique à approfondir :
Artistes connus ou locaux : H. de Montfred, G. Courbet (le salleron / la Bretonnerie, Chaïm Soutine (qui résida au Blanc entre 1920 et 1930), Philippe Hiquily (Sculpteur à Concrémiers). M. Lebrun-Franzaroli (artiste-peintre à Concrémiers)…
Relancer l'opération "Peintres dans les rues" à Ingrandes.
Partenariat possible : Musée H. de Montfred (à réactiver), Art-Brenne, lieu artistique près de Prigny, Propriétaires de La Croix Blanche : Fresques (ouvert tout l'été et lors des journées du Patrimoine)

- Itinéraires de découverte (=levier pour sous-action A3.1) : Réactiver le projet de chemin en bord de l'Anglin (rive droite) à partir de Rolniers (PNR) + Voie verte à Concrémiers qui traverse l'Anglin (Rolniers) : problème de revêtement du Pont

- Poursuivre la mise en valeurs des espaces publics d'Ingrandes: reconquête de la traverse, rénovation du parvis de l'église, fleurissement à diffuser, renaturation des bords de Creuse avec conception paysagère, relation au site remarquable de la Croix Blanche/ moulin de Pontigny et au delà jusqu'à la voie verte.

- Poursuivre le fleurissement alternatif : à Concrémiers (collectif d'habitants) et à Ingrandes : plantation de rosiers par le maire et le cantonnier / partenariat CCBVC : soutien de l'équipe technique pour l'entretien et le fleurissement
Idée de la lavande à approfondir : autrefois, le moulin de Concrémiers accueillait une activité industrielle liée à la lavande et il y avait des cultures dans les environs.

- Partenariat : PNR, com. Dep. Canoë, Musée H. de Montfred, hébergeurs (la Grande Maison, Château d'Ingrandes, Monteneau…), Fédération de pêche, Natura 2000, CCBVC, CPIE, Indre Nature…

Source : atelier-CoTec - 20 décembre 2019.

LEVIERS POSSIBLES / ACTION 1
AUTRES PAYSAGES REMARQUABLES À VALORISER PRIORITAIREMENT (SUITE)

• Mise en valeur des sites autour d'édifices historiques de la vallée de la Creuse, en particuliers de Rivarennes à Ruffec :

De nombreux sites bâtis remarquables jalonnent les coteaux de la Creuse et méritent d'être mis en valeur :

- valorisation des édifices et de leurs abords,
- mise en scène par des points de vue existants ou à identifier,
- mise en réseau par des itinéraires , notamment à partir de la voie Verte,
- connections également pour accéder à la rivière avec valorisation de certains sites comme Ruffec / rive Gauche : un accueil touristique.

• Autres sites méritant une mise en valeur :

- Chéniers / les Terres Rouges (sud de Sacierges) : anciens sites miniers

- Vallon du Salleron « oasis des plateaux », accessible par un chemin perpendiculaire à la vallée

- Anglin de Belabre à la Forge : séquence magnifique mais peu accessible et peu navigable

- Abords de Romefort : à reconquérir en priorité

Source : atelier-CoTec - 20 décembre 2019.

DÉMARCHE EXEMPLAIRE / ACTION 1 : LA VALLÉE DES PEINTRES

Source : www.valleedespeintres.com

• Un projet qui fédère les collectivités autour d'une vallée et qui donne lieux à des démarches exemplaires (identité forte, développement touristique, aménagements exemplaires, mobilisation de la population...).

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

2 Action A2. Préserver et valoriser les grands points de vue

Le territoire de la CCBVC, avec ses grandes vallées et vallons, ses grandes étendues ouvertes au nord-ouest, ses fenêtres bocagères au sud-est, offre de nombreux points de vue remarquable constituant un véritable patrimoine paysager.

Ces points de vue restent fragiles, ainsi que les scènes paysagères offertes, car l'ensemble reste soumis à la fermeture des paysages et à la mauvaise maîtrise de l'urbanisme, ainsi que le confirme le diagnostic.

L'action 2 (A2) consiste à **préserver et valoriser les grands points de vue.**

Pour cela, trois sous-actions principales sont à mener :

A2.1. Identifier et hiérarchiser les grands points de vue du territoire, les aménager si besoin.

A2.2. Valoriser les silhouettes bâties harmonieuses exposant des images qualitatives des bourgs et des villages.

A2.3. Mettre en place une veille paysagère.

D'autres sous-actions sont également mobilisables et seront à combiner avec l'Action 2.

Vue panoramique sur la vallée de la Creuse depuis le belvédère des Roches : un subtil équilibre entre espace agraire et espaces boisés, avec des silhouettes bâties harmonieuses.

AXE A : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES REMARQUABLES, VECTEURS DE TOURISME ET À VALEUR D'EXEMPLE POUR LES PAYSAGES PLUS COMMUNS.

2 Action A2. Préserver et valoriser les grands points de vue

Sous-action A2.1. Identifier et hiérarchiser les grands points de vue du territoire, les aménager si besoin.

SITES CONCERNÉS

• Sites belvédères et grands panoramas sur les vallées, points de vue sur des ensembles paysagers remarquables ou des éléments de patrimoine bâtis ou sur des silhouettes de village, points de vue sur espaces publics ou assimilés.

• Priorité : Paysages des vallées (voir action A1.3) et paysages « sensibles » (risque de transformation ou d'atteinte forte)

On privilégiera les grands points de vue accessible au public.

• Cas particuliers : points de vue sur les silhouettes de villages (cf. Actions A2.2)

RÉFÉRENCES : projets de paysages, charte du Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

PNR, DRAC, DREAL, Région, UDAP, Collectivités, propriétaires, Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST / cf. encadré 5D

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les trois projets de paysages ont identifié des points de vue sur le territoire. Ces points de vue donnent à voir les paysages remarquables du territoire. La liste a été complétée tout au long de l'étude (questionnaire aux communes, visite de terrain, échanges lors des ateliers...).

OBJECTIFS

Donner à voir les paysages et notamment les paysages à valeur patrimoniale (Patrimoine paysager, bâti et/ou environnemental) en préservant ou en optimisant les grands points de vue.

DESCRIPTION

Se référer au Projet de paysage Brenne-Boischaut-Nord / modalités d'actions (1C "Mieux prendre en compte le Patrimoine visuel), et l'étendre aus grands points de vue du territoire de la CCBVC, notamment :

• **Compléter la liste donnée en annexe du volet 1 du Plan de paysage et hiérarchiser les points de vue** en délimitant l'aire visuelle qu'ils englobent, en qualifiant le paysage perçu (ce qui est donné à voir : vallées, silhouettes bâti, bocage, curiosités…) et en précisant le type d'enjeux de paysage concerné.

• **Porter à connaissance** ces données et communiquer à partir d'une carte de repérage par commune.

• **Les mettre en valeur,** en les signalant, les connectant aux grands itinéraires de découverte, en expliquant et en gérant (notes d'interprétation dans les supports de communication du PNR et des communes, tables d'orientation pour les points de vue majeurs, maintien de leur ouverture visuelle, aménagement des accès et abords…)

• **Mettre en place une veille paysagère** sur chaque grand point de vue (cf. sous-action 2/A2.3).

• **Associer les Veilleurs du paysage** dans toute cette démarche.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Atelier "Grands points de vue" à mettre en place :** Mobiliser les élus pour cibler les points de vue prioriraires à partir des grands points de vue identifiés sur carte (un à trois points de vue par commune) et imaginer avec eux comment les valoriser / reconquérir.

• Priorité pour les grands points de vue identifiés dans les OAP.

• *Illustrations et autres leviers : voir pages 23 et suivantes*

2 Action A2. Préserver et valoriser les grands points de vue

Sous-action A2.2. Valoriser les silhouettes bâties harmonieuses exposant des images qualitatives des bourgs et des villages.

SITES CONCERNÉS

• Liste proposée en annexe (ref : Projets de paysages + questionnaire aux communes)

Sites de l'Inventaire du Patrimoine bâti

Paysages à forte valeur patrimoniale

• Priorité : Séquences remarquables des villages des vallées (ex : Lurais, Oulches, Concrémiers…)

RÉFÉRENCES : projets de paysages, charte du Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Communes, CCBVC (instruction), DDT, UDAP, Veilleurs du paysage…

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Agir sur l'urbanisme /PLU-PLUI + appui technique sur le terrain

PLUi/ Projets OAP : Valorisation de la Creuse / séquence des Roches, quartier rive-gauche à Ruffec (autour de la Motte féodale), entrées sud de Douadic…

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Chaque village a une identité propre en fonction de son écrin paysager : : sur un promontoire, à flanc de coteaux, lovés dans un fond de vallée, bordée par une rivière, cachées dans le bocage... Cette identité se révèle à travers une ou plusieurs silhouettes, dont la qualité résulte d'un subtile équilibre dans l'épannelage et la composition du bâti sur les reliefs, les camaieux des enduits et des couvertures, le confortement de la couronne de jardins, des effets de perspectives, des plantations d'alignements, des jardins en terrasses, des adossements boisés, lla présence de cours d'eau ou de mares, etc...

OBJECTIFS

Faire prendre conscience de la qualité paysagère des paysages bâtis, être en capacité d'évaluer la transformation de ces silhouettes pour maintenir et renforcer leur qualité paysagère.

DESCRIPTION

"Cultiver" les belles silhouettes des villes et des villages du territoire :

• **Confirmer et compléter la liste en annexe du volet 1 du Plan de paysage**, en ciblant pour chaque site, les critères de qualité et, le cas échéant, les éléments discordants.

• **Mettre en place une veille paysagère pour chaque silhouette identifiée** (cf. sous-action suivante) et mettre en place des actions de reconquête si besoin (cf. sous-action 5/B2).

• **Communiquer et valoriser** les belles silhouettes de villes et des villages à travers des campagnes de sensibilisation et de promotion.

• **Associer les Veilleurs du paysages** dans toute cette démarche.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Valorisation des silhouettes identifiées dans les projets OAP,** notamment à Sauzelles, Ruffec, Sacierges, Saint-Civran, Chazelet, Douadic...

• **Atelier Grand points de vue :** mobiliser les élus pour cibler les silhouettes villageoises remarquables à partir de la liste des grands points de vue identifiés et imaginer avec eux comment les valoriser ou les reconquérir.

• *Illustrations et autres leviers : voir pages 23 et suivantes*

2 Action A2. Préserver et valoriser les grands points de vue

Sous-action A2.3. Mettre en place une veille paysagère établie à partir de grands points de vue

SITES CONCERNÉS

• Sites à cibler parmi la liste indicative / prioriser les séquences remarquables ainsi que les points de vue sur les sites risquant de se transformer (silhouette bâties, rebords supérieurs de vallées, site avec tendance à la fermeture des paysages ; grands projets en perspectives…).

Références : veille architecturale du Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, Services de l'état, Veilleurs du paysage …

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

- Observatoire photographique du paysage (OPP)

- Modification ou révision du PLUi : en profiter pour identifier et propser des OAP sur les points de vue à enjeux majeurs

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le diagnostic à montré que les grands points de vue sont fragiles. Ils peuvent se refermer, ou devenir inaccessibles d'une part, et les paysages qu'ils donnnet à voir peuvent être vite dénaturés ou impactés par des aménagements ou des modalités de gestion malvenues et mal maîtrisées.

OBJECTIFS

Évaluer l'état et l'évolution des paysages, prévenir les phénomènes de fermeture de points de vue ou d'atteintes aux scènes paysagères offertes, évaluer les projets in situ.

DESCRIPTION

• **Mettre en place un groupe consultatif "veille paysagère"** qui aura en charge :

- le choix et suivi des sites à enjeux par l'observatoire photographique des paysages (OPP) en mobilisant les Veilleurs du Paysage;

- la définition pour chaque grand point de vue d'éléments de cadrage (qualité paysagère, enjeux, critères d'évaluation) permettant d'évaluer la transformation des paysages ainsi que la qualité des projets en vue dans les panoramas offerts;

- une veille paysagère sur l'évolution des grands points de vue et un appui pour évaluer les projets risquant de porter atteinte à la qualité des scènes paysagères offertes;

- le choix de points de vue à valoriser ou à reconquérir en priorité (au moins entre 5 et 10 points de vue tous les ans).

• **Associer, informer et sensibiliser les agents en charge de l'instruction des autorisations administratives ainsi que les techniciens des collectivités en charge de la gestion et l'entretien des sites**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Mise en place de la veille paysagère et test sur les points de vue identifiés dans les 9 projets OAP "Paysages"**

• **Élargissement de la veille aux points de vue prioritaires identifiés dans les ateliers "points de vue" (voir sous-action précédente)**

• **Campagne de sensibilisation avec les agents techniques en proposant des ateliers sur site lors d'instructions de projets ou d'engagement de réflexions à l'échelle commnale. Les sites d'OAP doivent systématiquement être investis en cas de projet sur ces secteurs.**

• *Illustrations et autres leviers : voir pages suivantes*

Toutes les OAP font référence à des points de vue identifiés pour les valoriser ou mettre en veille les scènes paysagères offertes. La mise en oeuvre des OAP constitue autant de leviers pour cette action 2.

NB : Un grand nombre de points de vue a été préidentifié dans les 3 projets de paysage et dans le diagnostic et les ateliers (voir carte / action 1 / p. 12 et 13 + liste indicative en annexe du diagnostic). Il s'agit dans un premier temps de mieux les identifier, de les reconnaître et de les faire connaître.

- Levier OAP - La séquence de Sauzelles / les Roches, une des plus belles de la vallée de la Creuse : Identification de points de vue avec mise en veille des scènes paysagères, notamment sur les silhouettes des villages (voir levier Action 1)

- Levier OAP - Vallée de l'Abloux : point de vue du chemin des Vignes / silhouette de Saint-Civran + entrée nord-est de Sacierges (projets d'aire naturelle de camping et d'extension villageoise)

- Levier OAP - Tournon / ZA du Sandillat : mise en veille paysagère à partir des points de vue de la vallée du Suin et de la Pierre Levée

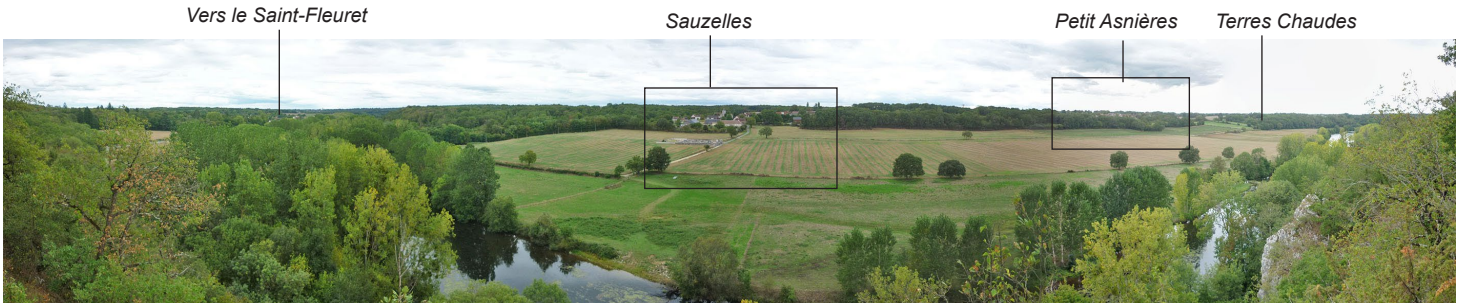

Panorama majeur, vue depuis le site des Roches, face à Sauzelles (voir livret OAP).

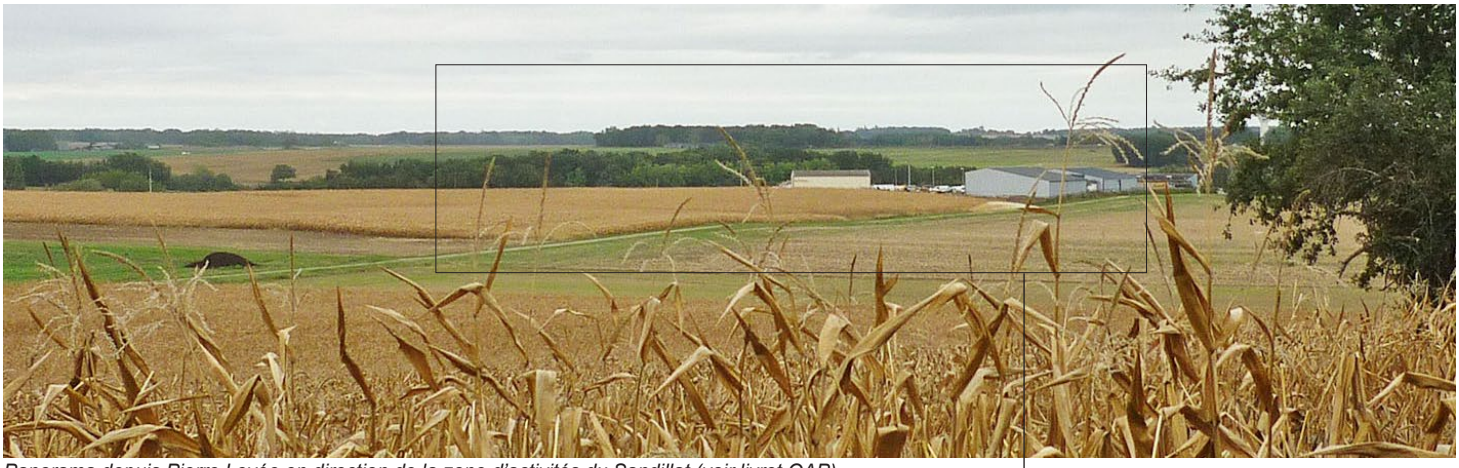
Panorama depuis Pierre Levée en direction de la zone d'activités du Sandillat (voir livret OAP).

Zoom du panorama ci-dessus sur la zone d'activités du Sandillat. L'importance des bâtiments est compensée par leur sobriété. Cependant des couleurs plus foncées pour les bardage seraient souhaitables. La zone d'extension envisagée est importante et nécessite un travail sur les franges, un des thèmes de l'OAP.

DÉMARCHE EXEMPLAIRE / ACTION 2 :
POINT DE LECTURE DU PAYSAGE DANS LA VALLÉE DE LA BRUCHE

Source : www.valleedelabruche.fr

• Afin de faire connaître et reconnaître ce travail engagé depuis plus de 20 ans et de sensibiliser le public aux enjeux liés à la qualité des paysages, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche met désormais à disposition des communes, écoles, associations, ... des points de lecture du paysage sur les communes de Barembach, Ranrupt et Saâles.

Trois autres sites sont en cours de réalisation : Colroy La Roche, La Broque et Russ.

Paysage, mode d'emploi

Ce point de lecture vous permet de voir un paysage remarquable.
Nous vous invitons à le regarder attentivement pour le comprendre à travers un certain nombre d'outils mis à votre disposition (silhouettes, longues vues, maquettes...).
Recherchez les détails qui révèlent les éléments naturels du site (relief, cours d'eau...) ou les traces de l'activité humaine (végétation, habitat, voies, chemins...).
C'est l'imbrication de ces composantes qui a façonné le paysage qui s'offre à vous aujourd'hui.
Celui-ci n'est pas immuable, il est fragile et évolue sans cesse. C'est vous et nous tous qui le faisons vivre et l'entretenons.

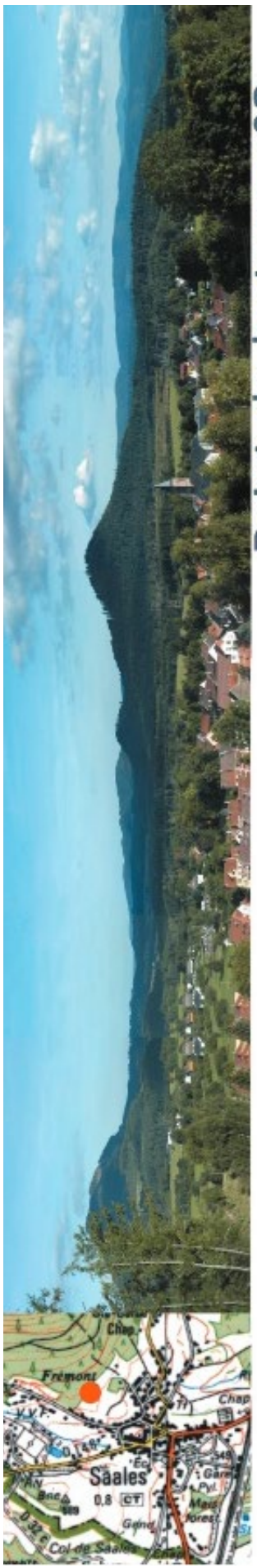

Saâles
Un panorama exceptionnel !

Au premier plan, la présence de terrasses agricoles aujourd'hui à vocation de prairies de fauche, ponctuées de jeunes arbres fruitiers plantés en 2000. Ce paysage jeune et réinventé est le fruit d'une volonté des élus, habitants, propriétaires (fédérés en Association Foncière Pastorale) de retrouver des vergers et prairies là où hier (avant 2000), les épicéas étaient présents aux portes du village. Pour preuve, regardez en direction de l'Est (lever du soleil) pour se convaincre de l'impact de l'enrésinement !
Adossée à l'Ouest de ce point de lecture, la forêt communale de Saâles. Composée essentiellement de sapins, épicéas et hêtres, elle couvre plus de 55% du ban communal.
Au second plan, le village de Saâles occupe une position nodale à l'extrémité Sud-Ouest de la Bruche : au seuil du plateau vosgien, ce carrefour viaire, jadis frontalier, constitue historiquement une importante place de marché. Cela se traduit par une forme urbaine exceptionnelle : des noyaux, constitués de petites places conviviales agglomérées les unes aux autres comme les pétales d'une fleur.
Le ban communal de Saâles se caractérise également par sa topographie dite de pénéplaine : surfaces de pentes faibles, de vallées évasées maillées de plateaux plus ou moins importants. On y perçoit désormais les bénéfices d'une activité agricole bien présente et qui contribue non seulement à l'ouverture des paysages mais à donner du « paysage à manger »
Au troisième plan, le massif granitique du Champ du Feu et les buttes gréseuses du Climont, d'où la Bruche prend naissance, et du Voyemont. Quelque peu dissimulé derrière les arbres, un espace de prairies de fauche et de pâture unique sur le massif vosgien : la clairière du Hang.
En arrière plan, le Massif des Vosges connu pour sa célèbre Ligne Bleue, dénomination tout à fait justifiée !

Se repérer:

1 – Le Climont
2 – La source de la BRUCHE
3 – La clairière du Hang
4 – Le Voyemont
5 – Le Col de Saâles
6 – «La ligne bleue des Vosges»

3 Action A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables

De très beaux itinéraires parcours le territoire et donnent à voir ses plus beaux paysages.

Les routes et chemins sont les premiers vecteurs de découverte de paysages ; dans tous les cas, la qualité des paysages résulte à la fois des scènes paysagères offertes et de la nature des rives linéaires bordant ces routes ou chemins.

Que ce soient les routes de grands passages, les petites routes de campagne, les chemins de randonnée ou les sentiers, ils révèlent les subtilités du relief et les usages et activités spécifiques à chaque pays. Ils témoignent ainsi de la diversité et de la richesse des ambiances paysagères.

L'action 3 (A3) consiste à **valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables.** Pour cela, trois sous-actions sont proposées :

A3.1. Conserver le patrimoine des chemins, en avoir la maîtrise et les valoriser.

A3.2. Valoriser les axes routiers principaux et les routes secondaires pittoresques.

A3.2. Optimiser la gestion et l'entretien de linéaires végétaux accompagnant les itinéraires.

D'autres sous-actions sont également mobilisables et seront à combiner avec l'action 3 (A3), notamment l'action 8 (C2) concernant l'entretien des structures en bords de route ou chemins.

Dans sa traversée de la commune de Vigoux, l'ancienne RN20 présente un tracé qui colle au relief et des rives tantôt largement ouvertes, tantôt refermées par le bocage Elle met remarquablement en scène le paysage de la vallée de la Sonne.

3 Action A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables

Sous-action A3.1. Conserver et conforter le patrimoine des chemins, en avoir la maîtrise et les valoriser

SITES CONCERNÉS

Chemins communaux protégés ou non par le PDIPR

Séquence de tour de ville ou de village et liaisons douces à connecter ou à créer

RÉFÉRENCES :

Projets de paysages, charte du Parc, démarches bocage engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne, collectivités

PARTENARIAT

PNR, Collectivités, propriétaires, partenaires du PDIPR (CD36), association d'usagers (?), acteurs du tourisme

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST cf encadré 5D

Diagnostic paysagiste,

OAP

Veille foncière de la SAFER

PRIORITÉ :

Mise en place du réseau de personnes-ressources «Chemins» pour évaluer les besoins urgents

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La révision du PDIPR a permis d'établir au moins une boucle par commune. Mais certains itinéraires ne sont pas protégés (enfrichement, vente possible). D'autres subissent des atteintes diverses (débardage sans remise en état ou abattage de leurs belles structures arborées)

Le principaux enjeux sont le maintien de l'intégrité du réseau, les moyens de veiller au bon usage des chemins et la poursuite de la mise en place d'itinéraires de découvertes notamment des paysages remarquables.

OBJECTIFS

Préserver les chemins pour qu'ils restent des moyens d'accès pour tous aux paysages remarquables du territoire : les maintenir dans le domaine public, trouver les moyens d'assurer leur qualité paysagère à travers leur bonne fonctionnalité et leur entretien durable.

DESCRIPTION

• **Mettre en place des groupes d'acteurs ressources « chemins » à l'échelle communale et à l'échelle du Parc.** Ce groupe aura en charge de veiller sur le réseau de chemin du territoire :

optimisation de l'entretien,

médiation, sensibilisation auprès des riverains et usagers,

projet d'acquisition ou d'échanges de terrains…

Valorisation et orientations de gestion

• **Rechercher des modalités d'acquisition ou de conventionnement**

- pour les communes en **déficit de chemin**,

- pour la **mise en réseau** d'itinéraires (ex : OAP Les Sables à Tournon),

- **pour l'aménagement de liaisons douces** notamment des séquences de tour de villages (ex : OAP Douadic)

- **pour des projets « phares »** qui pourraient émerger dans la valorisation de paysages remarquables (ex : OAP Sauzelles - Les Roches, OAP Rives de Creuse au Blanc et OAP Vallée de l'Abloux).

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **En urgence, engager une démarche de médiation :** constat de débardage sans remise en portant atteinte à la qualité paysagère et environnementale des chemins : Liste de site touchés : Cheniers, Saint-Civran, autres ?

• **Optimisation du réseau de chemins / liaisons douces :** OAP Tournon / Les Sables, Douadic, Rive de Creuse au Blanc, Boucle des coteaux viticoles de l'Abloux

• **Tester la veille foncière de la SAFER s**ur quelques communes

3 Action A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables

Sous-action A3.2. Valoriser les axes routiers principaux et les routes secondaires pittoresques

SITES CONCERNÉS

Axes routiers principaux,

Itinéraires touristiques pittoresques,

Entrée de ville ou de village

RÉFÉRENCES :

Projets de paysages (avec cartes de repérage), charte du Parc (p.54), démarches bocage engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne, collectivités, CD36

PARTENARIAT

CD36, Collectivités, Services de l'état, Veilleurs du paysage, acteurs du tourisme …

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST Formation des agents communaux ? Via la fiche action gestion alternative des espaces publics. Diagnostic paysagiste, OAP

CRST: fiche trame verte et bleue (opération de restauration de corridor écologique +actions pédagogiques 40 à 80% d'aides)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les routes constituent les portes d'entrée pour voir et apprécier les paysages du territoire. Les rincipaux enjeux sont la valorisation touristique et le maintien du caractère spécifique de certains itinéraires.

OBJECTIFS

Préserver, renforcer ou favoriser les caractères paysagers des itinéraires routiers, principaux vecteurs de découverte du territoire.

Optimiser le rôle des accotements routiers dans la qualité de la trame verte et bleue (dispositif levée plantée / fossé enherbé).

DESCRIPTION

• **Identifier les itinéraires les plus remarquables du territoire** notamment dans le cadre de l'action A1 sur la valorisation des paysages remarquables, **mais aussi les séquences qui méritent d'être améliorés.**

• **Engagement d'embellissement et d'amélioration du fonctionnement des itinéraires :**

- **ouvrir des fenêtres** le long des itinéraires,
- aménager des séquences de tour de village,
- coordonner l'usage de la voiture et des modes doux,

• **Optimiser le rôle fonctionnel des linéaires dans la trame verte et bleue.**

• **Engagement d'actions de promotion :** labellisation pour certains itinéraires au titre de leur valeur patrimoniale : route des buttons, route des étangs, route de vallée, route en balcon, route du bocage… à mettre en place avec les acteurs du tourisme et les Veilleurs.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Faire un bilan avec les communes et le service route du Conseil Départemental de l'Indre** pour faire un diagnostic général du réseau et établir des priorités / optimisation de gestion ou souhait divers en relation avec des actions de valorisations paysagères :
- Mise en oeuvre des OAP (exemple: route de la Creuse entre les Roches et la rivière)
- Reconquête de séquences «malmenées» ex entrée de villes ou de village,
- Enjeux replantation notamment dans les secteurs fortement ouverts (pays blancois : arbres borniers, haie...)

• **Définir quelques valorisation d'itinéraires routiers** avec le CD36, la CCBVC (élus et techniciens) / et les acteurs du tourisme : recueil d'idées et de doléance et engager des démarches de «labellisation» possible, avec signalétique particulière et identification de sites à valoriser, par exemple :
- Route des Buttons (voir projet de paysage Brenne Boichaut-nord),
- Route de la Creuse,
- Route de l'Anglin,
- Route de l'Abloux (voir OAP)
- Route des villages du Suin (RD60)

3 Action A3. Valoriser les routes et les chemins, supports de découverte des paysages remarquables

Sous-action A3.3. Optimiser la gestion et l'entretien de linéaires végétaux accompagnant les itinéraires

SITES CONCERNÉS

Plantations linéaires associées aux routes et chemins,

Plantation d'arbres-borniers

Plantation des aires de stationnement ou des petites aires de loisirs associées aux itinéraires

RÉFÉRENCES :

Projets de paysages, charte du Parc, démarches bocage engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne, CD36, collectivités

PARTENARIAT

PNR, Collectivités, propriétaires, partenaires du PDIPR (CD36), services routes du CD36, association d'usagers (?), acteurs du bocage / riverains exploitants et propriétaires, CPIE et Indre Nature, autres associations...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST cf encadré 5D

Diagnostic paysagiste, OAP paysages

PRIORITÉ :

Mise en place du réseau de personnes-ressources «Chemins» pour évaluer les besoins urgents

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les linéaires végétaux accompagnant les routes et les chemins constituent un formidable potentiel pour la production de bois-énergie.

Mais ils participent très fortement aussi la qualité des paysages du territoire et à leur renommée et attachement des habitants, alors qu'ils sont toujours aussi fragilisés par leurs modes de gestion et d'entretien.

OBJECTIFS

Améliorer l'entretien de haies et des arbres bordant les routes et chemins en expérimentant l'engagement vers la production de bois-énergie en assurant durablement la qualité paysagère, en confortant la trame verte et bleue et en favorisant le renouvellement par dynamique naturelle.

DESCRIPTION

• **Programmer la plantation de haie et la sélection d'arbres** en s'appuyant sur les démarches « bocage » engagées par le Parc (cf. actions C2) et les expériencs des collectivités du Sud-Berry

• **Évaluer les modalités d'entretien et rechercher l'optimisation au regard des enjeux de biodiversité, de paysage mais aussi de dérèglement climatique. Rechercher le renouvellement par un entretien adapté avec 3 objectifs :**

- pour conforter la **biodiversité**,

- pour maintenir ou reconquérir la **qualité paysagère**

- pour engager le développement de la **filière bois énergie** : alimentation des chaudières-bois locales (dynamique de régénérescence / technique de bûcheronnage).

• **Établir des documents de gestion des chemins** avec ces trois objectifs, en concertation avec les propriétaires riverains et les exploitants, en priorité pour les chemins de randonnées (cf. actions C2). Sensibiliser les propriétaires et les convaincre par exemple, d'ouvrir un cône de vue, d'optimiser l'entretien...

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Plan bocage : engager sur des secteurs-témoins des plans de gestion des haies le long des chemins en vue de production de bois-énergie,** avec la CCBVC, les communes, leurs agents techniques et les partenaires potentiels (voir aussi : Actions 8 et 11).

Communes prioritaires : celles équipées en chaudières-bois + site / OAP Paysage : ZA Les Daubourgs au Blanc, ZA Sandillat à Tournon, écoquartier des Sables, aire naturelle de camping à Sacierges, (orientation de l'entretien dans les sites OAP par la CCBVC = opportunité).

• **Engager l'opérationnalité des démarches d'OAP du PLUi en faveur d'itinéraires de découverte (voir liste page suivante).**

• Engager l'opérationnalité des démarches d'OAP du PLUi en faveur d'itinéraires de découvertes :
OAP / Les bords de Creuse au Blanc : plusieurs séquences à connecter jusqu'à Tournon en rive gauche de la Creuse (voir Action 1 / p.15)
OAP / Entrée sud de Douadic : valorisation d'une séquence du tour de village pour reconquérir la silhouette
OAP / Les Sables à Tournon : la réflexion sur l'urbansime de ce secteur est l'occasion de reconquérir des portions d'anciens chemins et de développer le réseau de circulations douces
OAP / Vallée de l'Abloux : boucles de découverte à activer : moulin de St-Civran, coteaux viticoles (voir ci-dessous)..

Exemple de levier OAP / Valorisation de la vallée de l'Abloux : le sentier d'interprétation des coteaux viticoles et bocagers

Parmi les orientations proposées pour valoriser la vallée, la mise en place d'un itinéraire de découverte et d'interprétation sur les communes de Sacierges-Saint-Martin et de Saint-Civran est une vraie opportunité pour préserver voire reconquérir les paysages des coteaux en mettant en place des actions simples et des modes de gestion adaptées .
Ce projet a fait l'objet d'un diagnostic paysagiste en 2007, mais n'a jamais été activé.

Orientations préalables : Rechercher la sauvegarde des Vignes et des vergers et transmettre les savoir-faire.
Mettre en place d'une vigne conservatoire, accompagnée d'un plan de gestion.

1. Belvédère sur la vallée à mettre en valeur. Point de départ possible de la promenade.
Secteur à remettre en état, stationnement à prévoir.

2. Mieux gérer les boisements en favorisant les feuillus et en reconsidérant les modalités de taille.

3. Chemins à réouvrir.

4. Fenêtre vers la vallée à valoriser. Maintien des espaces ouverts

5. Parcelles de vignes et de vergers en cours d'enfrichement à revaloriser en maintenant la vue vers la vallée et en éradiquant la cabanisation.

6. Espaces encore ouverts à maintenir.

7. Mettre en valeur ce belvédère. Cette station peut être munie d'une table d'orientation mettant en relation l'emplacement des deux villages et la confluence de l'Abloux et du ru de Chinan.

8. Espace de transition à mettre en valeur.

9. Mettre en scène l'entrée du «chemin bocager» avec rappel de quelques notions d'archéologie et de géomorphologie. Renouveler les arbres du chemin.

10. Entretenir la lisière entre chemin bocager et bois Damien.

11. Maintenir le chemin creux.

12. Maintenir le chemin bordé d'épaisses haies et ses vues vers la vallée. Réflexion à mener sur les mares-abreuvoirs et les fossés et les reconnectant par alimentation gravitaire.

13. Evocation de la voie romaine et réhabilitation de l'ancien chemin.

14. Chêne majestueux de 350 ans à préserver.

15. Petite mare à mettre en valeur et adoucir ses berges.

16. Plessage de charme à valoriser.

17. Espace résiduel autour du pylône à reconquérir. Plantation d'une haie bocagère devant le pylône afin d'adoucir son impact visuel.

18. Vallon de la Quenaie, une scénographie bucolique à préserver et une belle mare à dégager.

19. Lien visuel avec la vallée à conserver en dégageant les bas côtés de la route et en évitant tout stationnement dans la zone.

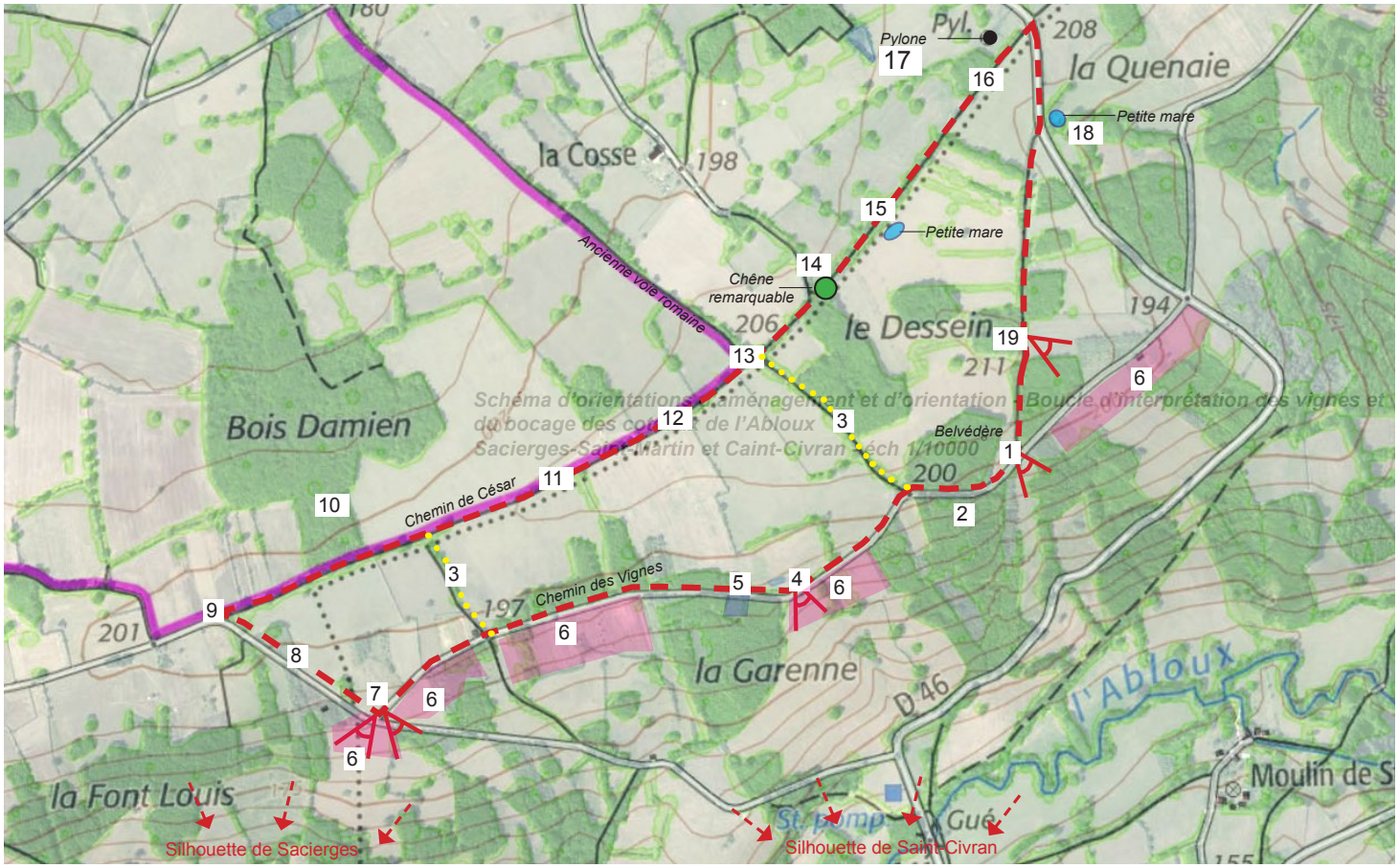

DÉMARCHE EXEMPLAIRE / ACTION 3 :
LE SENTIER DES LAUZES (PNR DES MONTS D'ARDÈCHE)

Source : www.surlesentierdeslauzes.fr

Valorisation du sentier des Lauzes (PNR des Mont d'Ardèche)

• «Le sentier des lauzes est un chemin de randonnée qui forme une boucle sur les communes de Dompnac et Saint-Mélany, avec des bifurcations vers les communes voisines de Beaumont, Valgorge, Sablières, Saint-André Lachamp et Ribes.

• L'association a choisi d'inscrire son action le long des éléments de patrimoine qu'il traverse (ponts, grangettes, faïsses, chapelles, moulins, etc.).»

• Le parcours est jalonnée de mises en valeur exceptionnelles des paysages grâce à des interventions d'artistes comme Gilles Clément et Giuseppe Penone.

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

RAPPEL : PRINCIPAUX PROJETS AYANT EXISTÉ OU EN COURS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

ANIMATION :

• Animation des classes urbanisme et Rallye avec le CPIE dans l'Eco quartier de Lurais

• Animations de groupes d'élus, SCOT, PLUi, écoquartiers, centres-bourgs, rallye écoquartier-écoconstruction

• Veilleurs du Paysage

DIAGNOSTICS PAYSAGISTES

• Extensions villageoises : Rivarennes, Moulin de Saint-Civran

• Espaces publics et cadre de vie : Concrémiers, Rivarennes, Sacierges, Preuilly-la-Ville, La Pérouille, Thenay, Lureuil, Fontgombault, Vigoux, ...

EQUIPEMENTS, SERVICES, COMMERCES :

•Actions des maires dans leurs communes afin de favoriser le développement de commerces

• Opérations dernier commerce

SITES D'ACTIVITÉS :

• Étude sur le développement des zones d'activités

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES SUR LE VOLET URBANISME ET DANS LEURS PROJETS D'AMENAGEMENT:

• Accompagnement PLU, PLUI, SCOT

• Décryptage charte du Parc (CEREMA)

• Accompagnement projets communaux (ex : écoquartiers Lurais, Rivarennes, bourg Prissac)

• Mise en places d'ateliers avec les écoles d'architectures et de paysage, de concours d'idées

• Essai d'atelier d'urbanisme rural

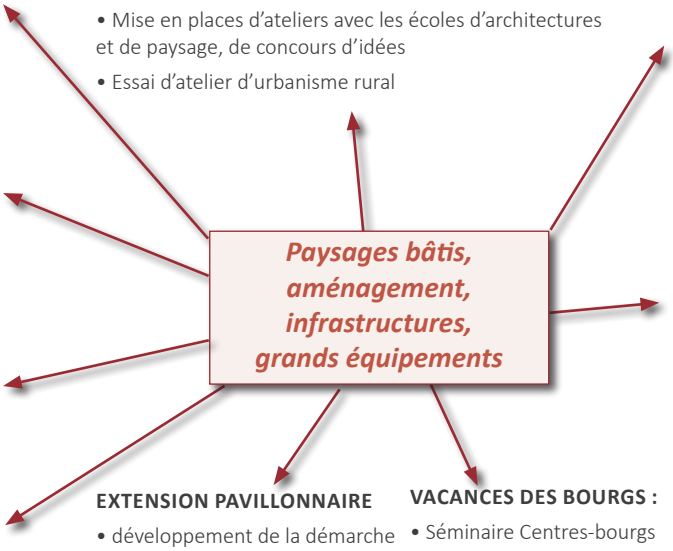

EXTENSION PAVILLONNAIRE

• développement de la démarche écoquartier en milieu rural pour limiter l'étalement de l'urbanisation : Lurais, Rivarennes, (Thenay), Vendoeuvres

VACANCES DES BOURGS :

• Séminaire Centres-bourgs

• Future OPAH

CONSEIL AUX PARTICULIERS :

*Conseil archi et thermique

*Partenariat Fondation du Patrimoine

*Guide des couleurs du bâti

*Guide archi , réédition 2019

*Cahier de recommandations thermiques bâti ancien (CEREMA, Parc de la Brenne)

*SOLiHA Indre (cf. PIG EE)

*Développement de l'éco-bâti : biblio ressources, Echobat, Chantiers participatifs, développement construction paille...

TOURISME :

• Préservation du patrimoine : Villages du Parc, conservatoire, chantiers d'insertion,...

• Patrimoine Basse conso : réhabilitation thermique de bâtiments publics avec des matériaux bio-sourcés

• Structuration de la filière Echobat (éco-construction solidaire)

• Formation / sensibilisation pour les professionnels (enduits chaux/terre –chanvre/roseau/ construction paille, etc...)/ REBAT bio : chantiers ouverts, vidéos techniques, mallettes matériaux biosourcés* Projets 2019/2024 : OPAH, Plateforme territoriale de rénovation énergétique, *Inventaire architecture rurale et veille architecturale

Source : Supports aux ateliers OQP / E. Gayet / PNR Brenne

SUR QUOI AGIR ?

• Les entrées de villes et de villages et les silhouettes bâties

• Les paysages bâtis anciens des cœurs de ville ou village

• Les paysages bâtis récents

• Les espaces publics

• Les paysages d'activités

• La Nature et la TVB dans les paysages bâtis

• Les routes et les chemins dans les paysages bâtis (déplacements)

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Valoriser et protéger les silhouettes bâties harmonieuses qui exposent une image qualitative du bourg ou hameau (priorité / paysages remarquables - voir atelier A)
- Requalifier les silhouettes bâties dégradées.
- Soigner les seuils villageois (entrées d'agglomération) et mieux intégrer les extensions urbaines.

- Valoriser le bâti ancien, en respectant « l'esprit des lieux », éviter la dégradation du bâti ancien.

- Sortir du modèle du pavillon individuel..
- Améliorer les séquences de « paysages pavillonnaires » existantes les plus marginalisées.

- Réhabiliter les espaces publics dégradés, valoriser les espaces banalisés.
- Créer de nouveaux espaces publics, notamment dans les opérations d'extension de l'urbanisation.

- Atténuer les impacts des zones d'activités actuelles sur le paysage. .
- Assurer une qualité durable et respectueuse des sites d'accueil pour les futures zones ou extensions.
- Limiter les impacts des bâtiments envisagés et de leur clôture (anticiper et/ou réduire les problèmes d'insertion).
- Rechercher l'économie de l'espace et des projets durables

- Réserver une place de choix au végétal, protéger les arbres existants.
- Valoriser l'eau dans la ville ou les villages.

- Assurer la qualité des itinéraires les plus remarquables (notamment les entrées de bourgs).
- Garantir la qualité et la présence des points de vue significatifs donnés à voir par l'itinéraire.
- Requalifier certaines traverses de bourgs, accompagner certains itinéraires de structures arborées
- Favoriser la mobilité et la mutualisation des services dans les paysages bâtis, notamment dans les zones d'activités et les zones d'habitations

Source : Atelier OQP - Axe B /28 mars 2019 (voir restitution en annexe)

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

PROGRAMME D'ACTIONS - SYNTHÈSE / AXE B

4 B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

B1.1 - Identifier les outils et démarches en cours ou à venir sur le Parc et les inscrire dans des projets de paysages.

• Plusieurs démarches en cours : observatoire de la vacance, PTRE/Maison de la Rénovation énergétique, OPAH RR...
• Outils complémentaires pour le paysage à mettre en place (plans-guides, plaquettes d'informations pour améliorer les abords du bâti ancien avec des techniques et des matériaux durables : clôtures, plantations, sols, eaux pluviales; place de la voiture, etc...).

B1.2 - Adjoindre des conseils pour le paysage (abords du bâti ancien) au sein de l'observatoire et du pôle d'accueil et de conseils pour la rénovation du bâti ancien.

• Projet de Maison de la Rénovation énergétique.
• Offrir du Conseil pour la qualité environnementale et paysagère des abords du bâti à rénover (un guichet unique)

B1.3 - Cibler des communes volontaires dans des sites à fortes valeurs patrimoniale et les accompagner pour porter des projets exemplaires de transition écologique et paysagère.

• Dimensions expérimentales et exemplaires avec dimensions paysagères pour coordonner les diverses orientations vers la transition : patrimoine bâti, paysage, biodiversité, énergie, recyclage et gestion des déchets, déplacements, risques...

5 B2. Reconquérir les sites les plus malmenés, accompagner les démarches exemplaires

B2.1 - Identifier les sites à reconquérir prioritairement et accompagner les collectivités dans leur démarche de reconquête

• Sensibilisation + liste des sites à reconquérir sur la base d'un questionnaire aux communes (délaissés, friches bâties ou non bâties, tout éléments ou ensemble portant atteinte à la qualité des paysages)
• Cibler les sites prioritaires pour engager leur reconquête paysagère (sites à privilégier : vallées, approches de ville et villages, sites en vis-à-vis de points de vue majeurs ou de sites à forte valeur patrimoniale)
• Conseil technique pour accompagnement : médiations, sensibilisation des propriétaires, appuis techniques, recherche de financements, aide pour la mise en œuvre...
• Diagnostics paysagistes pour les cas les plus complexes,
• Démarches de rénovations/démolitions/reconstructions pour les friches bâties, en particulier en coeur de villes ou de villages.

B2.2 - Engager des démarches exemplaires pour toute opération d'urbanisme

• Démarche de type écoquartier avec recherche d'optimisation multicritère en faveur de la transition écologique
• Appui technique pour mobiliser les compétences, recherche de financements, assurer de l'ambition dans les projets et suivre les opérations durablement.

6 B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux

B3.1- Définir les conditions de bonnes pratiques dans la rénovation et la gestion des espaces publics

• Cadre pour réhabiliter sobrement et dans l'esprit des lieux. Sites à cibler : le meilleur projet est celui qui ne se voit pas, qui est immuable ou qui ne demande juste qu'un entretien optimisé!
• Accompagner les collectivités : conseils paysagiste du Parc, puis missions de maîtrise d'oeuvre confiées à des professionnels de la conception paysagiste
• Acquérir des emprises notamment dans le cadre de rénovation de petits îlots en coeur de villes ou de villages ainsi qu'en franges bâties pour offrir des lieux conviviaux et fonctionnels

B3.2- Réintroduire et gérer la nature dans les paysages bâtis ; notamment le végétal et l'eau

• Favoriser les enjeux suivants : Îlots de fraîcheur, prévention des inondation, effet d'écran et de perspectives urbaines, trame verte et bleue.... et composer avec le bocage et les habitants !

B3.3 - Aider à mieux gérer la place de la voiture et à développer les mobilités douces et les services mutualisés

• Étude exploratoire pour la place de la voiture et des liaisons douces à l'occasion d'opérations de revitalisation de centres anciens
• Démarche paysagère : actions à mener en recherchant à limiter l'imperméabilisation des sols et à rester dans l'esprit des lieux

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

4 Action B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Si d'une manière générale, les paysages bâtis se sont améliorés en offre et en qualité, il n'en demeure pas moins que l'abandon du bâti ancien est encore très présent, que les certaines franges de villages se banalisent par leur extensions standardisées, et que la désertification des coeurs de village se poursuit.

Le principal enjeu, au regard de ce constat et de la nécessité de rentrer en "transition" est de redynamiser les coeurs de villes et de village en les rendant plus attractifs et d'adapter le bâti en faisant évoluer les compositions urbaines avec respect des permanences historiques et confortement de la présence de la nature (végétal, eau).

L'action 4 (B1) consiste à **Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village.**

Pour cela, trois sous-actions sont proposées :

B1.1 - Identifier les outils et démarches en cours ou à venir sur le Parc et les inscrire dans des projets de paysages.

B1.2 - Adjoindre des conseils pour le paysage (abords du bâti ancien) au sein de l'observatoire et du pôle d'accueil et de conseils pour la rénovation du bâti ancien.

B1.3 - Cibler des communes volontaires dans des sites à fortes valeurs patrimoniale et les accompagner pour porter des projets exemplaires de transition écologique et paysagère.

Les paysages bâtis offrent une déclinaison de composition qui méritent d'être préservées et qui peuvent inspirer de nouveaux modèles d'habiter, notamment pour revitaliser les centres anciens (Nuret-le-Ferron et Concrémiers).

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

4 Action B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Sous-action B1.1. Identifier les outils et démarches en cours ou à venir sur le Parc et les inscrire dans des projets de paysages.

SITES CONCERNÉS

Actions à réaliser à l'échelle du Parc

RÉFÉRENCES :

Démarches engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

SM / SCoT, Collectivités, propriétaires et bailleurs, ADEME...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

• Outils en cours ou à venir sur le PNR : préservation du Patrimoine, Patrimoine basse consommation, filière echobat, OPAH, plateforme de rénovation énergétique...

• Observatoire de la vacance : en cours de projet pour le territoire du SCoT

• CRST *fiche action maillage urbain et rural-aménagement des espaces publics (taux de subvention de 40%)

• OPAH-RR (financement pour les travaux de réhabilitation et opération de sortie de vacance dans les 12 communes pôle de vie du SCOT)

• PTRE: conseil et financement pour tous les habitants y compris les habitants non éligibles aux aides de l'ANAH

• Fondation du patrimoine, financements possibles pour valoriser le patrimoine non inscrit et non classé

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Un grand nombre d'outils existe, notamment à l'échelle du Parc. D'autres sont en cours de mise en place (Maison de la Rénovation = plateforme de rénovation énergétique). Il s'agit de les faire connaître et d'accompagner les porteurs de projets pour qu'ils s'en saisissent.

OBJECTIFS

Faire le point sur tous les outils existants et à venir pour être réactif à tout engagement de démarche de rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de villages et d'y apporter une dimension paysagère

DESCRIPTION

• **Rechercher tous les outils mobilisables pour valoriser et rénover les cœurs de villes et villages :** préservation du Patrimoine, patrimoine basse consommation, filières échobat, OPAH, plateforme de rénovation énergétique...

• **Proposer des outils complémentaires comme des plans-guides pour assurer des projets de paysages en accompagnement des projets techniques de rénovation/construction.**

• **Communiquer sur les thèmes à enjeux paysagers, en particulier : composition de la parcelle, nivellement et gestion des ruissellements, limitation de l'imperméabilisation des sols et revêtement de sols, substrat, plantations, clôtures.**

• **S'informer sur les démarches exemplaires** dans d'autres territoires ruraux et proposer des formation-sensibilisation au élus et autres acteurs du territoire.

• **Mettre en place de l'ingénierie dans les communautés de communes.**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Conseil en amont et plan-guide / diagnostic paysagiste** pour les prochaines opérations à engager en coeur de ville ou de village.

• **OPAH + Maison de la rénovation :** engager une démarche paysagère en accompagnement de tout projet de rénovation/ construction en coeur de ville et de village

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

4 Action B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Sous-action B1.2. Adjoindre des conseils pour le paysage (abords du bâti ancien) au sein de l'observatoire et du pôle d'accueil et de conseils pour la rénovation du bâti ancien.

SITES CONCERNÉS

Actions à réaliser à l'échelle du Parc

RÉFÉRENCES :

Démarches engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

SM / SCoT, Collectivités, propriétaires et bailleurs, ADEME...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

• Plateforme territoriale de la rénovation énergétique : Création en cours de la Maison de la Rénovation (regroupant notamment SOLIHA, l'espace Info-Énergie et le Parc) – à destination de tous les habitants (y compris résidences secondaires et résidences touristiques)

Voir aussi action précédente

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le Parc et ses partenaire vont mettre en place l'observatoire et le pôle d'accueil et de conseil pour la rénovation du bâti ancien. Il n'est pas prévu pour l'instant de conseil paysage; mais le Parc envisage de proposer des permanences avec la chargée de mission.

OBJECTIFS

Répondre aux exigences techniques et éthiques des démarches de rénovation dans les centre-villes et cœurs de village ainsi qu'au montage financier des projets en assurant les compétences pour répondre aux enjeux de paysages.

Répondre également aux demandes de conseils des particuliers pour l'aménagement de leurs extérieurs, dans un cadre d'exigence qualitative pour le paysage d'accueil.

DESCRIPTION

• Regrouper et mutualiser les actions et acteurs du bâti ancien.

• **Centraliser les démarches exemplaires, et les évaluer** pour qu'elles puissent servir de levier et établir des recueils de conseils et recommandations (sous-action précédente).

• **Communiquer sur les outils** les plus adaptés au territoire.

• **Assurer du conseil aux communes et aux particuliers** pour favoriser la rénovation du bâti ancien des centres et des cœurs anciens en y assurant du conseil pour la qualité environnementale et paysagère de l'aménagement des abords.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Engagement en cours : Maison de la Rénovation** : Y assurer du conseil en paysage pour l'aménagement et la gestion des abords du bâti ancien (voir action 12/D3).

• **Réaliser une ou des plaquettes d'informations à destination du grand public pour améliorer les abords du bâti ancien avec des techniques et des matériaux durables et de bons dispositifs de gestion vertueuse de cœurs de village** (clôtures, nivellement, plantations, sols, eaux pluviales; place de la voiture, mobilier, etc...), à partir des démarches de rénovation déjà engagée, des démarches OAP qui vont s'engager et celles soumise à plan-guide (voir sous-action précédente).

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

4 Action B1. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Sous-action B1.3. - Cibler des communes volontaires dans des sites à fortes valeurs patrimoniales et les accompagner pour porter des projets exemplaires de transition écologique et paysagère.

SITES CONCERNÉS

Actions à réaliser à l'échelle du Parc

RÉFÉRENCES :

Démarches engagées par le Parc

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

SM / SCoT, Collectivités, propriétaires et bailleurs, UDAP, ADEME...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Idem sous-actions précédentes

Diagnostics paysagistes

Ville du Blanc : se saisir du programme «revitalisation des petites centralités »

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La rétention du foncier, l'absence d'extérieur, la place très limitée pour la voiture, l'exiguité et parfois la promiscuité des logements et leur absence de confort, le coût de la rénovation, l'inaccessibilité PMR du bâti ancien... constituent des freins à l'attractivité de coeur de villes et de villages. Pour toutes ces raisons, la plupart des communes ne souhaite pas s'engager dans la rénovation de leur centre.

OBJECTIFS

Engager la rénovation de cœurs anciens de communes volontaires pour faire levier sur d'autres communes. Cette action apparaît prioritaire pour enrayer la perte de dynamisme des cœurs de bourg et de village et parce qu'elle concerne également le maintien ou le retour de commerces, de petits artisans et de services.

DESCRIPTION

- Accompagner les projets des collectivités volontaires, les aider dans leur démarches (moyens techniques, humains et financiers).

- Faire émerger des projets de paysage allant au-delà de la simple parcelle concernée : démarche écoquartier ancien à favoriser avec dimension expérimentale et entrées pluridisciplinaires vers la transition à favoriser : patrimoine bâti, paysage, biodiversité, énergie, matériaux biossourcés, recyclage et gestion des déchets, reconstruction / réemploi, risques, déplacements doux, espaces de convivialité et îlots de fraicheur...) – en coordination avec l'action 6/B3.

Cela passe par la sauvegarde et reprise des bâtiments anciens notamment au cœur des villages (soutien technique et financier, sensibilisation du public, aide à l'acquisition foncière par la puissance publique, formation de la filière...).

- Démarches diverses à envisager : relance d'opérations type village du Parc, éco-îlots villageois, démarche dans le cadre du PCET, OAP allouée dans les secteurs les plus disponibles et sensibles...

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Lancer un appel à projet pour plan-guide** / diagnostic paysagiste à mener en parallèle de réflexions sur le potentiel communal sur quelques coeurs de bourgs anciens avec des communes volontaires

OAP / Ruffec Rive-Gauche ? mais pas certains que la zone U se débloque rapidement (rétention des parcelles par la propriétaire)

Autre secteur sur Ruffec : coeur de village / sujet abordé lors de la visite diagnostic-enjeux en 2018 : répondre au cadre patrimonial, débloquer du foncier, offrir des logements confortables avec un petit extérieur, adapter le bâti pour la voiture, rénover en visant l'autonomie énergétique, aménager les abords pour valoriser le cadre de vie et rendre le site attractif et dynamique, réintéger la nature dans ces opérations...

• **Le Blanc : identifier très rapidement des secteurs dans les deux coeurs de ville** pour être prêt à répondre au programme ***"revitalisation des petites centralités"***

• **"Projet à venir" : Projet d'écoquartier de l'Étang du Riz à Luant + Projet de lotissement à Ciron**

Cahiers de recommandations pour la réhabilitation du bâti ancien en région Centre-Val de Loire

Le Cerema et le Parc naturel régional de la Brenne se sont associés au groupe de travail "Caractérisation du bâti en région Centre-Val de Loire et massification des rénovations par reproductibilité" mis en place dans le cadre de la convention partenariale signée par la Région, l'Etat et l'Ademe. Cette convention vise à mutualiser les actions déclinées localement pour la mise en oeuvre du Plan Bâtiment Durable (PBD) et du Plan de Rénovation Energetique de l'Habitat (PREH) en région.
Le Cerema Normandie-Centre et le Parc naturel régional de la Brenne ont co-écrit le premier cahier de recommandations issu de ce groupe de travail. Le Parc de la Brenne a financé la réalisation des illustrations - la DREAL Centre-Val de Loire a pris en charge l'intervention du Cerema et financé l'édition du document.

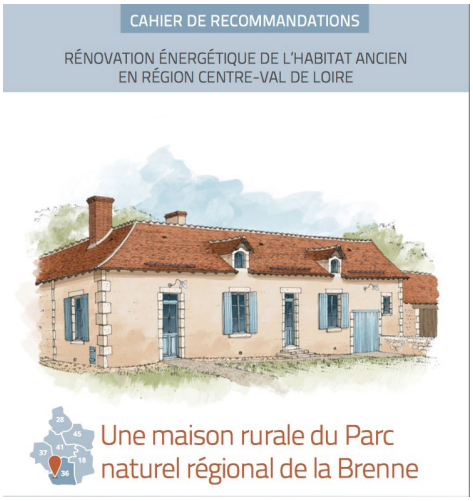

Ce cahier "Une maison rurale du Parc naturel régional de la Brenne" présente les caractéristiques patrimoniales et techniques d'une longère qui correspond à une typologie d'habitat rural en région Centre-Val de Loire. Il détaille, élément par élément, les techniques de réhabilitation énergétique adaptées à ses spécificités, garantissant ainsi la pérennité du bâti et de son architecture, grâce au maintien de l'équilibre hygrothermique des parois terre-pierre. La plupart des solutions présentées sont basées sur une opération de chantier réel situé à Lurais (36) – Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Lurais – Maître d'oeuvre : Pascal Diès.

DEMARCHES EXEMPLAIRES / ACTION 4
RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES RÉCENTES / CCBVC

Ces 4 exemples témoignent d'un savoir faire-local et de l'implication du Parc, des élus et de leur partenaires pour être innovant en matière d'environnement,d'économie, de social et de Patrimoine :

- Immeuble Petit-Jean à Rivarennes
- La Maison du Bonheur à Touron-Saint-Martin,
- Longère en coeur de village à Lurais
- Maison vigneronnes à Thenay.

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

5 Action B2. Reconquérir les sites les plus malmenés, accompagner les démarches exemplaires

Le diagnostic a révélé la présence de certains sites dégradés ou malmenés ou en voie de banalisation comme certaines entrées de village, des secteurs en déprises, etc...

Parallèlement, des communes hésitent à s'engager (complexité, pas de maîtrise foncière, absence d'ingénierie paysage, pressions locales...). Il est donc nécessaire de les accompagner pour mener, sur ces sites des démarches exemplaires de reconquête, engageant des mise en oeuvre vertueuses, en matière de qualité paysagère, de biodiversité, pour les générations futures.

L'action 5 (B2) consiste à **reconquérir les sites malmenées ou en voie de banalisation et accompagner les démarches exemplaires.** Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

B2.1 - Identifier les sites à reconquérir prioritairement et accompagner les collectivités dans leur démarche de reconquête.

B2.2 - Engager des démarches exemplaires pour toute opération d'urbanisme.

Scoury, près de la Creuse : un espace en attente à reconquérir, avec un remarqauble potentiel pour valoriser les bords de Creuse et les entrées sud et ouest de ce village.

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

5 Action B2. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Sous-action B2.1. - Identifier les sites à reconquérir prioritairement et accompagner les collectivités dans leur démarche de reconquête

SITES CONCERNÉS

• Actions à réaliser à l'échelle du Parc

• Liste à établir dans chaque commune. Ces sites peuvent être des délaissés, friches bâties ou non bâties, tout éléments ou ensemble portant atteinte à la qualité des paysages

• Priorité : Paysages remarquables, sites très ouverts, rebords de plateau, coteau des vallées, à proximité de secteurs à forte valeur paysagère ou patrimoniale

RÉFÉRENCES :

• Liste pré-établie en 2011 pour les communes du projet de paysage Brenne-Boischaut-nord (à actualiser, à étendre aux friches bâties et aux autres communes)

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, propriétaires, Veilleurs du paysage

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST: Fiche mise en valeur des paysages de la Brenne (Mission de maîtrise d'œuvre avec étude financée à 80% et financement de 40% des travaux). Attention la région risque de refuser la valorisation des entrées de bourgs...

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les ateliers enjeux / OQP ont identifié l'enjeu de reconquête de site dégradés ; ont notamment été cités les entrées et périphéries de bourgs et les zones d'activités (cf. Annexe / Restitution de l'atelier B / 28 mars 2019).

OBJECTIFS

Cibler plus précisément les sites à reconquérir prioritairement et accompagner les collectivités pour reconquérir les sites les plus sensibles.

DESCRIPTION

• **Établir une liste de sites dégradés ou nécessitant une réflexion pour son amélioration,** avec description du phénomène constaté, à partir d'un questionnaire au communes. Ces sites peuvent être des délaissés, des friches bâties ou non bâties, ou encore, tout élément ou ensemble portant atteinte à la qualité des paysages et des dynamiques naturelles.

• **Établir une hiérarchie en fonction des enjeux et du niveau d'atteinte aux paysages et à l'environnement, cibler les sites prioritaires pour engager leur reconquête paysagère** (sites à privilégier : vallées, approches de ville et villages, sites en vis-à-vis de points de vue majeurs ou de sites à forte valeur patrimoniale), mettre en place un tableau de bord.

• **Recherche de solutions simples et optimisées en engagement administratifs et financier :** médiation, sensibilisation des propriétaires, outils de gestion, partenaires mobilisables et **accompagnement de type conseil, avec appui** de types: médiation, sensibilisation des propriétaires, aide à l'établissement d'état des lieux pour mieux connaître l'ampleur de la problématique ; données techniques, recherche de financements, aide pour la mise en œuvre…

• **Des plans guides ou diagnostics-paysagistes** peuvent être engagés pour les situations les plus complexes ou à enjeux paysagers forts.

• **Engager des démarches de rénovations/démolitions/reconstructions pour les friches bâties, en particulier en coeur de villes ou de villages** (voir Action 4/B1).

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Liste à établir. Plusieurs sites ont été identifiés lors des ateliers :** Scoury /abords de Creuse et entrées sud-est du village, place en coeur de village de St-Civran, ZA aux abords de la Gare au Blanc, Rivarennes/ abords de la ZA, La Pérouille / reconquête de la silhouette du bourg...

Voir aussi : pré-identification Projet Brenne-Boischaut-nord (fiches communales)

• **Mise en oeuvre / accompagnement des projet OAP Paysages :** Douadic / Reconquête de la silhouette sud du village, Tournon-Saint-Martin / ZA du Sandillat, Chazelet / Abords de Chambords...

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

5 Action B2. Engager la rénovation du bâti ancien des centres-villes et cœurs de village

Sous-action B2.2. Engager des démarches exemplaires pour toute opération d'urbanisme

SITES CONCERNÉS

Projets zones U et AU,ainsi que les projets en en zone A (hangars notamment)

• Action à réaliser à l'échelle de la CCBVC, à étendre aux autres communautés de communes.

• Priorités : Mise en oeuvre des projets OAP en zone U et AU

RÉFÉRENCES :

Démarches écoquartier, guides de la construction

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

SM / SCoT, Collectivités, propriétaires et bailleurs, ADEME...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST: Fiche mise en valeur des paysages de la Brenne (Mission de maîtrise d'œuvre avec étude financée à 80% et financement de 40% des travaux).

Formation-sensibilisation des agents en charge de l'instruction des autorisations / droit des sols ainsi que des agents en charge de la gestion des espaces d'accueil de ces projets

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le SCoT et le PLUi imposent l'engagement de projet d'urbansime ambitieux dans leur aspect qualitatif. Dans ce cadre, il y a lieu de mieux considérer la qualité du cadre d'accueil, atout fort pour l'atttractivité et la qualité de vie future des habitants. Dans ce contexte, il y a lieu de s'engager dans des démarches de projets fondées, ambitieux mais sobres et durables.

OBJECTIFS

Accompagner les collectivités dans leurs démarche en urbanisme : mise en oeuvre des projets OAP mais aussi mobilisation pour de nouveaux projets en zone U et AU.

DESCRIPTION

• **Veille paysagère pour le suivi des documents d'urbanisme et des autorisations réglementaires :** médiation, sensibilisation des pétitionnaires, aide à l'établissement d'état des lieux «paysage» pour mieux connaître l'ampleur de la problématique ; appuis techniques, recherche de financements, aide pour la mise en œuvre...

• **Accompagnement de type conseil, pour engager sur les zones U et AU des démarches vertueuses, de type écoquartier**, avec :

- **recherche d'ambition dans les projets et d'optimisation multicritère** en faveur de la transition écologique et appui technique pour mobiliser et accompagner les bonne compétences,

- **recherche de composition paysagère le plus en amont possible**, sur la base d'une analyse spatiale fine du site d'accueil

- **recherche de financements, appui pour le choix d'un maître d'oeuvre, suivis pour la mise en oeuvre, pour l'évaluation et la mise en place de la gestion.**

Des points de vigilance importants :

• Nécessité de définir l'**esprit des lieux, de préserver le potentiel architectural, d'assurer de la mixité.**

• Nécessité de **stratégie foncière et d'opérations « d'envergure »,**

• Nécessité de **compétences professionnelles (y compris en paysage)**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Mise en oeuvre des projets OAP Paysage, notamment ceux concernant les zones U et AU du PLUi :**
- Tournon/les Sables, Ruffec / La Bazanne, Douadic / Parcelles RD17, Sacierges /entrée nord-est...
- ZA du Sandillat et des Daubourgs

• **Accompagnement des projets dans les autres zones U et AU du PLUi** / inciter les communes à s'engager dans des démarches vertueuses.

• **«Rallye éco-quartier»:**
- Reconduire les rallyes eco-quartier mis en place par le Parc (exemple sur la commune de Rivarennes)

• **Mettre en place une veille sur les appels à projets nationaux** (sources de financements) au niveau de la communauté de communes.

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

6 Action B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux

La qualité des espaces villageois est presque partout une constante. Elle repose sur des compositions simples, mettant en valeur les édifices construits et la présence du végétal. Lorsque les espaces publics se sont rénovés, c'est souvent sobrement et au profit de la qualité paysagère du site. Les places vertes semblent appréciées (place des Marronniers à Nuret-le-Ferron, place centrale de Puy Chevrier...) ; le fleurissement semble gagner, certains sur des modes alternatifs intéressants (Ingrandes, Saint-Aigny, Rivarennes...).

La majorité des communes se sont préparées au zérophyto avant l'application de la loi. Certaines témoignent cependant des difficultés d'entretien faute de moyen.

Il y a lieu de poursuivre ces efforts qui concourent fortement à l'attractivité des centres-villes et des coeurs de villages.

L'action 6 (B3) consiste à encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux.

Pour cela, trois sous-actions sont proposées :

B3.1 - Définir les conditions de bonnes pratiques dans la rénovation et la gestion des espaces publics.

B3.2 - Réintroduire et gérer la nature dans les paysages bâtis ; notamment le végétal et l'eau.

B3.3- Aider à mieux gérer la place de la voiture et à développer les mobilités douces et les services mutualisés.

Lurais, abords de la Mairie et de l'Église : un projet de rénovation exemplaire à mettre en oeuvre (OAP Paysage).

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

6 Action B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux

Sous-action B3.1- Définir les conditions de bonnes pratiques dans la rénovation et la gestion des espaces publics

SITES CONCERNÉS

• Actions à réaliser à l'échelle du Parc

• Espaces publics des villes et des villages, en liaison au bâti ancien notamment, espace agricole périurbain (franges bâties)...

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, CD36 dans le cas d'espaces publics en rives de routes départementales, Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST fiche action maillage urbain et rural-aménagement des espaces publics-taux de subvention de 40%

Veille foncière (ex : OAp Bords de Creuse au Blanc / acquisition de bandes pour liai-

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le diagnostic a noté la bonne qualité générale des espaces publics; il a également identifié quelques sites qui méritent une rénovation. L'entretien des espaces publics doit aussi être actualisé dans ses pratIques : outre le zérophyto déjà mis en place, il y a lieu d'adapter la gestion au regard des nouvelles attentes des habitants et de la transition écologique et énergétique.

OBJECTIFS

Rénover ou redonner du caractère à certains espaces publics villageois, dans un souci de simplicité, de sobriété et d'authenticité du vocabulaire.

DESCRIPTION

- Définir un cadre pour réhabiliter sobrement, dans l'esprit des lieux, certains espaces publics dégradés, vétustes ou peu fonctionnels, d'une part, mais aussi **pour valoriser les espaces publics en cœur de ville ou de village** pour les rendre plus attractifs.

- Accompagner les collectivités dans ce type de démarche.

- Subventionner, en sollicitant des partenariat si besoins, des projets d'aménagements en reconquête des périphéries des bourgs et des hameaux sur la base d'un réel engagement qualitatif du projet spatial et des matériaux mis en œuvre.

- Engager en amont des études de composition urbaine. Ces missions seront confiées à des professionnels honnêtes, consciencieux, soucieux de la qualité du projet et de l'esprit des lieux (paysagistes, urbanistes et architectes).

- Acquérir des emprises nécessaires à la création d'espaces publics en franges bâties, notamment dans le cadre de rénovation de petits îlots en coeur de villes ou de villages ainsi qu'en franges bâties pour offrir des lieux conviviaux et fonctionnels, ainsi que des liaisons douces confortables

Remarques : les choix d'espaces à rénover doivent être mûrement réfléchis. Dans certains cas, le meilleur projet est celui qui est invisible, qui semble immuable, qu ne demande que juste un entretien optimisé. Dans d'autres cas, l'introduction d'un élément plus noble comme un arbre remarquable, ou une ligne de pierre va permettre de révéler la qualité de tout l'espace et de le rendre plus attractif et plus convivial.

L'action est à mener en coordination avec les deux sous-actions suivantes.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Accompagnement des sites OAP :**
Lurais : rénovation des espaces publics du coeur de village
Douadic / Aménagement d'une séquence de tour de village et mise en sécurité et valorisation des rives de la RD15
Reconquête de cheminments : OAP des Sables + OAP Rives de Creuse au Blanc (voir aussi action 3)
- Autres sites prioritaires : place centrale de Saint-Civran (coordination action 5)

• **"Sensibilisation des nouveaux élus" :** profiter des nouvelles municipalités pour engager un travail de sensibilisation auprès des nouveaux élus 2020. L'idée est d'organiser des sorties terrain à la demi-journée sur des thématiques particulières comme la composition de l'espace public, la gestion de l'eau, l'arbre, les îlots de fraicheur, les bons gestes pour planter et entretenir, les outils à disposition des collectivités, etc...

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

6 Action B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux

Sous-action B3.2- Réintroduire et gérer la nature dans les paysages bâtis ; notamment le végétal et l'eau

SITES CONCERNÉS

Cœur de villes et de villages, zones d'extensions, notamment dans le cadre de démarche type écoquartier, reconquête de site « malmenés et extensions de zones d'activités…

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, habitants, Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature, autres associations ou collectifs...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST fiche action maillage urbain et rural-aménagement des espaces publics-taux de subvention de 40%

CRST: fiche trame verte et bleue (opération de restauration de corridor écologique +actions pédagogiques 40 à 80% d'aides)

Formation-sensibilisation des agents en charge de la gestion des espaces publics

Actions à mener avec les écoles pour les opérations de plantations d'arbres et avec les habitants pour les démarches de fleurissement.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le végétal et l'eau conditionne bien souvent la qualité paysagère des espaces publics notamment en milieux rural, et répondent à plusieurs enjeux : rôle dans la composition urbaine notamment effet d'écran et de perspectives urbaines, qualité des ambiances, ombrage et Îlots de fraîcheur, stockage de l'eau et réduction du ruissellement et de l'érosion, rôle dans la trame verte et bleue...

OBJECTIFS

Redonner une place prépondérante à la "Nature" dans les espaces publics, notamment en cœurs de villes et de villages. Il s'agit de valoriser l'eau, à travers la gestion alternative des eaux pluviales et du végétal dans ses différentes strates dans la recomposition ou la rénovation des espaces publics. Répondre également à la nécessité de constituer des îlots de fraicheur dans les centres villes et villages.

DESCRIPTION

Accompagner les actions d'aménagements ainsi que les rénovations d'espaces en coeur de villes et de villages avec une grande attention sur la prise en compte de l'eau et du végétal :

- Enrichir les compositions végétales, assurer les conditions de bonnes reprises et de bonne vie des plantations, prévoir leur renouvellement :

  S'inspirer du vocabulaire champêtre pour recomposer les espaces publics et les dispositifs de clôture, s'appuyer sur la liste indicative du Parc pour le choix des essences.

  Redonner de la place à l'arbre dans les village en lui assurant un espaces de développement suffisant et une fosse de substrat généreuse.

- Mieux gérer l'eau dans les villes et villages :

  Maîtriser la gestion des nivellements, stocker et gérer à ciel ouvert le ruissellement.

  Limiter l'imperméabilisation des sols en revégétalisant les surlargeurs minérales non utilisées et en utilisant des matériaux plus drainants.

L'action s'attachera à assurer la participation des habitants à cette démarche, notamment pour les plantations.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Mise en oeuvre des opérations d'aménagement en zones U/AU des projets OAP :** Sandillat, Daubourg, Sables, Douadic, Ruffec...
- **Identification de réaménagement d'espaces publics de replantation et optimisation en coeur de village dans le cadre du CRST :** démarche de renouvellement ou plantations nouvelles en vue de créer des îlots de fraicheur et embellissement par fleurissement. Sites à expertiser : Place de Saint-Civran/renovation, Ruffec : dans le cadre du projet d'assainissement, Thenay, parking près de l'auberge, Scoury / place près de la Creuse, Chazelet, Sacierges-Saint-Martin, Rivarennes, Concrémiers, Ruffec, Mérigny, Rosnay, ...
- **Réactiver certains diagnostics-paysagistes :** par exemple : Thenay (2011), Concrémiers (2007), La Pérouille (2008)
- **Leviers d'action « Soliha»:** fleurissement possible des abords de maison de bourg via les projets SOLIHA

AXE B : VALORISER LES PAYSAGES BATIS POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENDRE LES CENTRES ANCIENS PLUS ATTRACTIFS

6 Action B3. Encourager la valorisation des espaces publics pour rendre les paysages habités plus conviviaux

Sous-action B3.3. - Mieux gérer la place de la voiture et à développer les mobilités douces et les services mutualisés

SITES CONCERNÉS

Cœurs de villes et de villages, écoquartiers

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Collectivités, CD36 dans le cas d'espaces publics en rives de routes départementales.

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST fiche action maillage urbain et rural-aménagement des espaces publics-taux de subvention de 40%

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les ateliers enjeux-OQP ont identifié que les dispositifs de mobilité devait être mieux pensés, notamment pour rendre les coeurs des villes et des villages plus attractifs (cf. Annexe / Restitution de l'atelier B / 28 mars 2019).

OBJECTIFS

Redonner de l'espace aux différents usagers sans pour autant cloisonner chaque usage, rendre les cœurs de villes et de villages plus conviviaux, fonctionnels et sécurisés pout les différents usagers, encourager les services mutualisés.

Aider les collectivités à être volontaires et ambitieuses pour améliorer les déplacements.

DESCRIPTION

- Engager des études exploratoires (diagnostic paysagiste) pour mieux maîtriser la place de la voiture, les possibilités de liaisons douces et la mise en place de services mutualisés à l'occasion d'opération de revitalisation de centres anciens et d'opérations de type écoquartier.

- Accompagner les collectivités ainsi que les propriétaires à assurer une démarche de conception paysagère : action à mener en recherchant :

à rester dans l'esprit des lieux;

à limiter l'imperméabilisation des sols;

à accompagner généreusement les aménagements avec le végétal et l'eau (cf sous-action précédente);

à assurer la sécurité des piétons et des cyclistes;

à favoriser l'usage du vélo.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- Espaces publics/ liaisons douces et sécurisation dans les projets OAP : voir encadré page suivante.

- Démarches de recherche sur la sécurisation des entrées et traverse de villages : quels dispositifs permettent de valoriser des entrées de bourg tout en ralentissant les voitures (tracé et emprise de la chaussée ? nature des revêtements ? présence de plantations ? impact visuel de circulations douces ?). Rechercher des exemples probants sur le territoires du Parc ou ailleurs pour diffuser l'information aux communes.

- Démarches en liaison avec les démarches d'écoquartier et les rénovation en coeur ancien

- Ruffec : profiter du projet d'assainissement pour réfléchir à la **place de la voiture dans les petites rues anciennes et devant le prieuré...**

PRINCIPES ET LEVIERS POSSIBLES / ACTION N°6
MISE EN OEUVRE DE RÉNOVATION OU DE CRÉATION D'ESPACES PUBLICS

- **Engager l'opérationalité des démarches d'OAP du PLUi en faveur d'espaces publics à rénover ou à créer :**

  - OAP / Rénovation de quai de Creuse au Blanc : un projet d'embellissement et de gestion des berges avec renaturation partielle possible.

  - OAP / Entrée sud de Douadic : valorisation d'une séquence du tour de village pour reconquérir la silhouette / plantation d'un verger + îlot en zone AU à composer autour d'espaces publics de type courée, de mare et d'un verger collectif.

  - OAP / Les Sables à Tournon : la réflexion sur l'urbanisme de ce secteur est l'occasion de proser diversespaces publics à destination de l'ensemble des habitants, autour de verger, mares, courées... et de connecter d'anciens chemins ruraux.

  - OAP / Vallée de l'Abloux : petit quartier à composer à l'entrée de Sagierges autour d'une courée notamment.

  - OAP / ZA des Daubourgs au Blanc : nombreux espaces publics + espaces boisés et liaisons douces à aménager dans les années futures

FOCUS SUR L'OAP ESPACES PUBLICS DU COEUR DE VILLAGE DE LURAIS

Exemple de rénovation des espaces publics en coeur de village à Lurais

Les orientations proposées pour la rénovation des espaces publics s'attachent à rester dans l'esprit des lieux en optimisant les différentes fonctions et en mettant en valeur les ensembles patrimoniaux bâtis et paysagers, ensembles remarquables du village comme l'église, la mairie-école, la longère rénovée, le château et sa terrasse, mais aussi les vues sur le bourg haut, les vues potentielles vers la Creuse.
Plusieurs points de vue remarquables sont notamment identifiés, des prescriptions pour le devenir du mail de tilleul ont été édictées ainsi que des recommandations pour une palette de matériaux sobres.

Schéma d'orientation d'aménagement et de programmation
Espaces publics du coeur de village - Lurais - échelle 1/500e

- *Points de vue à valoriser*
- *Arbres du mail à renouveler et sol à rénover*
- *Abords de l'église à valoriser*
- *Abords de la mairie à valoriser et maintenir dégagés*
- *Ambiance de jardins à maintenir*
- *Rue de la Roue à optimiser et terrasse du café à rénover*
- *Place du monument aux Morts à rénover*
- *Fronts bâtis à soigner*
- *Clôture champêtre ou muret traditionnel à maintenir et/ou restaurer*
- *Seuil bâti à planter*
- *Bosquets ou arbres existants à maintenir*
- *Alignement remarquable à maintenir*
- *Arbres à planter*

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

RAPPEL : PRINCIPAUX PROJETS AYANT EXISTÉ OU EN COURS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

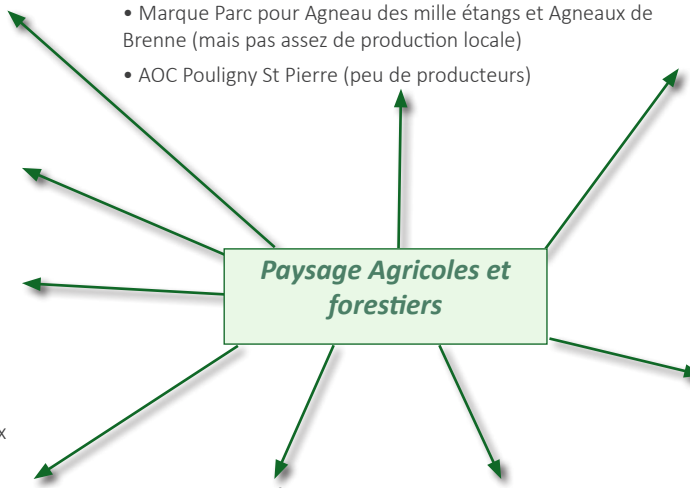

ANIMATION :

• Veilleurs du Paysage

PISCICULTURE / ÉLEVAGE :

• Structuration de la filière piscicole, soutien à la démarche bio

• Marque Parc pour Agneau des mille étangs et Agneaux de Brenne (mais pas assez de production locale)

• AOC Pouligny St Pierre (peu de producteurs)

PROJET LOCAL POUR LE BOCAGE :

*Appel à projets « binômes » Communes / agriculteurs

*Opération Bouchures : plantations *Sensibilisation des enfants à la haie

*Mesures MAE Couvert 06 pour favoriser prairies plutôt que des cultures sur des zones d'érosions (contrat sur 5 ans seulement) et proposition du parc pour des plantations autour des parcelles concernées.

*Formation des acteurs

* Développement agroforesterie

*Observatoire du bocage à venir en 2019-2020 avec L'IGN

PRAIRIE, VERGERS, VIGNES, POTAGERS :

• Concours prairies fleuries

• Diagnostic paysagiste : Itinéraire d'interprétation du Bocage / Sacierges-Saint-Civran

BIODIVERSITÉ :

•Atlas communal de la biodiversité (1995) : Rosnay, Migné, Lurais, Méobec, Vandoeuvres, Mézières en Brenne

• Etude Trame verte et bleue, étudier sa mise en auvre dans les Plans locaux d'urbanisme.

CHASSE :

• Travaux en commun (comptage) avec la fédération de chasse et le Parc

ACTIONS AUPRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

• Formation agroforesterie

• Formation plantation, gestion des haies

• MAEC et sensibilisation au maintien des mares.

• Contrats Natura 2000

• Concours prairies fleuries

FONCIER FORESTIER / AGRICOLE

• Aide à l'implantation de nouveaux exploitants agricoles à Fontgombault « Ferme des cabrioles »

• financement d'un cheminement sur un domaine forestier à Prissac

EXTENSION DES SIEGES D'EXPLOITATION :

• Conseil bâtiments agricoles

• Guide des couleurs du bâti

Source : Supports aux ateliers OQP / E. Gayet / PNR Brenne

SUR QUOI AGIR ?

- **L'arbre**
- **La haie**
- **Autres motifs du bocage**
- **La prairie**
- **Le foncier**
- **Paysages d'étangs**
- **Paysages de grandes cultures**
- **Les paysages et activités forestières**

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Renouveler l'arbre du bocage et du maillage agricole.

- Poursuivre le projet bocage, l'étendre aux nouveaux modèles agricoles en répondant aux enjeux de paysages et de biodiversité.

- Associer les autres motifs du bocage, comme ceux liés à l'eau (fossés, mares…), aux usages vivriers (vergers, vignes, potagers…) et les «petits bois» (inf. à 2ha)

- Maintien de la prairie / lutte contre sa disparition, contre l'enfrichement (volontaire ou non).

- Agir sur le **foncier agricole**, assurer la **continuité de l'activité**, favoriser l'**installation des jeunes**.

- Maintien des paysages d'étangs et de la pisciculture traditionnelle de Brenne.
- Valorisation des paysages d'étangs (voir A / Paysages remarquables).

- Améliorer les sols et la biodiversité des paysages de grandes cultures pour une productivité en harmonie avec la vie en espace rural.
- Retrouver des paysages messicoles.

- Diversité et qualité des paysages forestiers (paysages et milieux, limites et lisières...).
- Les activités favorisant les qualités paysagères de la forêt et sa biodiversité (Exploitation forestière, chasse, loisirs nature, gestion pour la biodiversité...).

- Préserver les chemins ruraux, maitriser la qualité paysagère des chemins d'exploitation forestière.

Source : Atelier OQP /25 avril 2019 (voir restitution en annexe)

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

PROGRAMME D'ACTIONS

7 C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère

C1.1- Préserver les espaces ouverts les plus fragiles de la mosaïque paysagère (prairies et étangs)

• Identification des sites les plus sensibles
• Divers leviers à mobiliser : foncier, évolution ou adaptation de l'activité agricole ou piscicole / diversification des pratiques (filières / circuits-courts, labels, agriculture de conservation par ex.)
• Sites pressentis : zones humides / fond de vallée, terrains en pentes et peu accessibles des coteaux, enclaves agricoles et parcelles de tailles modestes dans les territoires bocagers.

C1.2- Accompagner la transition agricole en aidant à la diversification

• Dimension paysagère des projets dans la mise en place de diverses démarches : circuits-courts, restauration collective, SAFER, agro-foresterie, productions secondaire (fruits, bois de haie...)

C1.3- Sensibiliser le monde agricole et notamment les jeunes au paysage

• Sensibilisation et enseignement du paysage / écoles d'agriculture et maison familiale rurale (devenir du bocage, des prairies, des étangs, paysage à venir / agroforesterie...)
• Le paysage dans les collèges et les lycées (exemple du Val-de-Marne)
• Accompagner les jeunes dans leur installation / conseil pour la valorisation paysagère de leur siège d'exploitation.

8 C2. Poursuivre la valorisation du bocage

C2.1- Poursuivre le plan bocage pour la maîtrise de la haie, son bon entretien et son renouvellement

• Poursuite du projet Bocage
• Identifier les sites les plus sensibles / groupes locaux du bocage + paysages remarquables + enjeux biodiversité

C2.2- Mieux entretenir les structures du bocage pour moins les fragiliser et les rendre productifs en bois de paillage ou de haie

• «Laisser vivre le bocage» : passer à passer à l'entretien manuel par bûcheronnage
• Objectif paillage en attente la bonne fonctionnalité de la filière bois-énergie (voir action 11)
- Engagement de zone-test : chemins et routes des communes équipées en chaudières bois

C2.3- Anticiper les effets du réchauffement climatique et approfondir la question du devenir du bocage, notamment le chêne pédonculé

• Diagnostic sectorisé sur les sites les plus sensibles
• Tester des modalités de plantation / gestion plus adaptée (régénération naturelle, sélection de semis / filière végétal local + agrofo-resterie, mise en réseau avec d'autres territoires voisins
• Urgence à renouveler l'arbre dans la campagne : le chêne, le noyer, les arbres fruitiers...

9 C3. Gérer durablement les bois et forêts

C3.1- Relancer la démarche de charte forestière

• Objectifs de qualité paysagère et actions du plans de paysage à prendre en compte, notamment en faveur des paysages remar-quables
• Conforter la filière bois local + anticiper le réchauffement climatique (voir action suivante)

C3.2- Anticiper les effets du réchauffement climatique

• Effets sur la qualité de la ressource et sur sa pérennisation, bien comprendre les phénomènes en Brenne et les effets «cocktail» (sécheresses, maladies, mauvaise gestion, mauvaise adaptation des peuplements)
• Piste d'actions et engagement de démarches-test

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

7 C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère

Le diagnostic met en avant la qualité du paysage et la remarquable richesse de sa mosaïque, qui résulte sur une subtile déclinaison des équilibres entres paysages ouverts et paysages plus fermés.

Cette mosaïque est de plus en plus fragilisée par plusieurs phénomènes notamment :

- les difficultés de l'élevage, conditionnant le maintien de la prairie comme motif majeur des paysages

- l'érosion et l'effacement progressif des structures bocagères et des ponctuations arborées accompagnant les prairies et des cultures

- l'abandon de la pisciculture, face aux difficultés de la filière et aux pressions de l'activité chasse

- les effets du réchauffement climatique de plus en plus sensibles (sècheresse, baisse de la ressource en eau, affaiblissement des plantes, baisse de rendements, incendies...)

- les difficultés des jeunes pour s'installer dans un tel contexte.

Rappel de François Pinet, du PNR de la Brenne : "actuellement sur les 108 exploitants sous MAE, 90 environs sont prêts à reconduire un partenariat sur 5 ans, et ce malgré la baisse des aides. C'est un indicateur sur l'intérêt que cette politique d'aide et de préservation des milieux continue de susciter pour certains acteurs de la filière agricole ".

L'action 7 (C1) consiste à **pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère.** Pour cela, 3 sous-actions sont proposées et décrites pages suivantes:

C1.1- Préserver les espaces ouverts les plus fragiles de la mosaïque paysagère (prairies et étangs).

C1.2- Accompagner la transition agricole en aidant à la diversification.

C1.3- Sensibiliser le monde agricole et notamment les jeunes au paysage.

Chêne remarquable dans la campagne de Sauzelles - Observatoire participatif du bocage - Auteur Jacques Mériguet - 2010

Paysages agricoles mixtes de la vallée du Suin. Tournon-Saint-Martin, près de la Baillère, route de Fonterland.

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

7 C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère

Sous-action C1.1. Préserver les espaces ouverts les plus fragiles de la mosaïque paysagère (prairies et étangs).

SITES CONCERNÉS

• Zones humides, fond de vallée, terrains en pentes et peu accessibles des coteaux, enclaves agricoles et parcelles de tailles modestes dans les territoires bocagers.

• Étangs piscicoles à grande valeur patrimoniale.

DESTINATAIRE

PNR de la Brenne, propriétaires...

PARTENARIAT

Chambre d'agriculture, SAFER, ONF et CRPF, Service environnemnt du département, conservatoire d'espaces naturels, associations : Indre Nature, CPIE...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

• Agir sur l'urbanisme /PLU-PLUI en préservant les espaces agricoles

• Natura 2000 pour certaines séquences (vallée de la Creuse notamment)

• Démarche SAFER : veille foncière

• FAO : Système Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial http://www.fao.org/giahs/fr/

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La présence des prairies et des étangs conditionne la qualité et la renommée des paysages les plus remarquables du territoire, comme les paysages d'étangs et de vallées et bocage, et donc son attractivité en terme de cadre de vie et de développement économique.

Mais ces motifs ouverts de la mosaïque paysagère sont les plus fragilisés, phénomène renforcé par les difficultés des filières d'élevage. Il en résulte des phénomènes de fermeture, dèjà anciens qui se renforcent, notamment sur les terres les moins rentables avec des friches qui s'emboisent en fonds de vallées, sur les pentes et sur les terres à la marge ou trop cloisonnées.

OBJECTIFS

Sensibiliser et prévenir le phénomène de friches, notamment dans les fonds de vallées et dans les sites de coteau, moins favorables au maintien de l'élevage.

Redynamiser la filière piscicole pour le maintien des étangs de Brenne.

Préserver / valoriser les anciennes vignes et vergers à valeurs patrimoniales

DESCRIPTION

- Mise en place d'un groupe de travail alloué rassemblant les représentants du monde agricole et les partenaires concernés.

- Identification des sites sensibles ou secteurs les plus fragilisés.

- Choix de secteurs-tests et recherche de solutions concrètes à expérimenter pour maintenir les espaces ouverts en agissant sur le foncier, l'appui à l'évolution ou l'adaptation de l'activité agricole ou piscicole, à la mise en œuvre de diversification des pratiques (filières /circuits-courts, labelisés par exemple) / en coordination avec l'action suivante).

- Appuis techniques et financiers pour la mise en œuvre de ces solutions.

- Appuis pour l'entretien de ces espaces sur plusieurs années avec **évaluation et conseils réguliers pour rendre l'action durable**.

- Réflexions sur une labellisation de type SIPAM (voir ci-après "Ressources"), notamment pour les étangs et prairies de Brenne, et/ou pour le bocage du Boischaut-sud.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Groupe de travail à initier,** avec comme premier engagement, d'une part, un bilan des phénomènes en cours ainsi que des outils et des aides possibles et, d'autre part, un débat sur les critères principaux pour l'engagement d'une démarche de préservation et de reconquète sur les sites les plus sensibles ou prioritaires

• **Renforcer et élargir la communication et la promotion des produits agricoles associés au terroir,** notamment pour rendre l'activité piscicole plus en vue et plus en accord avec les enjeux environnementaux des paysages d'étangs et **approfondir la démarche de reconnaissance des systèmes ingénieux du Patrimoine agricole mondial de la FAO** (voir ressources, page 61)

• **Vignes et vergers :**
- Identifier ces motifs qui persistent, ainsi que leur propriétaires, les personnes ressources pour reccueillir des donnes sur les savoirs-faire et les variétés anciennes, mobiliser des écoles et des habitants motivés ou à motiver,
- Replanter des vignes et/ou des arbres fruitiers : Le Blanc (anciens vergers de cerisiers pour la production de kirsch
- Diffuser une culture sur ces pratiques paysagères associée à des évènements festifs et participatifs.

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

7 C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère

Sous-action C1.2- Accompagner la transition agricole en aidant à la diversification.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du PNR de la Brenne

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Chambre d'agriculture, office de tourisme, collectivités, ADEME, AFAC-Agroforesterie, représentants des agriculteurs...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

- Actions liées aux circuits courts au PNR.
- Projet Cagettes et fourchettes.
- Démarche SAFER : veille foncière
- AFAC-Agroforesterie

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

L'agriculture a engagé sa transition mais elle peine dans un contexte économique difficile et face aux effets du dérèglement climatique.

L'appel de plus en plus courant à de la sous-traitance pour l'exécution de certains travaux agricoles intervenant avec du matériel lourd et travaillant sans précautions, accentue l'altération des sols (tassements) et l'érosion du bocage et des structures arborées.

OBJECTIFS

Accompagner les projets d'évolution et de diversification de la filière agricole, notamment ceux qui s'orientent dans la transition écologique et énergétique.

Adapter les pratiques agricoles aux singularités des paysages (pour limiter les tassements des sols et l'abattage des arbres).

Renforcer l'accompagnement et l'aide des agriculteurs qui souhaitent entrer dans une démarche agro-environnementale vertueuse, en ciblant plus particulièrement des petits projets. Les communes peuvent être des leviers précieux en maitrisant du foncier (via leur droit de préemption) afin de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et de permettre plus particulièrement la mise en place d'expérimentation.

DESCRIPTION

- **Conforter rechercher et favoriser les modes de diversification possible pour une agriculture adaptée au territoire en transition :** tourisme, circuits-courts, filière restauration scolaire, filière biologique, et nouveaux modèles agricoles comme l'agroforesterie et la gestion de la ressource bois-énergie.

- **Promouvoir les nouveaux modèles agricoles innovants à travers les paysages qu'ils transforme en mettant en place avec les agriculteurs des sites expérimentaux en fonctions des familles de paysages** : agro-écologie, prés-vergers, prés-bois, plantations interparcellaires, cultures associées...

- Lancer localement des initiatives sans attendre des aides de l'État ou de l'Europe

L'action concerne toute démarche de diversification au service de la qualité paysagère et écologique du territoire. L'association des habitants pour mieux comprendre et favoriser ces transformations est très souhaitable.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Filière d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration scolaire**, pour une alimentation durable et responsable, reposant sur des produits locaux et bio, garante du maintien d'une biodiversité riche et d'une qualité paysagère : démarche de la Fédération des Parc / Enquête « Biodiversité, Paysage et Restauration Collective» – ref. loi EGalim.

- **Poursuivre la valorisation des productions locales en s'appuyant sur la qualité paysagère et environnementale et sa renommée touristique** (voir aussi leviers d'action 1),

- **Soutenir les démarches d'agroforesterie et d'agroécologie :** informer, faire-valoir les inititaives, accompagner les démarches de transitions écologiques en économie agricole et forestière (voir aussi leviers d'action 11) : faire remonter toutes les initiatives récentes ou en cours et les porter à connaissance des exploitants comme du grand public : agroécologie, valorisation du bocage, pré-bois, prés-vergers, plantations interparcellaires, cultures associées, agrotourisme, circuits-courts, en montrat tous les avantages de ces démarches... Y associer les jeunes agriculteurs et les jeunes en formation.

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

7 C1. Pérenniser l'agriculture pour préserver la mosaïque paysagère

Sous-action C1.3- Sensibiliser le monde agricole et notamment les jeunes au paysage.

SITES CONCERNÉS

Sites supports de l'action : paysages remarquables comme les vallées (sites belvédère pour des lectures de paysages, sites-test des actions du plan de paysage...)

PORTEUR :

PNR Brenne

DESTINATAIRE

Collèges et lycées du secteur

Structure d'accueil et de formation agricole

PARTENARIAT

Enseignants du secondaire, Chambre d'agriculture, lycées agricoles, Maison familiale rurale, CPIE, Indre Nature...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

• Formation en paysage des élèves des lycées agricoles et maisons rurales

• Enseignement général : exemple de la démarche "Paysage dans les collèges et les lycées" (URCAUE)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les enseignements éducatifs généraux ainsi que les formations agricoles proposées aux jeunes intègrent bien peu les paysages, en tant que biens communs, notamment dans leur approche spatiale, culturelle et sociale. Le paysage est pourtant une clef d'entrée pour comprendre une société dans son territoire et pour faire acte de médiation, notamment dans les choix d'évolution à faire dans les prochaines années..

OBJECTIFS

Associer les jeunes en formation agricole aux enjeux de paysages et les sensibiliser à la transition nécessaire des pratiques agricoles lors de leur installation en Brenne.

DESCRIPTION

• **Élargir les actions de sensibilisation à l'environnement des scoclaires au domaine du paysage**

• **Rechercher et engager des partenariats avec des centres de formations** (maisons familiales rurales, lycées agricoles…) et proposer des sensibilisations et des enseignements sur le paysage en s'appuyant sur les démarches engagées par le Parc ou ses partenaires. Les sensibiliser notamment au devenir du bocage et à sa bonne gestion, aux prairies, aux étangs et aux paysages à venir.

• **Accompagner les jeunes dans leur installation** / aide à la diversification (voir action précédente), à la valorisation paysagère de leur exploitation notamment de leur bocage (voir action C2)…

• Rappeler que les actions agro-environnementales développées sur le paysage et les milieux écologiques et animées par le Parc, sont accessibles à tous les agriculteurs, quellles que soient leur taille d'exploitation et leurs méthodes de travail.

• **Améliorer le partage d'expériences en faveur d'actions agro-environnementales entre agriculteurs par la mise en place de rencontres régulières.**

• **Mieux afficher l'appui du Parc à l'agriculture et les différentes aides qu'il propose** (à travers les MAE par exemple qui permettent outre leurs cibles environnementales, de pérenniser des espaces ouverts enherbés et des structures bocagères).

• Mieux valoriser les pratiques vertueuses.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Assurer quelques demi-journées de sensibilisation au paysage dans les collèges et lycées du secteur : exemple de démarche de sensibilisation des jeunes : lecture de paysage sur les plus beaux points de vue du Parc, avec arpentage.**

Exemple : démache du CAUE du Val-de-Marne depuis 20 ans pour sensibiliser au paysage dans les collèges et les lycées.

• **Proposer des formations-sensibilisations concrètes avec suivi de sites aux lycéens des formations agricoles** sur l'agroécologie, l'agroforesterie et entretien du bocage pour le bois-énergie sur les sites tests du Parc évoqués dans les actions 3, 8 et 11.

• **Informer et sensibiliser les jeunes qui s'installent** sur la qualité et les enjeux des paysages d'accueil de leur activité et sur les actions paysagères du Plan de paysage qui pourraient les concerner

• **Projet de maison familiale rurale :** objectifs : former des professionnels de la filière piscicole ; les sensibiliser aux enjeux de paysage.

AGIR SUR LE FONCIER AGRICOLE

• Engagement de la SAFER en Brenne / 2020 / Mme Renoir :

La SAFER travaille sur les friches à l'échelle de la région et étudiera l'Indre et le Parc en 2020. La base de travail sur «SIG-QGis» sont les orthophotos de 2017.

Ils prévoient aussi une phase terrain (approfondissement) pour validation...

- Leur «unité de base» serait la localisation des friches par commune.

- La SAFER recherche des collectivités «support» qui ont un «projet de territoire» (document de planification quel qu'il soit), car dès qu'un projet de collectivité est inscrit quelque part, la SAFER peut préempter pour cette collectivité. Cela peut donc faciliter la gestion du foncier en faveur des jeunes exploitants.

VALORISER LES VIGNES ET LES VERGERS

Source : atelier-CoTec / Leviers pour mettre en oeuvre le plan de paysage - 20 décembre 2019

• Levier d'actions en faveur des vignes et vergers :

- Identifier ces motifs qui persistent, ainsi que leur propriétaires : Sacierges,Saint-Civran et Chazelet (cf. OAP Vallée de l'Abloux), Sauzelles (coteaux de l'Anglin), Fontgmbault, Concrémiers (les Vignes + vergers qui persisitent en face), Le Blanc, Thenay (loges de vignes), etc...

- Idenitifier et contacter les personnes ressources pour reccueillir des données sur les savoirs-faire et les variétés anciennes,

- Mobiliser des écoles et des habitants motivés ou à motiver,

- Replanter des vignes et/ou des arbres fruitiers : Le Blanc (anciens vergers de cerisiers pour la production de kirsch : projets possibles au jardin de Saint-Ciran et au site de la Villerie)

- Diffuser une culture sur ces pratiques paysagères associée à des évènements festifs et participatifs (atelier de la Brenne / la Villerie au Blanc)

- Appui et partenariat possible pour une exposition sur plusieurs lieux : Parc, Réseau des Musées : Écomusée du Blanc ("lieu-ressources"), Musée de Prissac (savoir-faire), association des amis du Musée du Blanc (recensement de documents anciens)

- Trouver des dispositifs pour l'entretien des vignes et des vergers (auprès d'habitants, associations, fondations, etc...)

SYSTÈME AGROFORESTIER DU PRÉ-VERGER

Source : www.solagro.org

Verger en fleur dans le bocage du Pays d'Auge

Les prés-vergers de cerisiers de Fougerolles (Haute-Saône), nommés ici prés plantés, constituent un patrimoine paysager, écologique et culturel unique en Europe. On dénombrerait plus de 10 000 cerisiers de haute tige à Fougerolles. Ils sont aussi à la base d'une filière économique locale de production de kirsch qui bénéficie de la protection d'une AOC depuis 2010. Cette appellation n'autorise que l'emploi en mélange de variétés locales (une trentaine), exclusivement des guignes et des merises, qui font toute la typicité du produit fini.

Depuis 2015, les producteurs ont replantés plusieurs centaines de cerisiers de plein vent, avec le soutien de la Région.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges accompagne la filière à travers des actions de sensibilisation, notamment avec la réalisation d'une exposition sur les prés-vergers et l'AOC Kirsch de Fougerolles. Son objectif : sensibiliser les habitants, les agriculteurs et les acteurs de la filière cerise à la préservation de ce patrimoine. Un film de 30 mn et des jeux permettent aussi de découvrir ce patrimoine unique transmis par plusieurs générations de paysans distillateurs.

• Concevoir son pré-verger et valoriser ses fruits

Le pré-verger constitue un système agricole productif unique en son genre qui associe pâturage et production de fruits. Il ménage aussi des paysages identitaires, illustre des savoirs et des savoir-faire agricoles et enrichit notre patrimoine culinaire. Ici, les arbres sont fruitiers et associés au pâturage. Tout est fait pour valoriser les synergies entre l'animal et l'arbre. L'animal contrôle l'herbe et mange les fruits véreux. L'arbre lui fait de l'ombrage sans trop gêner la pousse d'herbe. Et au final le paysan est gagnant au travers d'une double récolte. Ces vergers de plein vent, conduits sans pesticides et riches d'une grande diversité variétale, sont à l'origine de boissons de qualité, tels que les jus de fruit, le cidre, le poiré ou des alcools (calvados, pommeau, kirsch, etc.).

On déplore que ce système agroforestier soit totalement délaissé par la recherche agricole, à l'heure où l'agroforesterie et ses aménités sont de plus en plus médiatisées ; à l'heure où, pour des raisons de santé, nous devons augmenter notre consommation de fruits, mais non contaminés par les pesticides. Heureusement, des citoyens – agriculteurs ou non – sont nombreux à mener des actions collectives pour restaurer, développer et valoriser ce patrimoine de nos campagnes.

Le pré-verger fait partie de la culture de nombreux territoires en France, mais aussi en Europe. Aujourd'hui encore, près de 20 000 agriculteurs français gèrent des vergers de haute tige. Par sa multifonctionalité, il est un atout pour mettre en place une alimentation durable et des projets alimentaires territorialisés.

La principale critique formulée à l'encontre du verger de haute est sa productivité fruitière moindre que celle d'un verger cidricole spécialisé (basse tige). Mais ce constat omet de considérer la combinaison des produits du verger de haute tige, et notamment le fourrage, c'est -à-dire la viande et le lait associés.

Le coefficient de rendement équivalent (CRE) permet de calculer la performance agronomique des systèmes agroforestiers, dont le pré-verger fait partie. Ce coefficient est obtenu en comparant le rendement de toutes les productions associées au rendement de ces mêmes productions cultivées séparément (en pur).

La formule classiquement utilisée par les agroforestiers est la suivante :

$$CRE = CA / CP + FA / FP + BA / BP$$

CA : rendement de la culture associée	FA : rendement du fruit associé	BA : rendement de bois associé
CP : rendement de la culture en pur	FP : rendement fruitier en verger pur	BP : rendement de bois en pur

Système de pré-verger	Prairie associée (T MS/ha)	Prairie en plein (T MS/ha)	Fruit associé (T/ha)	Fruit en plein (T/ha)	CRE
	CA	CP	FA	FP	
Poiriers & Bovin lait (Basse-Normandie)	7,0	8,75	7,0	20	**1,15**
Pommiers & Bovin lait (Basse-Normandie)	5,5	6,5	7,2	25	**1,06**
Cerisiers & Bovin lait (Franche-Comté)	3,4	4,6	3,72	12,0	**1,06**

Performance agronomique mesurée sur différentes exploitations agroforestières *(source : Coulon et al., 2010)*

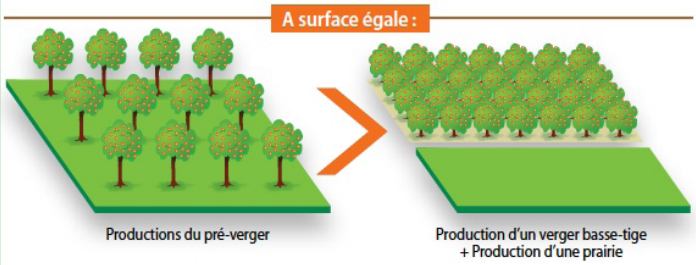

Ainsi, sans tenir compte de la production de bois, le CRE des prés-vergers est toujours supérieur à 1 (1,06-1,20). Ceci signifie que la productivité agronomique du pré-verger est supérieure de 6 à 20 % à celles des mêmes productions séparées.

Intérets agronomiques du pré-verger, une des formes très anciennes d'agroforesterie, que l'on trouve au stade résiduel sur le territoire, mais qui mériterait d'être réintroduite.

SYSTÈME INGÉNIEUX DU PATRIMOINE AGRICOLE MONDIAL

Source : www.fao.org

• Système ingénieux du Patrimoine agricole mondial

Mis en place depuis 2002 par la FAO, l'objectif général du programme SIPAM est d'identifier et de protéger les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial ainsi que les paysages, la biodiversité agricole, les systèmes de connaissances et la culture qui leur sont associés.

"Dans le monde entier, des systèmes et des paysages agricoles spécifiques ont été créés, façonnés et maintenus par des générations d'agriculteurs et d'éleveurs en se basant sur diverses ressources naturelles et en utilisant des pratiques de gestion locales adaptées. Construits grâce aux connaissances et à l'expérience locale, ces systèmes agro-culturels ingénieux reflètent l'évolution de l'humanité et sa relation profonde avec la nature. En Europe, 9 systèmes ont été reconnus, 5 en Espagne, 2 en Italie et 1 au Portugal. Il n'y a encore eu de candidat en France.

Ces systèmes ont abouti à la maintenance et à l'adaptation d'une biodiversité agricole d'importance mondiale, à la formation de paysages exceptionnels, de systèmes de connaissances autochtones, d'écosystèmes résilients, mais surtout, dans la production soutenue de biens et services. En e et, ces systèmes participent à la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de millions de personnes dont les communautés locales et autochtones, les plus pauvres et les petits agriculteurs. Le Programme SIPAM reconnaît l'importance cruciale du bien-être des communautés agricoles dans une approche intégrée tout en dirigeant les activités vers une agriculture durable et vers le développement rural. Il vise, en outre, à soutenir la résilience actuelle de ces systèmes agricoles traditionnels et assurer un héritage durable pour les générations futures."

SIPAM = GIAHS en anglais = Globally Important Agricultural Heritage Systems

Certains paysages du Parc, comme les paysages d'étangs et de prairies de Brenne et les paysages de vallées et bocages sont issus de pratiques ancestrales encore ancrées dans des relations sociales et culturelles remarquables et mériteraient une telle reconnaissance. Cela conforterait l'attractivité du territoire en tant qu'exceptionnel et plus durable.

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

8 C2. Poursuivre la valorisation du bocage

La présence du bocage est un gage de qualité des paysages et des milieux naturels. Mais il reste très fragile : évolution des pratiques agricoles, difficultés pour son entretien, absence de gestion pour son renouvellement, effets de plus en plus néfaste du dérèglement climatique.

Le projet de paysage Vallées et bocages du sud du Parc a conduit depuis une quinzaine d'années à mobiliser les acteurs pour mettre en place des actions en faveur du bocage, de la haie et de l'arbre.

Aujourd'hui, le bocage reste très fragile, les initiatives sont là, notamment toutes celles insuflées par le Projet local pour le Bocage, mais face aux enjeux de la transition, il est nécessaire de le soutenir, de les renforcer et de les étendre.

L'action 8 (C2) consiste à **poursuivre la valorisation du bocage.**

Pour cela, trois sous-actions sont proposées :

C2.1- Poursuivre le plan bocage pour la maîtrise de la haie, son bon entretien et son renouvellement.

C2.2- Mieux entretenir les structures du bocage pour moins les fragiliser et les rendre productifs en bois de paillage ou de haie.

C2.3- Anticiper les effets du réchauffement climatique et approfondir la question du devenir du bocage, notamment le chêne pédonculé.

Bocage structuré par de très beaux arbres à Luzeret, vallon de la Boudre, près des Coutures. Quelles perspectives d'évolution ?

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

8 C2. Poursuivre la valorisation du bocage

Sous-action C2.1- Poursuivre le plan bocage pour la maîtrise de la haie, son bon entretien et son renouvellement.

SITES CONCERNÉS

L'ensemble du territoire du Parc et plus partculièrement :

- Les secteurs de bocage identifiés
- Les paysages de grandes cultures
- les paysages remarquables

RÉFÉRENCES

- Plan local pour le bocage du Parc
- Trégor – Lannion
- Démarche du Boischaut-sud

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Indre Nature, CPIE Brenne-Berry, Chambre d'Agriculture, IDEES en Brenne, Relais Brenne Initiatives Jeunes, Veilleurs du Bocage et veilleurs du paysage,

SCIC Berry-Bocage (voir page 88)...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Financement de plantations via le projet bocage du PNR

CRST: fiche action veilleurs du paysage et réchauffement climatique. Coordination et animation auprès des habitants /scolaires...

CRST: fiche trame verte et bleue (opération de restauration de corridor écologique +actions pédagogiques 40 à 80% d'aides)

Agence de l'eau : via le CTZH

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

L'arbre et de la haie du bocage jouent des rôles majeurs tant dans la qualité des paysage et du cadre de vie que dans le la fonctionnalité de la trame verte et bleue, dans le cycle de l'air et de l'eau et dans la productiovité des sytèmes de productions agricoles durables. Et dans le territoire du Parc, c'est aussi un vecteur majeur de l'attrativité touristique. À ce titre, le maintien et le renouvellement sont des enjeux majeurs pour les territoires d'élevage et la recomposition d'un bocage lâche devient également urgent dans les secteurs de grandes culturs aux paysages très ouverts.

OBJECTIFS

Préserver les paysages de bocage. Poursuivre le Projet local pour le bocage du Parc. Développer l'agroforesterie intra-parcellaire (nouvelle appéllation du bocage) : recomposer un bocage même lâche dans les secteurs très ouverts. Trouver un intérêt économique au bocage, notamment à travers la filière bois-énergie.

DESCRIPTION

- Préserver et développer les structures du bocage assurant une valorisation des paysages et des fonctionnalités écologiques : poursuivre le **projet local pour le Bocage du Parc** : programme d'actions global sur la haie pour mobiliser à l'échelle communale les acteurs du paysage : agriculteurs, employés municipaux, habitants, élèves...

- Identifier les plus beaux arbres et les plus belles bouchures pour les inscrire comme éléments remarquables du paysage

- Soutenir et étendre la campagne d'évaluation du bocage s'appuyant sur les groupes locaux (observatoire participatif), **identifier les secteurs les plus sensibles** (fragilisation) en vue d'engager l'action C2.3.

- Faire connaître, valoriser les enjeux et promouvoir la biodiversité lié au bocage

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Mettre en place un groupe d'acteurs** (élus, techniciens, veilleurs) en charge de trouver des solutions et d'assurer de la médiation pour la valorisation, la sauvegarde ou le renouvellement de secteurs à enjeux majeurs, ou de secteurs capables de faire leviers sur d'autres (Groupe locaux du bocage, en cours de mise en place à conforter et multiplier).

S'appuyer sur les Veilleurs du Paysage et sur l'observatoire participatif qui se met actuellement en place (groupes locaux du bocage) : mobiliser ces groupes, y associer tout partenaire concerné pour mieux identifier localement les phénomènes de dégradation forte (pratiques d'usage et de gestion, origine des sénescences constatées...), en localisant les secteurs les plus touchés.

• **Fête du bocage :** à imaginer avec les groupes locaux du bocage + plantations symboliques. Montrer tout le travail de fourmi déjà engé par le Parc et ses partenaires mais aussi les expériences en cours et presenter les réseau. Promouvoir les groupes locaux du Bocage pour les renforcer et multiplier les initiatives.

8 C2. Poursuivre la valorisation du bocage

Sous-action C2.2- Mieux entretenir les structures du bocage pour moins les fragiliser et les rendre productifs en bois de paillage ou de haie.

SITES CONCERNÉS

Priorité aux exploitants volontaires y compris dans l'objectif paillage.

Priorité aux routes et chemins communaux et aux sites sous gestion des collectivités pour lancer la filière bois-énergie.

Communes équipées en chaudières-bois : le Blanc, Rivarennes...

PORTEUR

PNR de la Brenne, CCBVC

PARTENARIAT

Indre Nature, CPIE Brenne-Berry, Chambre d'Agriculture, IDEES en Brenne, Relais Brenne Initiatives Jeunes, Veilleurs du Bocage et veilleurs du paysage...

SCIC Berry-Bocage (voir page 88)...

Toute commune équipée de chaudière-bois.

ADEME

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Projet local pour le bocage du Parc (rappel page 67)

Gestion et entretien des sites par les collectvités et notamment par la CCBVC (sites-tests sur projet OAP)

Labels nationaux : "Végétal local", 'Haie" (voir page 68)

Démarches vertueuses issues du réseau AFAC-Agroforesterie

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le diagnostic a montré que l'entretien de l'arbre et de la haie réprésentait une charge importante pour la majorité des exploitants et des prioriétaires et que les modalités d'entretien n'étaient pas adaptées : elles sont trop intenses tant dans le rythme que dans les moyens employés et fragilisent fortement l'avenir des structures.

OBJECTIFS

Adapter les modes d'entretien de la haie pour enrayer sa fragilisation , optimiser sa biodiversité et l'orienter vers la production de bois.

DESCRIPTION

Action à engager dans le cadre du plan bocage du Parc :

• **Mieux entretenir, « laisser vivre le bocage » :** passer à l'entretien manuel par bûcheronnage, en adaptant un cycle de 10 à 20 ans pour produire des haies durables avec un rôle plus fonctionnel pour la trame verte et dans l'optique de production de bois ;

- Objectif paillage en attente la bonne fonctionnalité de la filière bois-énergie (récolte de la haie : part bûcheronnage + part broyage - voir page 88).

• **Promouvoir une régénération spontanée des arbres du bocage** en laissant les jeunes arbres se développer (ils sont souvent rabattus par l'épareuse, ne permettant pas un renouvellement de ce patrimoine arboré).

• **Campagne d'incitation et engagement de zone-test** à l'échelle d'exploitations volontaires et/ou de communes volontaires.

Les communes équipées en chaudières bois sont les premières concernées pour engager cette évolution. Les linéaires de la CCBVC, des communes et du conseil départemental devraient prioritairement faire l'objet de cette évolution.

Cette action est à menée en coordination avec les actions 10 et 11 (axe D).

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Élaboration de plans de gestion sur des sites pilotes rapidement mobilisables**

• **Engagement par la CCBVC sur des sites-pilotes** dont elle assure l'entretien, comme les zones d'activités, les bords de rivière et les zones de loisirs, tel que proposé dans certaines OAP Paysage : ZA du Sandillat, ZA des Daubourgs, Site des Forges à Chazelet... Les communes possédant une chaudière-bois doivent être associées. Elles peuvent directement s'engager dans une démarche d'entretien pour le bois-énergie ou conventionner avec la CCBVC.

Cette démarche demande une forte implication des équipes techniques, d'où l'idée de les mobiliser dès maintenant, pour réfléchir à une stratégie de mise en euvre, des priorités, des zones tests et des modalités de formation et de valorisation des agents.

• **Filière paillage à mettre en place pour lancer l'action auprès des éleveurs :** appel à projet à lancer (voir page 88).

8 C2. Poursuivre la valorisation du bocage

Sous-action C2.3- Anticiper les effets du réchauffement climatique et approfondir la question du devenir du bocage, notamment le chêne pédonculé.

SITES CONCERNÉS

Sites les plus sensibles à identifier rapidement, sur chaque famille de paysages du territoire.

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

AFAC-Agroforesterie, Organisme de recherche, Gestionnaires de sites remarquables (réserves), agriculteurs propriétaires volontaires, pépinières locales…

CPIE, Indre Nature et autres associations à cibler

Veilleurs du Paysage, Groupes locaux du Bocage

Conseil scientifique du Parc

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Projet local pour le bocage du Parc (rappel page suivante)

Labels nationaux : "Végétal local", 'Haie" (voir page 68)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Dès 2006, le projet de paysage "Vallées et bocages du sud du Parc" alertait sur le dépérissement de l'arbre dans la campagne et l'absence de renouvellement. Aujourd'hui, les effets de dérèglement climatique sont beaucoup plus visibles; les arbres, notamment les chênes pédonculés, sont affaiblis et présentent très souvent des silhouettes partiellement voire totalement décharnées.

Les prévisions à moyens ou long terme sur les effets du climat sur la région nécessitent de réfléchir à une vision stratégique de renouvelement de l'arbre et de la haie à moyen et long terme, nécessitant de l'expertise et des expérimentations pour adapter le bocage.

OBJECTIFS

Évaluer les effets du changement climatique ; rechercher des modalités d'adaptation des structures bocagère à moyen et long terme ; engager des tests sur des sites-témoins sur la base de communes ou proriétaires volontaires.

DESCRIPTION

• **Identifier les sites les plus sensibles** et poser un diagnostic ciblé pour chaque site (interaction sol, climat, écosystème naturel et action de l'homme).

• **Rechercher les modalités de renouvellement du bocage adapté à l'enjeu de dérèglement climatique :** régénération naturelle, semis / développement d'une filière végétal local, de l'agroforesterie et mise en réseau avec d'autres territoires.

• **Porter ou accompagner des opérations expérimentales-pilotes avec évaluation de la capacité d'adaptation des plantations.**

• **En urgence : renouveler l'arbre du bocage notament le chêne pédonculé, arbre emblématique du bocage :** réfléchir sur les options et modalités pour un renouvellement durable et **engager une campagne sur l'urgence à renouveler les arbres du bocage** (chêne, noyer, arbres fruitiers...) pour mobiliser et motiver le renouvellement.

• **Protéger les ripisylves** qui assurent une régulation thermique de l'eau et le maintien de l'écosystème aquatique et maintiennent les berges qui avec les variations d'étiage de plus en plus prononcées sont fragilisées.

• **Communiquer pour sensibiliser davantage sur l'urgence à repenser un nouveau bocage,** notamment auprès des propriétaires et des exploitants.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Engager la démarche d'identification des sites les plus sensibles** avec les groupes locaux du bocage et les Veilleurs du paysage, cibler les sites les plus sensibles ou les plus représentatifs et communiquer auprès de la population et des gestionnaires

• **Mobiliser le conseil scientifique du Parc , les réseaux professionnels et scientifiques pour lancer des expérimentations**

• **Cibler des modalités de fonctionnement et de financements spécifiques pour étendre l'action**

• Les essences locales ont sans doute des aptitudes génétiques pour s'adapter au dérèglement climatique. **Il faut donc faire confiance à la palette végétale locale et mettre en place des filières de culture expérimentale avec l'appui du Parc et de l'AFAC.** Face à la grande diversité des sols rencontrés sur l'aire du Parc, plusieurs pépinières seraient à installées.
Animation et communication autour de cette opération pourraient être mises en place via le Parc.

PRINCIPES ET LEVIERS POSSIBLES / ACTION N°8

RAPPEL : LE PROJET LOCAL POUR LE BOCAGE DU PARC

• Le Projet local pour le Bocage du Parc 2019-2020, c'est :

- Identifier ensemble les enjeux de sauvegarde, de plantation et d'entretien communaux, ainsi que les besoins de formation complémentaires : rôle et fonctionnement des haies, entretien, bois-énergie, agroforesterie, auxiliaires de culture...
- S'informer et se former : des formations adaptées aux besoins de chacun sont organisées : rôle économique et agronomique de la haie, bois-énergie, gestion et entretien du bocage
- Planter... des haies champêtres à partir d'essences locales via« l'Opération Bouchures ». Une aide financière de 80 % (plants, protections, tuteurs, paillage de lin), dansle respect d'un cahier des charges de plantation et d'entretien
- Sensibiliser : la classe pédagogique « Savez-vous planter des haies ? », est animée par le CPIE Brenne-Berry et le Parc. Elle est proposée aux écoles des communes engagées, à destination des classes de cycles 3 (CE2 et CM)
- Des partenaires techniques : Afac-Agroforesteries, CPIE Brenne-Berry, Chambre d'Agriculture, IDEES en Brenne, Indre Nature, Relais Brenne Initiatives Jeunes, les veilleurs du paysage…

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) "BOCAGE"

• OAP / Vallée de l'Abloux, nombreux leviers possibles dans ce secteur de paysages de bocage :

- Replantation de chemins (Moulin de Saint-Civran) + diagnostic et renouvellement des chênes du chemin de César
- Aménagement de l'aire naturelle de camping : opportunité pour créer un verger, optimiser les structures bocagères existantes
- Extension à l'entrée nord-est de Sacierges : préservation des belles bouchures, vocalubaire du bocage pour composer ce petit quartier.
- Valorisation des itinéraires de randonnées de découverte de la vallée de l'Abloux et aménagement de la boucle des coteaux viticoles de Sacierges - Saint-Cuvran
- Optimisation de l'entretien du site des Forges : passer à un mode de gestion en vue de produire du bois-énergie => plan de gestion du bocage à engager sur ce site

• OAP / Zones d'activités gérées par la communauté de communes, gestion à orienter pour le bois-énergie ou le bois de paillage :

Les ateliers pour construire les OAP ont permis de mettre en avant une orientation très intéressante pour faire levier sur la filière bois énergie en recherchant les modalités de gestion répondant à la fois aux objectifs de qualité paysagère et de biodiversité, et aux objectifs de production de bois de haie. Cette orientation passe notamment par la mise en oeuvre de plans de gestions, des zones tests, des formations pour les agents. Elle peut aisément être étendues aux autres sites dont l'entretien est assuré par la CCBV (zones d'activités, zones de loisirs...). La démarche peut aussi servir d'exemples pour les autres collectivités du Parc.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Source : atelier-CoTec / Leviers pour mettre en oeuvre le plan de paysage - 20 décembre 2019

• Les communes doivent donner l'exemple en termes d'entretien des haies, afin de rendre crédible d'autres manières d'entretenir le bocage et d'en valoriser le bois qu'il produit. Cela implique de :

- former le personnel communal au « bon geste et au bon moment » (notamment pour mieux prendre en compte certains enjeux environnementaux). Le Parc et le CPIE sont en mesure de dispenser gratuitement ces formations.
- disposer d'un matériel adapté (lamier notamment)
- mettre en commun les moyens humains et matériels entre communes
- identifier des zones-test pour engager rapidement cette action (2020)

Exemple cité par Indre-Nature: "Il reste des souches de noyers en bord de route, abattus depuis longtemps, mais qui continuent de rejeter. En accord avec le service des routes du département, il est proposé sur une zone test vers Douadic - Pouligny, d'arrêter de les rogner pour laisser partir des rejets qui seront normalement conduits en arbre".

• Certaines communes pourraient proposer un entretien des haies gratuit ou à prix modique moyennent la récupération de la ressource en bois qui servirait à l'alimentation de chaufferie bois pour les équipements publics voire la vente du bois aux habitants de la communes (un entretien qui rapporte des ressources !). Des zones test seraient à mettre en place dès que possible.

La création de brigades vertes dédiées à cette tache pourrait être envisagée. Pour rappel, la communauté de communes Brenne Val de Creuse a mis en place une brigade verte qui assure l'entretien des haies, les copeaux issus de cet entretien sont vendus aux habitants et servent à alimenter la chaudière du Blanc.

• Mettre en place un principe de woofing communal pour l'entretien des haies : accueil de personnes, souvent des touristes, qui en échange de leur force de travail, sont nourries et logées.

LABEL HAIE

Source : www.afac-agroforesteries.fr

• Un label national pour préserver les haies

Le Label Haie a pour ambition de préserver les haies en renversant la dynamique d'érosion bocagère en France, tout en appuyant le développement de filières haies-bois bocager durables. Il a été lancé officiellement le 4 octobre 2019 au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Modifier fondamentalement les pratiques de gestion

Le label définit pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

Ancrer durablement les filières haie-bois :

Le label encadre pour la première fois la mobilisation du bois hors-forêt. Il exige une origine tracée et locale du bois et garantit une ressource durable sans surexploitation. En certifiant les filières haies-bois, alimentées par les agriculteurs gestionnaires de haies, le label participe à donner une valeur économique au bois issu des haies.

Ces systèmes de valorisation des haies et des pratiques associées participent fortement à la protection des haies. Le label répond ainsi au double objectif de produire du bois énergie et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et d'un maintien des paysages bocagers durables et fonctionnels. Du premier au dernier maillon de la chaîne, il se propose de guider l'évolution des pratiques de production, de distribution et de consommation.

Label Haie | Ressources durables de nos territoires

LABEL VÉGÉTAL LOCAL

Source : www.afac-agroforesteries.fr

VÉGÉTAL local

• La marque Végétal Local, au service de la biodiversité

Les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires d'espaces naturels souhaitent de plus en plus utiliser des plantes sauvages de provenance locale. Dans le domaine des aménagements agroforestiers, ce besoin se fait particulièrement sentir puisque des centaines de milliers de plants d'arbres et d'arbustes sont utilisés chaque année pour créer de nouvelles haies. Or, jusque très récemment, le marché français était dépourvu de dispositif pour garantir et contrôler l'origine des végétaux sauvages. La marque Végétal local permet d'apporter une réponse à ces enjeux.

La production à partir de graines issues des mêmes pieds-mère, de manière répétée, entraîne une perte de diversité génétique. Or, toute la capacité des végétaux à pouvoir résister à la modification de leur environnement se fonde sur leur diversité génétique. En effet, plus la « banque de gènes » du patrimoine arboré est maintenue dans sa diversité, plus il y a de chances que les sujets résistent aux perturbations (agents pathogènes, changements climatiques, …).

C'est pour cela que la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), l'Afac-Agroforesteries et Plante & Cité ont initié en 2012 un travail de création de la marque Végétal local pour encadrer la récolte de graines et la production de plants à partir de régions biogéographiques (11 régions sur la France métropolitaine).

Cette marque impose une récolte en milieu naturel qui permet de garantir la diversité génétique des lots récoltés. La traçabilité en pépinière est également strictement encadrée.

LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE DANS LE TRÉGOR

Source : www.bruded.fr

Le bocage est très présent dans le Trégor. C'est un atout économique et paysager.

Un élagage respectueux de l'arbre

Les producteurs livrent des plaquettes humides aux plateformes de stockage/séchage.

• Bocagenèse, une SCIC pour favoriser le développement d'une lière bois énergie locale

La SCIC Bocagenèse regroupe les collectivités, agriculteurs et autres acteurs impliqués dans la filière bois du Trégor. L'objectif est de produire de l'énergie renouvelable locale en valori- sant le bois issu de l'entretien durable du bocage et de renforcer l'économie du territoire.

Le Trégor costarmoricain est une terre traditionnelle d'élevage qui a su préserver un maillage bocager encore dense. Depuis longtemps, bon nombre d'agriculteurs et d'élus sont convaincus que sa préservation et la valorisation de ses produits constitue un véritable atout pour le développement économique local de ce territoire.

Pour les sociétaires, la préservation du bocage et la valorisation de ses produits représentent un atout économique pour le territoire. La production d'énergie locale doit être considérée comme l'un des piliers du développement local. Coté économie locale, l'argent généré par la filière bois énergie reste pour l'essentiel sur le territoire, ce qui n'est pas le cas avec les énergies fossiles. C'est un cercle vertueux qui bénéficie à toute la chaîne des acteurs impliqués dans la filière : fournisseurs de bois, entreprises de transformation et de transport, clients qui font des économies sur le long terme.

De plus, l'exploitation durable de la ressource bois permet également au territoire d'accroître son autonomie énergétique et d'être moins tributaire des variations des cours de l'énergie fossile.

La SCIC Bocagenèse veut développer une économie locale durable en lien avec la ressource bocagère du territoire.

Enfin, un maillage bocager dense et entretenu contribue à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de la biodiversité. Ce sont des économies d'argent public et de l'attractivité en plus pour le territoire.

Bocagenèse fait partie de l'association Coat Nerzh Breizh qui regroupe plusieurs filières bois bretonnes. L'objectif est de faire reconnaître leur vision commune d'une gestion soutenable de la ressource et de mutualiser leurs expériences respectives au pro t de toutes les structures adhérentes.

VOIR AUTRES DÉMARCHES EXEMPLAIRES / ACTION 11

AXE C : CONSOLIDER ET VALORISER LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN SOUTENANT LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIÈRES.

9 C3. Gérer durablement les bois et forêts

La couverture boisée boisée du territoire de la communauté de communes Brenne Val de Creuse est importante, mais la gestion sur le long terme reste surtout l'apanage des grands domaines pour la rentibilité économique de la forêt. Rappellons que dans le Parc, la forêt est essentiellement privée.

La ressource bois du territoire existe, elle représente un potentiel non négligeable à exploiter.

Dans le contexte de l'urgence climatique, face aux risques de dépérissement, de sècheresse, de tempêtes, d'incendie, il y a nécessité d'adaptation des cortèges forestiers avec une vision à 2050 et largement au-delà.

Un autre enjeu est celui du devenir des petites parcelles, parfois sous pressions d'exploitants, qui ne font pas l'objet de renouvellement programmé. On constate que certains de ces sites subissent des coupes d'opportunité sans attention pour le paysage et la biodiversité.

L'action 9 (C3) consiste à **gérer durablement les bois et forêts** en anticipant les effets du dérèglement climatique.

Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

C3.1- Relancer la démarche de charte forestière.

C3.2- Anticiper les effets du réchauffement climatique.

Secteur boisé près de l'étang de Loup, à Ciron.

9 C3. Gérer durablement les bois et forêts

Sous-action C3.1- Relancer la démarche de charte forestière.

SITES CONCERNÉS

Paysages forestiers et « petits bois » échappant aux plans de gestion.

RÉFÉRENCES

Recommandations 2E du Projet de paysage Brenne-Boischaut-nord

Charte forestières du Limousin : document très complet qui peut servir d'appui à la démarche.

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

CRPF, ONF et Chambre d'agriculture, DRAF et DDT, propriétaires privés, petits ou grands.

Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature

Fédération de Chasse

ADEME

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Gestion durable de la forêt / CNPF

Démarche type Pro-Sylva (voir page 74)

Voir aussi : Projet de paysage Brenne - Boischaut-nord (recommandations E).

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le rôle de la forêt en tant que vecteur de biodiversité est un enjeu important pour le Parc. C'est aussi un enjeu économique notoire : les peuplements offrent une assez faible rentabilité moyenne mais ils représentent un fort potentiel dans une période où la ressource énergétique devient un sujet majeur. Son exploitation n'est pas pourtant toujours bien maîtrisée et le diagnostic a montré que certains boisements faisaient l'objet de coupes à blanc ou qui détériorent durablement les chemins. La forêt joue aussi un rôle social indéniable qui gagnerait à être mieux considéré, notamment au regard de la convention européenne du paysage. Le dérèglement climatique accélère le dépérissement de certains peuplements et renforce les risques d'incendie, comme on l'a observé ces dernières années.

OBJECTIFS

Mieux cadrer la gestion des bois et forêts pour préserver la ressource, y compris pour les surfaces inférieures à 2ha, répondant aux enjeux de productivité pour le bois-énergie, de paysages et de biodiversité, anticiper les effets du changement climatique.

DESCRIPTION

- **Relancer rapidement le projet de charte forestière** en prenant en compte les objectifs de qualité paysagère et les actions du plan de paysage.
- **Exiger un volet paysage conséquent dans les plans simples de gestion et sensibiliser en amont les propriétaires des domaines situés dans les paysages remarquables**
- **Construire un véritable filière bois pour le chauffage.** Il existe une production locale mais qui est en grande partie exportée. Il faut donc pouvoir réserver cette production locale aux habitants du territoire (voir action 11/D2).
- **Mieux valoriser les résidus de coupes** (brindilles, petits bois) qui sont généralement brulés dans les prés ou dans les bois après abattage, et qui constituent une véritable ressource.
- **Informer et sensibiliser à la bonne gestion de la ressource, en adéquation avec les paysages et les milieux naturels**
- **Anticiper les effets du réchauffement climatique** - voir sous-action suivante (C3.2)

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Charte forestières avec engagement sur des objectifs de qualité paysagère** et actions du plans de paysage à prendre en compte, notamment en faveur des paysages remarquables
- **Mise en place d'un groupe de travail préfigurant la reprise des travaux de la charte** pour

- mieux cerner les risques d'atteinte aux paysages forestiers que l'on constate ça et là : fermeture, coupes sauvages, sècheresse, risques incendie...
- sensibiliser les propriétaires sur la qualité paysagère de leur Patrimoine et sur les modalités de gestion durable de la ressource, demander des plans simples de gestion avec un volet paysage
- sensibiliser plus particulièrement les propriétaires des parcelles de moins de 2ha sur la préservation et le renouvellement durable de leur patrimoine
- élaborer une grille d'analyse avec des objectifs de qualité paysagère préfigurant ceux de la charte forestière.

9 C3. Gérer durablement les bois et forêts

Sous-action C3.2- Anticiper les effets du réchauffement climatique.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du PNR de la Brenne.

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

CRPF, ONF, Chambre d'agriculture, DRAF et DDT, représentants de propriétaires et de gestionnaires, AFAC + organisme de recherche à associer

Conseil scientifique du Parc

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

- CRST: fiche action veilleurs du paysage et réchauffement climatique. Coordination et animation auprès des habitants /scolaires…

- Agence de l'eau : via le CTZH

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le dérèglement climatique accélère le dépérissement de certains peuplements forestiers et renforce les risques d'incendie, comme on l'a observé ces dernières années dans le territoire du Parc.

À l'horizon 2050, les bois et forêts devront affronter un changement climatique beaucoup plus radical qu'aujourd'hui. Comment s'y préparer ? Quelles techniques et quelles essences doit on privilégier aujourd'hui pour résister demain ?

OBJECTIFS

Prévenir les transformations à venir, engager la gestion forestière dans l'ère de la transition face aux changements climatiques

DESCRIPTION

- **Faire un diagnostic précis des transformations en cours et des atteinte à la forêt**

- **Tester et rechercher les essences forestières** susceptibles de répondre au mieux aux conditions à venir et les modalités d'exploitation pour préserver la ressource ou la faire évoluer face au réchauffement climatique, en coordination avec l'action C2.3.

- **Mobiliser les acteurs sur cet enjeu majeur en relançant la charte forestière de territoire**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Mobiliser le conseil scientifique du Parc et le questionner sur cet enjeu**

- **Construire l'action avec les partenaires :**

- Faire le point sur les effets constatés concrètement sur la qualité de la ressource forestière.

- Cibler les sites les plus fragilisés et établir un diagnostic : bien comprendre les phénomènes et les « effets cocktail » : sécheresses, maladies, mauvaise gestion, mauvaise adaptation des peuplements...

- Elaborer un plan d'actions : bien cibler les objectifs et rechercher les pistes d'actions à engager

- Établir des démarches-test et rechercher les modalités de suivis (moyens, sites, partenariat et financements, calendriers, critères d'évaluation...) en coordination avec les démarches sur l'agroforesterie intra parcellaire.

VALORISER LA FORÊT

• PRO SYLVA, un réseau pour une sylviculture irrégulière, continue et proche de la Nature

C'est le forestier Adolphe GURNAUD (1825-1898) qui inventa la méthode dite « du contrôle », développée ensuite avec succès par le suisse Henri BIOLLEY (1858-1939) avec le "jardinage cultural". Ces méthodes de gestion par parcelles, basées sur le contrôle périodique par un inventaire, sont encore utilisées principalement dans les Jura Suisse et Français.

Parallèlement, en Allemagne, les besoins de reconstitution des forêts après les catastrophes de la première moitié du XIXe siècle ont aussi fait apparaître l'idée d'une « forêt pérenne » (Möller, 1922), avec une vision intégrée mettant au centre de la ré exion économique le bon fonctionnement de l'écosystème forestier (dynamiques naturelles, perturbations légères...).

Ces deux grands courants de pensée et leurs évolutions techniques ont préfiguré la gestion irrégulière, continue et proche de la nature, formalisée par la création du réseau Pro Silva en 1989, puis développée et mise en œuvre depuis. La sylviculture continue et proche de la nature peut être pratiquée dans tous les contextes (essences, stations...), dans tous les types de propriétés (publique ou privée) et quelle que soit la taille de celles-ci. PRO SYLVA allie l'écologie à l'économie et inversement.

DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX :
• une « sylviculture écosystémique » : bien connaître et comprendre l'écosystème forestier et ses interactions, pour accompagner et orienter celles-ci;
• une « sylviculture d'arbres » : considérer chaque arbre dans son environnement proche et global.

PRO SYLVA est un réseau associatif actif qui permet de s'informer, échanger, étudier, s'engager, avec des groupes régionaux.
Pour la région Centre : Marc VerDier / Comité des forêts; 46, rue Pierre Fontaine 75009 PARIS Tél. 01 48 74 31 40 Mel : marc.verdier2@gmail.com

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

RAPPEL : PRINCIPAUX PROJETS AYANT EXISTÉ OU EN COURS SUR LE TERRITOIRE DU PARC

EOLIEN/PHOTOVOLTAÏQUE/MÉTHANISATION/ BIOMASSE:

- Nombreux projets éoliens
- Toitures photovoltaïques-Ecole du Blanc exposé au nord.
- Projet de methaniseur « Brenne élevage » (Ciron). Projet de méthaniseur assez grande échelle (S. Pimont) sur Chazelet exploitation bio.
- Projet Bocage : développer l'utilisation du bois énergie de haies.
- COT ENR : développer l'utilisation du bois énergie à l'échelle du la CC Loches Sud Touraine et du Parc. Pas de plateforme réelle de bois énergie sur le Parc. 25% des besoins de chauffage du parc sont assurés par le bois énergie (bois majoritairement local)
- Étude sur les énergies renouvelables / SCoT CCBVC (en cours)

ANIMATION :

- Veilleurs du Paysage

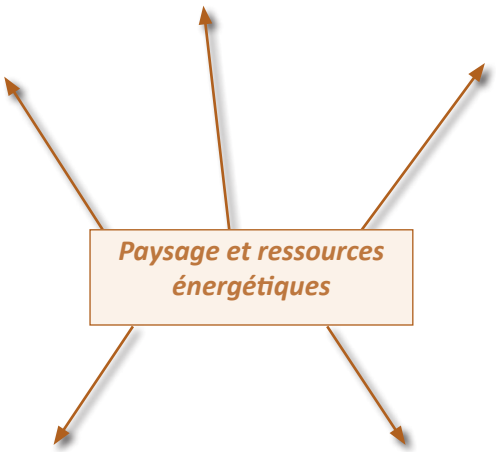

STRATÉGIE D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE :

*PIG Efficacité Energétique avec SOLiHA

*Projet Patrimoine Basse conso : réhabilitation thermique biosourcée en expérimentation au niveau de certaines communes du Parc.

Projets 2019-2024

*OPAH de revitalisation rurale*PTRE (plateforme territoriale de rénovation énergétique) Démarrage en 2019 ? Conseil aux particuliers sur réhabilitation énergétique du bâti (avec une attention particulière sur le bâti ancien). Le conseil est technique, architectural et financier et est assuré par le conseiller de la plateforme (échelle Pays/ SCOT).

CARRIÈRES :

*Projets de carrière sur Pouligny St Pierre (en recours)

*Carrière imerys Tournon St Martin et Lureuil

*Ancienne carrières de sables (enjeux de requalification ?) sur Ciron

* A la frontière du territoire Lhoist (carrière d'extraction de chaux)

* St Cierge St Martin bourg de Chaignés ancienne extraction de minerais de fer (opportunité en termes de géothermie)

*St Aigny carrière du Breuil (fermée il y a 2-3 ans)

ACTIONS AUPRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES :

- Transports en commun assurés par conseil régional et SNCF (système en transition) La compétence a été récupérée par le Conseil régional.
- Conseil régional a récupéré la compétence transport scolaire.
- Borne électriques sur le territoire
- Voie verte cyclable
- CC Cœur de Brenne sélection sur un Appel à projet de voiture autonome.

Source : Supports aux ateliers OQP / E. Gayet / PNR Brenne

SUR QUOI AGIR ?

- **Stratégie : un projet de paysage de la transition**

Mix énergétique

- **Production d'énergie**

Biomasse

Solaire

Hydraulique

Éolienne

Autres productions d'énergie

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- «Agir autrement»
- **Aller vers un projet de paysage en transition**
- Actions sur la **consommation** : **sobriété, efficacité**

- **Acceptabilité sociale et paysagère** des énergies renouvelables ?
- Faire des choix d'énergies renouvelables en préservant les qualités paysagères, source d'attractivité.

Critères paysagers pour les infrastructures et l'exploitation de la ressource :

Biomasse	- Énergie-bois / chauffage. - Méthanisation.
Solaire :	- Photovoltaïque au sol - Solaire thermique ou photovoltaïque sur bâtiment
Hydraulique :	- Micro hydraulique
Éolien :	- Grand éolien - Petit éolien

- Géothermie
- Autre ressource locale à venir?

Source : Atelier OQP /25 avril 2019 (voir restitution en annexe)

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

PROGRAMME D'ACTIONS

10 D1. Assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable

D1.1- Établir un plan-guide « paysage » pour les différentes filières d'énergie renouvelables

- Des orientations et des recommandations spatialisées par rapport aux enjeux de paysage, à destination des collectivités et des porteurs de projet
- À élaborer en complément de l'étude lancée par le territoire de SCoT
- À partir d'exemples variés et de projets en cours localement

D1.2- Accompagner les projets en recherchant l'autonomie du territoire, l'équilibre du mix énergétique, l'innovation ainsi que l'excellence pour leur adaptation au contexte paysager local

- Des projets de paysages pour l'accueil d'équipements de production d'énergie
- Conseils paysages et plan-guide pour tout projet en site à enjeux

11 D2. Engager prioritairement la structuration de la filière-bois dans le respect des paysages

D2.1- Engager la structuration de la filière-bois pour donner une valeur économique au bocage et assurer le renouvellement de la ressource en préservant les paysages et les milieux naturels

- Opérations pilotes / renouvellement de la haie pour le bois énergie / respect des paysages => plans de gestion (action 8/C2)
- Aides techniques et financières
- Appuis de la SCIC Berry-Bocage et des groupes locaux du Bocage
- Suivi avec évaluations et conseils

D2.2- Mobiliser, sensibiliser pour conforter la filière

- Équipements pour la filière (appuis technique et financiers)
- Opérations «phares» / démarches exemplaires
- Communications auprès des habitants

12 D3. Engager la transition dans l'aménagement et la gestion du territoire

D3.1- Sobriété et durabilité dans les aménagements

D3.2- Favoriser les filières locales, développer le recyclage, soutenir les modes de déplacements alternatifs, favoriser toute initiatives pour l'économie d'énergie

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

10 D1 – Assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable

La prise en compte des paysages dans toutes réflexions et démarches engagées sur la transition énergétique est un enjeu fort mis en avant dans la construction du plan de paysage.

L'implantation de nouvelles filières de production énergétiques durables est nécessaire. Mais les dispositifs administratifs et financiers tendent à favoriser des installations opportunistes, qui, par leur caractère industriels, peuvent porter atteinte aux paysages et aux sites naturels du Parc, qui lui porte des valeurs culturelles ou environnementales fortes...

L'étude sur les énergies renouvelables vient d'être lancée par le territoire de SCoT Brenne Marche, mais le volet paysage du cahier des charges n'est qu'un item parmi tant d'autres. Les réponses seront donc très générales pour les enjeux de paysage et demanderont à être complétées.

L'action 10 (D1) consiste à **pérenniser assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable.**

Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

D1.1- Établir un plan-guide « paysage » pour les différentes filières d'énergie renouvelable.

D1.2- Accompagner les projets en recherchant l'autonomie du territoire, l'équilibre du mix énergétique, l'innovation ainsi que l'excellence pour leur adaptation au contexte paysager local.

Horizons éoliens dans la vallée de l'Anglin, vue vers Champagne depuis le coteau au nord de Néons

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

10 D1 – Assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable

Sous-action D1.1- Établir un plan-guide « paysage » pour les différentes filières d'énergie renouvelables.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du PNR de la Brenne.

Cette action est à engager dans la suite et en complément de l'étude des énergies lancée par le territoire de SCoT Brenne-Marche.

Filières prioritaires :

. Énergie solaire / bâtiments

. Énergie solaire / paysages dégradés (ex/ Ciron)

. Méthanisation

. Éolien (?)

PORTEUR : PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

EPCI, porteurs de projet, habitants citoyens

PARTENARIAT

Collectivités, ADEME, services instructeurs (CCBVC et services de l'État)..

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Étude sur les énergies renouvelables lancée par le territoire de SCoT Brenne-Marche.

Plans-guides dans le même esprit que les diagnostic paysagiste du Parc.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les différentes filières d'énergie renouvelables se sont, jusqu'à présent, plus ou moins développées au coup par coup sur le territoire, au gré des opportunités et sans réelle attention aux paysages d'accueil. La filière éolienne tend à cliver localement les populations à chaque tentative d'installation. Dans ce contexte, pour mieux maîtriser les nouvelles installations et mieux répondre aux besoins et attentes spécifiques des populations, le territoire de SCoT a engagé une étude sur son potentiel en terme de production énergétique mais aussi sur les possibilités de l'optimiser par le mix énergétique.

OBJECTIFS

Être en capacité de guider et d'orienter les projets de productions d'énergie renouvelables dans le respect des caractères et de la qualité des paysages d'accueil à travers un cadre de recommandations établies sur les caractères et les enjeux des familles de paysages du territoire.

DESCRIPTION

L'approche globale engagée par le territoire de SCoT doit trouver des prolongements logiques et spatialisés à des échelles plus locales et par type de production et d'installation.

• **Compléter l'étude sur les énergies renouvelables engagée par le territoire du SCoT par l'élaboration de plans-guides "paysages " spatialisées par type d'installation,** à destinations tant des porteurs que les services de conseils et d'instruction des autorisations.

Ces plans-guides devront déboucher sur des **orientations et des recommandations pour chaque filière**, visant notamment à identifier :

- les types de sites d'accueil à exclure en précisant les critères d'exclusion
- les types de sites d'accueil possibles sous conditions en précisant les conditions rendant possible l'installation
- les types sites d'accueil favorables

• **Chaque plan guide devra aussi développer les modalités de maîtrise de la qualité des projets.** Ces guides devront offrir des exemples concrets et variés. Ils gagneront à s'appuyer sur divers projets en cours et sur des expériences dans territoires similaires. Chaque plan-guide sera construit avec les acteurs locaux et leurs partenaires dans une démarche de type "mini-plan de paysage".

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• Dans l'attente des conclusions de l'étude du territoire du SCoT, faire le bilan des expériences dans chaque filière, tout en poursuivant le suivi des projets en étant exigent sur le respect des paysages et des milieux naturels ; établir une grille d'analyse en identifiant les démarches et expériences vertueuses.

• Dès les conclusions de l'étude du territoire de SCoT sur le développement des EnR, engager les plans-guides (méthode des diagnostics paysagistes du Parc) sur la base de l'étude mais aussi du travail réalisé en attente (notamment dans le cadre de la sous-actions suivante).

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

10 D1 – Assurer la bonne compatibilité avec les paysages de chacune des filières d'énergie renouvelable

Sous-action D1.2- Accompagner les projets en recherchant l'autonomie du territoire, l'équilibre du mix énergétique, l'innovation ainsi que l'excellence pour leur adaptation au contexte paysager local.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

Cette action est à engager sur tout site d'accueil recevable suite aux plans-guides de l'action précédente.

PORTEUR : PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Porteurs de projets, habitants citoyens

PARTENARIAT

Collectivités, ADEME, services instructeurs (CCBVC et services de l'État)...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Étude sur les énergies renouvelables lancées par le territoire de SCoT Brenne-Marche.

Démarche citoyenne / participative de type Énergie Partagée (voir page 83)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les différentes filières d'énergie renouvelable se sont, jusqu'à présent, plus ou moins développées au coup par coup sur le territoire, au gré des opportunités et sans réelle attention aux paysages d'accueil. La filière éolienne tend à cliver localement les populations à chaque tentative d'installation. Dans ce contexte, pour mieux maîtriser les nouvelles installations et mieux répondre aux besoins et attentes spécifiques des populations, le territoire de SCoT a engagé une étude sur son potentiel en terme de production énergétique mais aussi sur les possibilités de l'optimiser par le mix énergétique.

OBJECTIFS

Favoriser des projets vertueux aux retombées locales en élaborant de vrais projets de paysages pour l'installation de centre de production d'énergie renouvelable.

DESCRIPTION

• **Il s'agit d'aider les porteurs de projets à élaborer des projets de production d'énergie renouvelable qui fassent projets de paysages au service du territoire,** répondant notamment aux orientations suivantes :

- démarche éthique,
- adaptabilité au contexte des paysages naturels ou patrimoniaux en jeu,
- retombées économiques locales et durables et participation citoyenne,
- acceptabilité sociale
- dimensionnement adaptée (exemple : favoriser des petites unités de méthanisation qui permet de limiter les déplacements vers de grandes unités)

• **Cet appui se fera sur la base des plans-guides / Diagnostics paysagistes du Parc et en mobilisant les conseils du Parc.**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Dans l'attente des conclusions de l'étude du territoire du SCoT, faire le bilan des expériences dans chaque filières, tout en poursuivant le suivi des projets en étant exigent sur le respects des paysages et des milieux naturels ; établir une grille d'analyse en identifiant les démarches et expériences vertueuses.**

• **Améliorer la concertation** (conférence publique programmée début mars 2020), **approfondir les critères paysagers de projets vertueux et les dispositifs de participation citoyenne.**

• **Accompagner tout projet porté localement**, notamment les projets connus :
- le projet d'installation de modules photovoltaïques dans une ancienne carrière à Ciron,
- Le projet d'unité de méthanisation de Scoury.

• Stratégie territoriale énergétique pour le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin

Le PNR du Marais poitevin a engagé des actions ambitieuses en faveur de la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Outre des **guides pratiques par filières**, par exemple pour l'implantation de panneaux solaires sur toitures, elle vient de produire un **Schéma éolien** sous forme de cartographies et de recommandations. Ces cartographies traduisent :

- la situation actuelle, à savoir l'existence de parcs éoliens en nombre important dans le Marais poitevin avec plus d'une centaine d'éoliennes en fonctionnement ou en construction, principalement installées le long des infrastructures routières bordant le Marais poitevin,

- la nécessité de planifier les futures implantations pour préserver les espaces paysagers et environnementaux les plus remarquables, et éviter le mitage et/ou l'encerclement du PNR par l'effet cumulé des parcs éoliens,

- une stratégie de densification des parcs existants, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques pour les paysages et la biodiversité (études au cas par cas),

- les enjeux paysagers et de biodiversité permettant de localiser des zones d'exclusion (site classé – Grand Site de France, sites patrimoniaux remarquables, zone Natura 2000 Marais poitevin, Réserves naturelles) et de vigilance majeure (zone humide du Marais poitevin, vallées, sites Natura 2000 Plaine calcaire du sud Vendée, Plaine de Niort Nord-ouest et Plaine de Niort Sud-Est…) et des zones où des études restent à mener (oiseaux)..

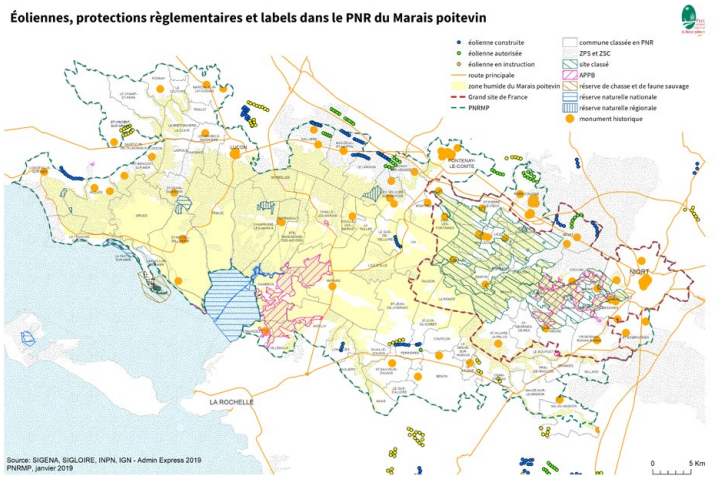

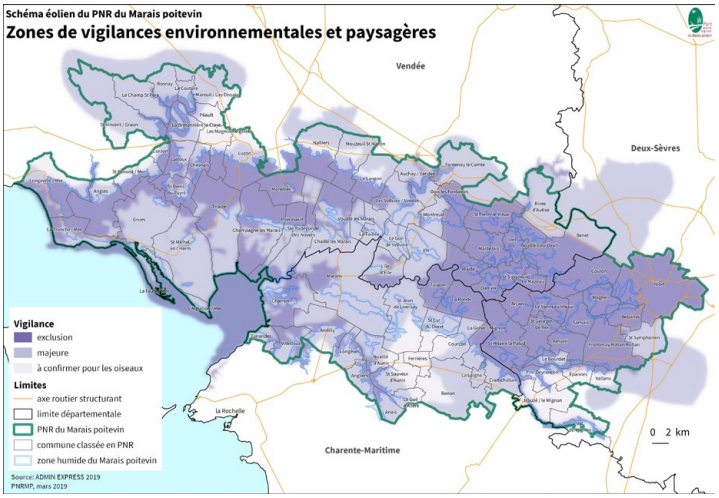

• Intégration d'usine de méthanisation : l'exemple de Prin-Deyrançon (Deux-Sèvres)

C'est un projet de territoire intégrant agriculteurs éleveurs locaux, coopératives, fournisseur d'énergies renouvelables et collectivités locales, avec une installation permettra notamment de traiter les effluents de douze exploitations agricoles des environs (moins de 8 km) pour les valoriser en électricité, en chaleur et en engrais naturel. Ainsi, la matière première sera composée de 12 940 tonnes de fumiers, 5 360 tonnes de lisiers et 2 000 tonnes de culture intermédiaire à valorisation énergétique (CIVE), ainsi que de 300 tonnes issues du triage de céréales. Avec l'installation photovoltaïque en toiture et la cogénération de la centrale de méthanisation, ce sont plus de 4 200 MWh d'électricité qui seront produits chaque année.

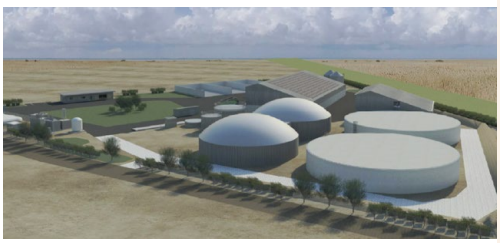

Cette opération s'est également inscrite dans une large démarche de concertation en associant les riverains et en tenant compte de leurs remarques. Ainsi, suite aux différentes réunions et ateliers participatifs le projet a évolué dans sa conception mais aussi dans son financement, notamment à travers un financement participatif.

De plus, en collaboration avec le CAUE79, le paysagiste conseil de la DDT et le PNR du marais poitevin, les porteurs de projet ont veillé à ce que l'unité soit intégrée dans un ensemble paysager bien pensé et bien inséré.

• Énergie partagée : essaimer, accompagner et financer des projets citoyens d'énergie 100% renouvelable."

L'objectif est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de projets citoyens, répondant aux critères suivants : ancrage local, gouvernance ouverte, démarche non spéculative et exigence écologique. Pour cela, l'association Énergie Partagée s'est dotée d'outil d'investissement qui collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement dans le capital de projets de production d'énergie renouvelable. Plus de 250 projets ont ainsi été mis en place sur le territoire français, tels que des centrales solaires avec mises à disposition de toitures, des ensembles éoliens, des projets de réhabilitation de centrale hydraulique, des chaufferies-bois, des centres de méthanisation, des réseaux de chaleur en circuit court...

Source : www.energie-partagée.org

Recherche de propriétaire mettant leur toit à disposition de la SCIC pour installer des centrales photovoltaïques

En production depuis 2009

Dans la Sarthe, à la Rochette et au Bourray, Ercisol et Énergie Partagée réhabilitent 2 anciennes centrales hydroélectriques sur le cours de l'Huisne et rétablissent la continuité écologique de la rivière.

28 chaufferies approvisionnées pour 8MW installées. Production : 3200 tonnes de bois sec, 1000 tonnes de bois vert en 2014-2015.

Un méthaniseur collectif pour recycler les biodéchets et effluents d'élevage du territoire.

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

11 D2. Engager prioritairement la structuration de la filière-bois dans le respect des paysages

Le Projet local pour le Bocage du Parc mobilise quelques communes, de nombreuses classes scolaires mais peu d'agriculteurs.

Plusieurs collectivités se sont dotées de chaudières-bois mais le bois local n'est pas présent : la filière bois énergie a du mal à se structurer, alors que le bois de haie peut constituer un potentiel non négligeable.

L'action 11 (D2) consiste à **lancer durablement une filière bois-énergie locale.**

Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

D2.1- Engager la structuration de la filière-bois pour donner une valeur économique au bocage et assurer le renouvellement de la ressource en préservant les paysages et les milieux naturels.

D2.2- Mobiliser, sensibiliser pour conforter la filière.

Paysages de bois et de bocage / vallée de l'Abloux (point de vue du Plaix, à Sacierges) : un potentiel pour le bois-énergie, à gérer et exploiter vertueusement.

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

11 D2. Engager prioritairement la structuration de la filière-bois dans le respect des paysages

Sous-action D2.1- Engager la structuration de la filière-bois pour donner une valeur économique au bocage et assurer le renouvellement de la ressource en préservant les paysages et les milieux naturels.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.
Priorités :
- exploitants agricoles volontaires.
- Communes : linéaires bocagers des routes et des chemins.
- Communes équipées de chaudières-bois.

RÉFÉRENCES

Chaudière-bois du Morvan alimentées depuis près de 30 ans par linéaires bocagers des chemins ruraux et des routes départementales.

PORTEUR

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Communes, CCBVC, CD36 et tout exploitants de ressources bois-énergie

PARTENARIAT

Parc, Conseil Départemental, SCIC Berry-Bocage, ADEME, Observatoire et groupes locaux du Bocage, Indre-Nature, Veilleurs du Paysage, CPIE...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Plan local pour le Bocage du Parc

Engagement de gestion "bois-énergie" / Projets d'OAP du Plan de paysage

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La gestion du bocage représente une charge pour les exploitants mais aussi un potentiel pour la filière bois-énergie. Cependant, le développement de la filière peine à se faire.

Deux enjeux principaux : le 1er enjeu est de mobiliser les gestionnaire de la haie en démontrant l'intérêt économique de la filière et l'optimisation du temps de travail. Le 2eme enjeu est d'engager le développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité des paysages et des milieux naturels.

OBJECTIFS

Valoriser et optimiser la ressource locale en bois-énergie notamment en donnant une valeur économique au bois de haie en préservant la qualité des paysages et des milieux naturels.

Engager des actions concrètes en ciblant prioritairement les routes et chemins publics ainsi que les propriétaires et exploitants volontaires.

DESCRIPTION

• **Engager des opérations-pilotes de renouvellement de la haie pour le bois-énergie, sur la base de plans de gestion prenant en compte les valeurs paysagères, environnementales et patrimoniales des sites.** Les communes équipées de chaudières-bois sont les premières concernées : elles doivent maintenant s'engager à produire du bois de haie à partie des linéaires des routes et chemins ruraux associés à ceux des routes départementales.

• **Les plans de gestion définiront préalablement des objectifs de qualité paysagère et environnementale et des critères d'évaluation pour la mise en oeuvre et la gestion.**

• Intégrer les adaptations des modalités de gestion de la haie (voir action C2).

• S'appuyer sur l'expérience de la SCIC Berry-Bocage ainsi que sur les observations groupes locaux de l'observatoire du bocage.

• **Accompagner les mises en œuvre par un suivi** pour que l'action soit durable en mettant en place des évaluations et des conseils associant les partenaires et les groupes locaux.

• Cette action est à mener avec les actions C2 et C3.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Engagement par la CCBVC sur des sites-pilotes** comme les zones d'activités, les bords de rivière et les zones de loisirs dont elle assure l'entretien, tel que proposé dans certaines OAP Paysage : ZA du Sandillat, ZA des Daubourgs, Site des Forges à Chazelet... Les communes possédant une chaudière-bois doivent être associées. La gestion des ripisyves des rivières est aussi à considérer. Elles peuvent directement s'engager dans une démarche d'entretien pour le bois-énergie ou conventionner avec la CCBVC. Cette démarche demande une **forte implication des équipes techniques**, d'où l'idée de les mobiliser dès maintenant, pour réfléchir à une stratégie de mise en oeeuvre, des priorités, des zones tests et des modalités de formation et de valorisation des agents.

• **Élaboration de plans de gestion sur des sites pilotes rapidement mobilisables :** sur la base de communes volontaires, ces plans de gestion devront évaluer la ressource, identifier les zones à enjeux paysagers ou écologiques et proposer un **projet de paysage établi sur les cycles de production et prenant bien en compte les enjeux de paysages.**

11 D2. Engager prioritairement la structuration de la filière-bois dans le respect des paysages

Sous-action D2.2- Mobiliser, sensibiliser pour conforter la filière.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

DESTINATAIRE

Tout public en priorité les exploitants potentiels

PORTEUR

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Conseil Départemental, SCIC Berry-Bocage, ADEME...

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

Démarche Berry-Bocage

Conférence débat public

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

La gestion du bocage représente une charge pour les exploitants mais aussi un potentiel pour la filière bois-énergie. Cependant le développement de la filière peine à se faire.

Deux enjeux principaux : le 1er enjeu est de mobiliser les gestionnaire de la haie en démontrant l'intéret économique de la filière et l'optimisation du temps de travail. Le 2eme enjeu est d'engager le développement de la filière bois-énergie dans le respect de la qualité des paysages et des milieux naturels.

OBJECTIFS

Valoriser et optimiser la ressource locale en bois-énergie notamment en donnant une valeur économique au bois de haie en préservant la qualité des paysages et des milieux naturels. Faire-valoir les intérêts de cette filière pour le territoire.

Informer, sensibiliser les habitants.

DESCRIPTION

- **Mobiliser tous les acteurs potentiels de la filière.**
- **Mettre en place des aides techniques et financières ainsi que les équipements locaux** nécessaires à l'optimisation de la filière-bois énergie (plateformes, outillages / CUMA...).
- **Programmer des actions « phare »,** notamment sur les démarches exemplaires (exploitations volontaires et sur les routes et chemins « productifs »).
- **Communiquer** auprès des habitants et du monde agricole.
- Cette action est à mener avec les actions C2 et C3.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Soirée-débat public programmée en mars 2020 sur le sujet dans le cadre du plan de paysage avec témoignage d'expériences de territoire de bocage**
- **Regrouper les acteurs potentiels de la filière et organiser une journée d'échanges techniques avec l'appui de la SCIC Berry-bocage** : esquisser le cadre d'action des collectivités volontaires (voir sous-action précédente)

SCIC BERRY ÉNERGIE BOCAGE

• Une SCIC au service des territoires du sud de l'indre et du sud du Cher

Créer une filière locale de production et de vente de bois plaquettes peut aider les agriculteurs, à réaliser le travail d'entretien des haies d'une façon adaptée et durable.
La Scic Berry Energies Bocage veut :
- Favoriser l'accès à une énergie renouvelable et locale ;
- Créer une alternative moderne et locale pour la valorisation du bocage ;
- Créer de nouveaux liens sur le territoire et mettre en place un partenariat innovant pour une gestion partagée ;
- Conforter l'emploi et générer de l'activité économique sur le territoire.

La Scic Berry Énergie Bocage agit pour :
- L'achat et vente de produits issus de la biomasse non alimentaire
- La gestion de plateformes de stockage, transformation de la biomasse non alimentaire et organisation logistique de la filière
- La promotion du bois énergies, développement des chaudières et dynamisation des acteurs locaux
- La fourniture d'énergies issues de la biomasse non alimentaire.

PARC DU MORVAN

• Valorisation économique de la haie : témoignage d'Etienne Bourgy , Chambre d'Agriculture de la Nièvre

« Notre volonté est de permettre aux agriculteurs d'exploiter le capital bois de leurs haies tout en tenant compte de la biodiversité notamment cynégétique. En redonnant une valeur technique et économique à cette ressource, la haie retrouve un intérêt aux yeux des agriculteurs. Indirectement, cela contribue à la protection des berges, la limitation de l'érosion, l'amélioration cynégétique, la biodiversité. »

• Valorisation économique de la haie : exemple d'utilisation des plaquettes bocagères en paillage alternatif dans le Morvan

La plupart des agriculteurs du grand site de France Bibracte Mont-Beuvray sont dépendants de l'extérieur pour la paille nécessaire au paillage des stabulations. Afin de réduire cette dépendance à la paille, et les charges d'exploitations qui y sont liées, une analyse exhaustive des linéaires de haies présents sur le parcellaire de certaines exploitations volontaires a été réalisé durant l'été 2017 afin de déterminer le volume mobilisable en adéquation avec les besoins de l'exploitant.

Ce paillage alternatif s'appuie sur l'expérience concluante menée depuis plusieurs années par le Gaec d'Azy (58), grâce à un partenariat et une animation par les Chambres d'agriculture de la Nièvre et de la Saône-et-Loire.

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

12 D3. Engager la transition dans l'aménagement et la gestion du territoire, encourager les initiatives favorisant les économies d'énergie

Les réponses aux enjeux de la transition énergétique sont à trouver autant dans la recherche de productions énergétiques renouvelables et vertueuses que dans l'évolution des usages du quotidien : déplacement, logements, gestion des déchets, circuits-courts, alimentation...

Les groupes d'ateliers ont tous prôné la sobriété vertueuse avant tout, en agissant sur nos modes de vie, en favorisant le local, les initiatives dans le recyclage et les déplacements.

Par ailleurs les démarches proposées aux habitants, comme l'isolation des logements et l'optimisation des dispositifs de chauffage, ont du mal à être mobilisées par une population plutôt âgée et économiquement faible.

L'action 12 (D3) consiste à **soutenir toute démarche vertueuse vers la transition énergétique, au-delà de la recherche de productions d'énergies renouvelables.**

Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

D3.1- Sobriété et durabilité dans les aménagements

D3.2- Favoriser les filières locales, développer le recyclage, soutenir les modes de déplacements alternatifs, favoriser toute initiative pour l'économie d'énergie

AXE D : S'ACCORDER SUR UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ET DE DIVERSITE ÉNERGÉTIQUE COMPATIBLE AVEC LES QUALITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

12 D3. Engager la transition dans l'aménagement et la gestion du territoire, encourager les initiatives favorisant les économies d'énergie

Sous-action D3.1- Sobriété et durabilité dans les aménagements.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

Priorités : aménagements et actions de gestion engageant des fonds publics

PORTEUR

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Tout public en particuliers les organismes publics ou parapublics et tout porteur de projet.

PARTENARIAT

ADEME, Collectivités, Syndicat mixte Brenne, Creuse, Anglin et Claise

CPIE, Indre-Nature et autres associations à cibler

SCIC Berry-Bocage

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

à étudier au cas par cas

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

En tant que membres du Parc, les communes et communautés de communes du Parc doivent engager des démarches exemplaires en matière de sobriété et de durabilité pour toute action sur leur territoire.

OBJECTIFS

Relayer les bonnes pratiques et soutenir les expérimentations dans le domaine de l'aménagement. Accompagner les collectivités dans cet engagement.

DESCRIPTION

• **Gérer et aménager vertueusement et durablement le territoire,** avec affirmation de choix éthiques, sociaux et écologiques ambitieux dans toute action menée sur le territoire.

• **S'appuyer sur le Parc et son personnel** au services des collectivités, en respectant mieux sa charte

• **Encourager les démarches vertueuses, innovantes et "rentables" sur un temps long** en recherchant des partenariats dynamiques et volontaires.

• **Sensibiliser et aider les porteurs de projets à optimiser leurs projets pour répondre aux prescription de la charte et à être exemplaires.**

• **Cibler des matériaux, végétaux et modalités de gestion sobres et vertueux. Conseiller et communiquer sur ces choix à faire. Former les professionnels.**

• Évaluer régulièrement les projets et les choix de modes de gestion.

Cette action "de posture" est à mener avec toutes les autres actions

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Engagement par la CCBVC sur des sites-pilotes dont elle assure des actions d'aménagement, de gestion et d'entretien** (zones d'activités, bords de rivière et zones de loisirs...). Les OAP proposées sur certains sites peuvent faire l'objet de sites-test pour des démarches exemplaires, notamment :

- Quartier des Sables et ZA du Sandillat à Tournon-Saint-Martin,
- ZA des Daubourgs et bords de Creuse au Blanc,
- Franges-sud de Douadic
- Extension sud-est et aire naturelle de camping à Sacierges-Saint-Martin,
- Site des Forges à Chazelet...)

• Engager la formation-sensibilisation des professionnels de la filière, notamment les agents techniques de la CCBVC.

• **Engagement par les communes sur des sites-pilotes sur la base du volontariat, notamment celles qui s'engagent sur des aménagements d'espaces publics ou celles qui portent des projets de type écoquartier.**

12 D3. Engager la transition dans l'aménagement et la gestion du territoire, encourager les initiatives favorisant les économies d'énergie

Sous-action D3.2- Favoriser les filières locales, développer le recyclage, soutenir les modes de déplacements alternatifs, favoriser toute initiative pour l'économie d'énergie

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

PORTEUR

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Tout public

PARTENARIAT

Parc, ADEME, collectivités, associations, entreprises, habitants...

CPIE, Indre-Nature et autres associations à cibler

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

à étudier au cas par cas

La Maison de la Rénovation peut être un bon support pour sensibiliser et informer.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le principal enjeu est celui de la transition énergétique et écologique. Il impose une responsabilité tant aux élus qu'aux habitants en matière de développement et de pratiques au quotidien, à travers des postures engagées et des actions concrètes.

OBJECTIFS

Soutenir les initiatives locales développant des dispositifs innovants et adaptés pour tout ce qui touche au développement des filières de productions locales, de recyclage, de rénovation ingénieuse du bâti, de déplacements alternatifs, de mutualisation de services et d'aides à la personnes...

DESCRIPTION

- **Mobiliser tous les acteurs potentiels.**
- **Aider à la recherche d'aides techniques et financières**
- **Programmer des actions « phares »,** notamment sur les démarches exemplaires
- **Sensibiliser et former les professionnels de la filière l'aménagement**
- **Communiquer** auprès des élus, acteurs et habitants.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Exemple : implanter une recyclerie dans la zone d'activités des Daubourgs au Blanc, avec une association à but social, en coordination avec la déchetterie communautaire.**
- **Mise en pace d'une filière de production végétale labellisée "Végétal local", notamment pour le bocage mais aussi pour le fleurissement, les variétés anciennes de vergers et vignes...**
- **Mise en place d'une filière agricole pour le développement local de matériaux d'écoconstruction.**
- **Mutualisation de services au sein des communes. Expérience à mener dans la zone communautaire des Daubourgs.**
- **Réfléchir à une charte de sobriété et durabilité pour les matériaux et végétaux dans les aménagements.**
- **Voir aussi : Actions 4/B1.2 et 6/B3.1**

AXE E : FAIRE VIVRE LE PLAN DE PAYSAGE.

SUR QUOI AGIR ?

- **L'opérationnalité des actions (concrétisation, appropriation)**
- **Une gouvernance ciblée pour le paysage (compétences)**

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS

- **Un suivi régulier des actions**
- **Des plans-guides pour les programmes opérationnels**
- Informer, sensibiliser, motiver les élus, leurs partenaires et les habitants
- **Pérenniser des moyens et compétence du Parc**
- **Cibler la mosaïque paysagère à l'échelle du Parc**
- **Renforcer les compétences des élus et des services en matière de paysage**

Principales sources : Atelier CoTec /20 décembre 2019

PROGRAMME D'ACTIONS

13 E1. Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

E1.1- Maintenir durablement le poste de chargé de mission paysage du Parc

- Suivi opérationnel du plan de paysage : engagement des actions, veille paysagère, conseils, animations...
- Appui «paysages» à toutes les démarches d'aménagement et de gestion engagées par le Parc
- Perspective de la révision de la charte

E1.2- Mettre en place des plans-guide et de gestion pour mettre en œuvre les grandes actions du Plan de paysage et les ancrer dans le temps en les évaluant

- Même philosophie et principes que les diagnostics-paysagistes
- Recherche de financements et de partenariat
- Suivi des plans, mise en oeuvre des orientations et recommandations et évaluation sur la base de critères et d'indicateurs pré définis

E1.3- Sensibiliser le public au paysage et l'impliquer dans les actions du Plan de paysage

- Communiquer, informer : une plaquette sur les paysages, des conseils pour la rénovation des abords du bâti ancien, sur les plantations...
- Un événement festif annuel : une journée des paysages ? (thèmes à choisir pour mettre en avant les actions du Plan de paysage)
- Susciter des initiatives locales et citoyennes, comme les Veilleurs du Paysage

E1.4- Renforcer la compétence des élus et des services en matière de paysage

- Le plan de paysage et ses actions : un support pédagogique pour développer une culture ambitieuse du paysage.

14 E2. Renforcer la visibilité du Parc naturel régional et mieux faire connaître ses actions.

E2.1- Mieux affirmer le paysage comme atout du territoire

- Ne pas miser tout sur les étangs ; Étendre la notion de mosaïque paysagère de la Brenne à tous les paysages du Parc
- Mettre en évidence les grandes caractéristiques et la grande singularité des paysages du Parc

E2.2- Accentuer la visibilité du Parc naturel régional

- Renforcer la communication sur les actions qu'il met en place et l'étendre au-delà du Parc

13 E1 – Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

Le plan de paysage a été mené durant près de deux années grâce à la coordination et l'animation assurée par le Parc et à l'engagement des élus et de leurs partenaires: questionnaires aux communes, ateliers-visites de communes-témoins, ateliers enjeux, ateliers OQP, démarche OAP, conférences publique, études d'OAP pour nourrir le PLUi...

Le plan de paysage doit maintenant être approprié par tous, habitants, futurs élus, agents des services en charge de la gestion, partenaires pour être mis en oeuvre durablement et collectivement.

L'action 13 (E1) consiste à **engager, animer et suivre les actions du plan de paysage.**

Pour cela, quatre sous-actions sont proposées :

E1.1- Maintenir durablement le poste de chargé de mission paysage du Parc.

E1.2- Mettre en place des plans-guides et de gestion pour mettre en œuvre les grandes actions du Plan de paysage et les ancrer dans le temps en les évaluant.

E1.3- Sensibiliser le public au paysage et aux actions du Plan de paysage.

E1.4 - Renforcer la compétence des élus et des services en matière de paysage.

Atelier-visite pour le projet OAP de Lurais (octobre 2019) : motiver et rassembler, partager et construire, accompagner et conseiller... en amont jusqu'à la mise en oeuvre et gestion...

13 E1 – Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

Sous-action E1.1- Maintenir durablement le poste de chargé de mission paysage du Parc.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

PORTEUR ET DESTINATAIRE

PNR de la Brenne

PARTENARIAT

Etat et Région (dotation budgétaire)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Les actions dans le domaine du paysage depuis une quinzaine d'années ont pu se réaliser grace à la forte implication du Parc. La présence en son sein d'un chargé de mission sur cette thématique est indispensable pour assurer une suite concrète du plan de paysage.

OBJECTIFS

Poursuivre la dynamique engagée lors de l'élaboration du Plan de paysage, assurer un suivi de tout projet d'aménagement et de gestion, conseiller, guider les collectivités et leurs partenaires dans leur démarche de paysage.

DESCRIPTION

• **Assurer un poste de chargé de mission pour l'animation et le suivi opérationnel du Plan de Paysage,** avec pour missions principales :

- Présentation du plan de paysage en commune pour identifier les actions prioritaires possibles.

- Étendre la démarche aux autres communes du Parc : s'appuyer sur le plan de paysage pour susciter des actions dans ces communes,

- Mise en place des prestations pour la **mise en opération des actions et suivis** (ex : plans-guides /diagnostics paysagistes - voir sous-action suivante).

- Mise en place de la veille paysagère et animation pour le suivi : choix des sites les plus sensibles et des points de vue les plus opportuns, critère d'évaluation pour le suivi, coordination avec l'OPP et les Veilleurs, animation du suivi avec rencontre régulière des instructeurs.

- Organisation de visites et de rencontres sur les opérations exemplaires.

- Organisation des animations autour du paysage à destination des élus et partenaires opérationnels d'une part (journée techniques, formations, visites, rencontres…), **et du public d'autre part** (journée paysages, écoles, conférences…).

• **Engager les perspectives de la révision de la Charte Paysagère.**

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Mise en place des veilles paysagères + sensibilisation des instructeurs des communautés de communes** (en 2020 : 5 demi-journée de lecture de paysage sur des dossiers concrets en regroupant les instructeurs des différentes communauté de communes, par exemple : un hangar agricole, une construction neuve dans une silhouette bâtie...)

• **Coordination** avec les chargés de mission du Parc (Architecture, biodiversité, bocage, énergie...) et avec les techniciens des collectivités et des partenaires, notamment **pour la mise en oeuvre des OAP Paysages.**

• **Mobiliser les communes pour les actions du plan de paysage :** disponibilité, réactivité, sensibilisation, diffusion de la connaissance, appui technique...

13 E1 – Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

Sous-action E1.2 - Mettre en place des plans-guides et de gestion pour mettre en œuvre les grandes actions du Plan de paysage et les ancrer dans le temps en les évaluant.

SITES CONCERNÉS

Tous les sites soumis à des projets d'aménagement ou de gestion présentant des enjeux de paysage.

PORTEUR

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Collectivités, Porteurs de projet

PARTENARIAT

Collectivités, associations, habitants

Veilleur du Paysage, associations, collectifs d'habitants, porteurs de projets

Services de l'État (DDT36, UDAP36...)

Autres partenaires à cibler en fonction des enjeux (Ch. d'agriculture, associations Nature...)

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

CRST (pour les projets éligibles)

Chaque diagnostic-paysagiste ou plan-guide doit permettre de cibler des partenaires avec si besoin, des financements et les modalités d'implications des élus, des services techniques et, si possible, des habitants.

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Une trentaine de diagnostics paysagistes a été menée depuis près de 15 ans pour aider les communes dans les choix de gestion et d'aménagement des paysages de leur territoire. Une partie des ces études concertées a permis de construire des programmes d'aménagement ou de gestion mobilisant des partenaires et des financements pour des réalisations valorisant les paysages. Cette démarche est un outil indispensable pour concrétiser les actions du plan de paysage à condition qu'elle soit renforcée.

OBJECTIFS

Faciliter la mise en œuvre opérationnelle en traduisant les actions par des esquisses de projets spatialisés permettant d'avoir des programmes chiffrés pour mobiliser les partenariats et des financements. Multiplier le nombre de plan-guide (ou diagnostic-paysagiste).

Rendre ces documents plus efficaces en identifiant des critères d'évaluation et en assurant un suivi des mises en oeuvre.

DESCRIPTION

Ces plans-guides sont à concevoir dans le même esprit que les diagnostics paysagistes proposés depuis une quinzaine d'années par le Parc, avec un retour par évaluation :

- Rencontre des acteurs avec visite conjointe du site.

- Prise de connaissance du contexte et de la demande et restitution sous forme de diagnostic sommaire, d'orientations et d'esquisses, mise au débat avec les partenaires, finalisation avec illustrations, estimations et modalités possibles pour la mise en oeuvre.

- Recherche de financements et/ou traduction en OAP dans les documents d'urbanisme.

- Mise en place de principe d'évaluation avec critères, indicateurs et calendrier pré-définis.

Le chargé de mission paysage du Parc assurera l'initiation de la démarche auprès des collectivités, la coordination des acteurs et des dispositifs pour l'élaboration du plan-guide et sa mise en oeuvre, ainsi que son évaluation.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Thèmes prioritaires :** valorisation de paysages et points de vue remarquables, actions en coeur de ville ou de village, actions sur les paysages de bocage, actions d'accompagnement de projet de transition énergétique, reconquête de paysages dégradés et toute démarche paysagère vertueuse et exemplaire pour les collectivités du PNR de la Brenne.

• Relancer les communes "envies d'OAP" qui n'ont pas été sélectionnées pour développer, dans le même esprit, des actions concrètes du plan de paysage.

13 E1 – Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

Sous-action E1.3- Sensibiliser le public au paysage et aux actions du Plan de paysage.

SITES CONCERNÉS

Actions à mener toutes les échelles

Exemple : Fête des paysages / vallée

PORTEUR

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Habitants

PARTENARIAT

Collectivités, communautés de communes, Veilleurs du Paysage, CPIE, Indre Nature

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Certains habitants ont fait remonter qu'ils manquaient d'informations sur les initiatives concernant les paysages. Ils ont l'impressions que "beaucoup de choses leur échappe" alors qu'ils aimeraient participer à des actions pour valoriser leur cadre de vie et leur paysage.

OBJECTIFS

Sensibiliser les habitants et les acteurs partenaires aux grands enjeux des paysages du territoire et favoriser la mise en place d'un réseau de personnes-ressources-relais pour aider à la mise en œuvre des actions du Plan.

"Aboutir dans les actions, être concret et le montrer".

DESCRIPTION

- Communiquer sur le Plan de paysage et sur les actions mises en œuvre : sites internet du Parc et des collectivités...

- Produire une plaquette culturelle sur les paysages, pour sensibiliser le public aux divers champs d'actions sur le paysage et la transition écologique.

- Proposer des conseils pour la rénovation des abords du bâti ancien, pour le renouvellement des arbres, pour les plantations...

- Proposer au moins une animation phare sur le thème du paysage par an sous forme d'un événement festif : journée paysage, avec rencontres, conférences, festivités, interventions d'artistes au service du paysage... Supports : communication sur la mise en œuvre du plan, démarches exemplaires, actions des Veilleurs, groupe locaux du Bocage…

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

- **Poursuivre le principe de soirées "paysage" : au moins deux par an**
- **Organiser une rencontre à caractère festif dans les communes pour engager officiellement la mise en oeuvre de chaque OAP et mobiliser pour d'autres actions s'inscrivant dans leur prolongement.** Calendrier : 2020, après les élections
- **Proposer une balade-test pour inaugurer chaque projet ou engager sa mise en oeuvre.** Exemple : la boucle des coteaux viticole de l'Abloux (à programmer en 2020).
- **Une exposition été 2020 sur les paysages remarquables du Parc ?** par les veilleurs, les groupes locaux bocage, les "habitants paysagistes" de Concrémiers, etc...
- **Proposer une fête de la Creuse** mettant en avant les engagement des communes de la vallée pour valoriser ce paysage remarquable (OAP Sauzelles, Le Blanc et Lurais, en associant Saint-Aigny). De même, les vallée de l'Anglin et de l'Abloux pourraient également faire l'objet de fête pour valoriser leurs paysages.

13 E1 – Engager, animer et suivre les actions du Plan de paysage.

Sous-action E1.4 - Renforcer la compétence des élus et des services en matière de paysage

SITES CONCERNÉS

Action à étendre à l'échelle du Parc

DESTINATAIRE

Élus, agents des services communaux ou intercommunaux, autres services techniques (par exemple : gestion de la route, syndicat de rivière, tourisme...)

PARTENARIAT

Veilleurs du Paysage

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le paysage est par nature complexe et tranversal. Si la majorité des élus semble aujourd'hui plus sensible à la question des paysages, ils sont souvent démunis pour concrétiser leur vision lorsqu'il faut prendre en compte toute la complexité du paysage et les normes d'aménagement et de gestion. Par ailleurs les agents des divers services en charge de la gestion de l'aménagement du territoire et de l'entretien des paysages restent encore trop à la marge des réflexions sur le devenir des paysages. De fait, le paysage est encore trop souvent cantonné à la décoration (fleurissement) ou sectorisé dans des domaines fonctionnels, techniques et normatifs (plantation et entretien traditionnels). Tout ceci conduit au cloisonnement des actions et au manque d'ambitions dans les aménagements ou l'entretien au quotidien.

OBJECTIFS

Renforcer la culture paysagère, fédérer les actions, motiver les élus, favoriser les envies de projet de paysage dans les différents territoires du Parc

Mieux impliquer les services en les motivant, faire-valoir leurs missions et leurs actions en s'appuyant sur leur connaissance des sites dont ils ont la charge, les sensibiliser et les former aux nécessaires transformations des modalités de gestion des paysages.

DESCRIPTION

- Présentation du plan de paysage aux futures équipes d'élus d'une part, aux agents des services d'autre part

- Proposer des rencontres régulières "plan de paysage" aux élus pour débattre des actions en cours, échanger sur les priorités et les démarches engagées ou à engager, diffuser les expériences, mutualiser la connaissance et les modes de faire.

- Proposer tous les ans des voyages d'études aux élus dans des sites faisant l'objet de démarches paysagères exemplaires.

- Proposer des visites de sites, tant aux élus qu'aux agents, en ciblant des thèmes forts du plan de paysage : la mise en veille paysagère des sites remarquables, l'entretien des structures bocagères menées par la Communauté de communes, etc...

- Communiquer auprès du grand public, sur l'implication des services et sur les nouvelles missions dont ils vont avoir la charge.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Voyages annuel : thème à prioriser pour les élus :** valorisation de paysages et points de vue remarquables (la vallée des Peintres en 2020), actions en coeur de ville ou de village, actions sur les paysages de bocage, action d'accompagnement de projet de transition énergétique, reconquête de paysages dégradés et toute démarche paysagère vertueuses et exemplaires pour les collectivités du PNR de la Brenne.

• **Relancer les communes "envies d'OAP"** qui n'ont pas été sélectionnées pour développer, dans le même esprit, des actions concrètes du plan de paysage.

• **Présentation du Plan de paysage aux services techniques à programmer en 2020** : sur la base d'une rencontre sur site d'OAP, par exemple

VIENNE & GARTEMPE FÊTE SES PAYSAGES

Samedi 6 et dimanche 7 juin
Jouhet - Pindray

Cette année, la Fête des paysages mettra en valeur le patrimoine de la vallée de la Gartempe.

Cette vallée emblématique de Vienne & Gartempe présente des richesses patrimoniales d'exception : paysage naturel remarquable (site classé), faune et flore d'une grande richesse et diversité, patrimoine bâti de qualité, voire unique.
Le focus se fera sur les communes de Pindray et de Jouhet avec la présentation de beaux exemples de cette richesse.
P'tite balade commentée sur le patrimoine naturel et bâti, atelier, exposition, conférence, conte, … et aussi des activités un peu plus sportives sont au programme pour les petits et les grands.

EXPOSITION
PAYSAGES ET PATRIMOINES DE LA VALLÉE DE LA GARTEMPE
Montmorillon

Réalisée par la Région Nouvelle-Aquitaine, cette exposition itinérante vous propose de (re)découvrir l'histoire, les paysages et le patrimoine de la vallée de la Gartempe.

Source d'énergie ou de nourriture, obstacle, frontière ou voie de transport, la Gartempe a joué un rôle, différent selon les époques, dans les activités humaines. Le long de sa vallée ou de son lit, les hommes ont implanté leur habitat, aménagé des gués et des barrages, construit des ponts, des moulins et des châteaux. Un patrimoine d'une grande diversité à découvrir ou redécouvrir.

Du 11 mai au 4 juin
Maison des services – accueil
6, rue Daniel Cormier

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

6 ÉVÉNEMENTIELS ÉVÉNEMENTIELS 7

Extrait du programme événementiel Mars-juin2020 du Pays d'Art et d'Histoire "Vienne et Gartempe".

• Fêtes des paysages Vienne et Gartempe

Cette communauté de communes, labellisée Pays d'Art et d'Histoire organise tous les ans une fête des paysages avec un thème alloué : les Brandes en 2018, le bocage en 2019, vallée de la Gartempe en 2020. Plusieurs animations y sont proposées sur la thématique paysagère ciblée, relayées par des expositions sur le Patrimoine.

• Festival des Paysages en Alsace Bossue / PNR des Vosges du Nord

" Créé en avril 2004, le Festival des Paysages a pour but de préserver le paysage, les paysages et l'environnement en général. Le festival cherche à sensibiliser le public, scolaire comme familial, aux enjeux du respect de l'environnement et de la planète. Il encourage la réflexion et les interrogations sur le sujet par l'intermédiaire de spectacles, concerts, expositions, débats, sorties-découvertes, courts-métrages, photographies...

A travers une approche transversale, le festival appréhende la pluralité du paysage et de l'importance qu'on lui accorde : naturaliste, patrimoniale, culturelle, artistique ou gastronomique."

Son originalité et sa force sont liées au lieu unique qui l'accueille, la Grange aux Paysages, alloué au Patrimoine naturel et culturel de l'Alsace Bossue, projet structurant du territoire au sein du Parc naturel régional des Vosges du nord.

14 E2. Accentuer la visibilité du Parc naturel régional et mieux faire connaître ses actions.

Le Parc naturel régional de la Brenne s'est créé il y a 30 ans de la volonté d'élus et d'acteurs locaux pour dynamiser le territoire et préserver leur environnement.

Depuis, il s'est employé à mobiliser pour mieux connaître et faire connaître le territoire, avec l'appui d'études et de recherches multithématiques.

Le parc oeuvre également pour les collectivités en proposant des appuis techniques et financiers, de l'animation et l'accès à un réseau d'acteurs et de témoins très engagés.

Ainsi le territoire a acquis une renommée internationale et aujourd'hui, il représente un très important potentiel touristique et il contribue fortement au maintien et à l'installation d'une population recherchant un environnement sain, authentique et vivable.

Les paysages du Parc conditionnent cet attrait et il est nécessaire de les préserver, sans les mettre sous cloche mais en les ménageant. C'est avec le Parc que le plan de paysage pourra trouver tout son sens et toute son efficacité.

L'action 14 (E2) consiste à **mieux reconnaître les valeurs paysagères du territoire et à promouvoir les actions du PNR de la Brenne en leur faveur.**

Pour cela, deux sous-actions sont proposées :

E2.1- Mieux affirmer le Paysage comme un atout du territoire.

E2.2- Accentuer la visibilité du Parc naturel régional de la Brenne.

La mosaïque paysagère du territoire : un formidable atout pour son développement...

Pays blancois

Bocage du sud

Bocage du sud

Grande Brenne

Coteau de l'Abloux

Blancois-sud

Grande Brenne

Vallée de l'Anglin

Vallée de la Creuse

14 E2. Accentuer la visibilité du Parc naturel régional et mieux faire connaître ses actions.

Sous-action E2.1- Mieux affirmer le Paysage comme un atout du territoire.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc.

PORTEUR ET DESTINATAIRE

PNR de la Brenne

DESTINATAIRE

Collectivités, habitants, acteurs locaux

PARTENARIAT

Partenaires institutionnels, associations, collectifs d'habitants (comme les Veilleurs du Paysage)

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

- Il existe un déficit de promotion sur les qualités singulières des paysages du Parc et de ses milieux écologiques

- La Brenne des Étangs est une terminologie devenue trop réductrice qui ne correspond pas à la diversité des paysages que le périmètre du Parc rassemble. Ceci explique en partie, une certaine érosion de la cohésion du territoire : la Brenne des Etangs correspond à 1/3 de la surface du Parc. Comment ne pas comprendre par exemple, que les habitants des communes du sud ne se sentent pas appartenir pleinement au Parc, trop inféodé à l'image de l'étang ?

OBJECTIFS

Sortir de l'image exclusive de l'étang et fédérer les communes du Parc autour de la mosaïque paysagère, identité originale de ce territoire, qui serait mieux partagée et plus conforme à la spécificité des Paysages du Parc.

DESCRIPTION

• **Ne pas miser tout sur les étangs** qui sont aujourd'hui fragilisés (fermeture des paysages, dérèglement climatique) et dont on ignore avec précision, la durabilité.

• **Mettre en évidence les grandes caractéristiques et promouvoir la grande singularité des paysages du Parc** par rapport aux paysages des territoires alentours comme la Champagne berrichonne ou la plaine tourangelle qui ont vu leurs paysages se simplifier voire se dégrader.

• **Étendre la notion de mosaïque paysagère de la Brenne à tous les paysages du Parc** : étangs et prairies ont une renommée à l'échelle nationale et européenne qui mérite d'être régulièrement rappelée et mise en avant.

Les paysages de vallées et les bocages qui constituent un écrin au territoire pourraient être tout autant attractifs par la qualité de leurs mosaïques paysagères, qui restent cependant fragiles et qu'il faut donc préserver.

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Développer des animations sur le paysage via la connaissance du Parc et de ses partenaires :**
- Compréhension de la géomorphologie singulière du territoire,
- Histoire et évolution du bocage,
- Lecture du paysage via l'archéologie…

• **Relancer les animations thématiques sur la base de la connaissance du Parc et de ses partenaires**

Exemple de Pascal Barrier, Géologue, professeur de géosciences à l'institut polytechnique La Salle-Beauvais, qui, un temps, emmenait ses étudiants en Brenne pour comprendre l'histoire géologique du bassin parisien.

• **Proposer des sorties Nature avec des lecture de paysages,** s'appuyant sur des dimensions culturelles et sociales. Priorité aux paysages remarquables pré-identifié 'liste non exhaustive).

14 E2. Accentuer la visibilité du Parc naturel régional et mieux faire connaître ses actions.

Sous-action E2.2 - Accentuer la visibilité du Parc naturel régional.

SITES CONCERNÉS

Action à réaliser à l'échelle du Parc et au-delà

DESTINATAIRE

PNR Brenne

PARTENARIAT

Partenaires institutionnels, associations, collectifs d'habitants (comme les Veilleurs du Paysage)

DÉMARCHES MOBILISABLES, FINANCEMENTS POSSIBLES

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX

Le Parc participe à l'animation du territoire à travers le portage d'une diversité d'actions qui intervient directement sur l'économie locale (appuis techniques, aides financières et initiatives en faveur de l'agriculture, de l'environnement, du paysage, du développement touristique…).

Malgré son ancienneté et une certaine renommée, le Parc soufre pourtant d'un manque de visibilité.

Il existe une méconnaissance des habitants sur ce qu'est un parc naturel en général et sur les différentes actions que mènent le Parc naturel régional de la Brenne en particulier.

OBJECTIFS

Renforcer la visibilité des actions menés par le Parc

DESCRIPTION

• **Renforcer la visibilité du Parc en accentuant la communication sur les actions qu'il met en place,** qu'il s'agisse d'études visant à enrichir la connaissance, à définir des stratégies, d'actions concrètes…

• **Étendre la notion de « ville porte » du PNR en communiquant auprès des territoires alentours** (Loches, Tours, Poitiers…).

LEVIERS / ENGAGEMENT PRIORITAIRE :

• **Faire connaître et partager le plan de paysages de la CCBVC par des rencontres-débat auprès d'habitants par "communauté de paysages",** par exemple, par grandes vallées (Creuse, Anglin, Sonne et Abloux) et autres ensembles de grands paysages (Bocages, Brenne des étangs, Pays blancois..).

- Y associer une information-sensibilisation sur le rôle du Parc pour préserver et développer le territoire, notamment à travers les actions du plan de paysage.

Annexe / Restitution des ateliers «Objectifs de qualité paysagère et pistes d'actions» (Mars-juin 2019)

ATELIER A (28 mars 2019) : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE EN FAVEUR DES PAYSAGES REMARQUABLES ET DES PAYSAGES A VALEURS PATRIMONIALES

OQP plébiscités + idées fortes qui émergent :

• **Les paysages de vallées** doivent particulièrement concentrer les actions de valorisation pour devenir exceptionnels comme les étangs : les vallées jalonnées par les villages et les châteaux (réf. XVe et XIXe s.) sont un véritable potentiel (ménager des cônes de vues, améliorer des entrées de village, accéder et cheminer le long de l'eau, lutter contre l'enfrichement des fonds et des coteaux, maîtriser les constructions en rebords de plateau et sur les coteaux).

• **Les petites vallées** méritent également d'être valorisées (Suin, Chézeaux, Brion, Allemette…). L'Abloux et la Sonne, citées comme deux entités remarquables importantes pour le développement touristique du SE du Parc

• **Les grands points de vue** sont à valoriser plus particulièrement en lien avec les site et ensembles paysagers remarquables (étangs, buttons, châteaux en bords de rivières…) et avec les circuits de découverte.

• **Les chemins comme points d'entrée pour comprendre les paysages** (ex : géologie, l'appropriation du paysage des vallées au XVe et XIXe s., les paysages d'étangs…), y valoriser les cônes de vue.
Développer aussi des itinéraires cyclables (ex : Le Blanc-Le Bouchet et Ronay-Réserve) notamment pour désengorger les sites touristiques.

• **La route au service des paysages remarquables** (ménager des cônes de vue, annoncer les sites (plantations, signalétique… et aménager de beaux parkings à l'ombre…). C'est aussi l'occasion de reconquérir des paysages en approche de sites remarquables (franges des lotissements et ZA en entrée de village, plantations linéaires, projet d'élargissement…)

Quelques points de vigilance

• **Les objectifs de qualité paysagère sont à concilier avec le développement économique** (notamment en faveur du tourisme et de l'activité agricole)

• **Il faut préserver les paysages remarquables des grands projets d'équipement** qui vont à l'encontre du développement touristique du territoire mais aussi se méfier des protections qui excluraient systématiquement les potentiels de production énergétique (critères de qualité du projet / impacts sur les paysages, la biodiversité, le cadre de vie…)

• **Il faut accompagner les projets dans ces paysages remarquables** (sensibilisations, conseils, compétences, dialogues, incitations financières…)

• **Le patrimoine lié à l'eau :** vigilance notamment sur les moulins et leur seuil.

• Concernant la **mosaïque paysagère** (= motifs tels que les étangs et les cours d'eau, la prairie, la lande et les champs de cultures, l'arbre et la haie, les bois et les forêts, les fermes isolées, les hameaux les villages et les bourgs…), les étangs et la prairie en tant qu'espaces ouverts fragiles et le bocage pour ses multiples atouts doivent être préservés et valorisés, cela passe par le **soutien à l'agriculture et à l'élevage** (atelier C).

• **Les chemin, un patrimoine à conserver :** en avoir la maîtrise, protéger ceux qui ne sont pas dans la stratégie actuelle, ne pas les vendre, vigilance à ceux qui sont « labourés » ou peu entretenus… Un moyen de lutte contre la « solognisation ».

• **L'entretien et le renouvellement des haies,** notamment le long des routes et des chemins : sensibiliser et former à la gestion différenciée, considérer le trio haie-talus-fossé et trouver les moyens d'entretenir les fossés dans les parties privées.

Autres remarques / demandes, propositions

• **Connaître et faire connaître l'importance du tourisme en Brenne** (retombée sur le territoire)

• **Questionnement sur ce qui fait Patrimoine** mais accord de principe sur la hiérarchie proposée pour le patrimoine paysager (cf. carte en cours) : Ensembles emblématiques (exceptionnels)
Grands ensembles remarquables
Sites remarquables
Autres sites d'intérêts ou potentiels
Ces sites méritent attention et leur gestion exemplaire doit servir de référence pour le reste du territoire (plus d'une vingtaine de sites a été citée pour de potentielles opérations de valorisation ou de reconquête à engager).

• **Actions de sensibilisation** pour convaincre les propriétaires (notamment dans le cadre d'ouverture de cônes de vue)

• **S'appuyer sur l'Inventaire du Patrimoine,** évaluer la qualité des sites d'accueil, les faire-valoir, tableau de bord par commune de l'état du petit patrimoine. Pouvoir ainsi se réapproprier le Patrimoine en attente

• **Les silhouettes et les entrées de ville et villages :** chaque village a une identité, la cultiver pour proposer une valorisation de leurs silhouettes (OAP thématique ?); promouvoir les tours de village.

• **Document de gestion des chemins, à construire avec les agriculteurs - en priorité : ch. de randonnée** (usages, repérage des arbres remarquables, modalités d'entretien, renouvellement, gestion des fossés, revêtements, aides techniques et financières, etc…).

• **Certains itinéraires routiers méritent une valorisation au titre de leur valeur patrimoniale :** route des étangs, route des buttons, route de vallées…

ATELIER B (28 mars 2019) : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE EN FAVEUR DES PAYSAGES BÂTIS DES VILLES ET DES VILLAGES

OQP plébiscités + idées fortes qui émergent :

• **Les silhouettes et les entrées de ville :** rôle du végétal, agir sur les clôtures et la couleur des enduits, rôle des espaces publics

• **Les paysage bâtis anciens des cœurs de villes et villages :** potentiel certain mais complexe. Mais c'est une priorité qui semble faire consensus.
Agir avant tout pour éviter la dégradation du bâti ancien (isolation, structuration de l'offre, rénovations « clef en main »…).

• **Les paysages bâtis récents et les paysages d'activités :** sortir du dilemme « un cœur qui se vide, des extensions qui continuent…
lien à créer avec le paysage : agir sur les espaces publics, s'entourer de compétences, engager la rénovation des pavillons les plus anciens (aides pour le antérieur à 1980)
Reconquête des paysages des ZA, généralement en entrée de bourg (OAP thématique d'entrée de ville et de silhouettes bâties)

• **L'espace public :** porteur de qualité pour les paysages bâtis, facteur d'attractivité des centres anciens.
Le végétal et les matériaux à maîtriser sans homogénéiser…

• **La nature dans les paysages bâtis :** le végétal et l'eau notamment, facteur d'identité et de qualité du cadre de vie

• En ce qui concerne **les routes et chemins dans les séquences bâties**, plusieurs volets en relation avec les espaces publics : **le végétal, la place de la voiture et les mobilités douces.**

Quelques points de vigilance

• **Interrogations sur les outils** (notamment PLUi) **dans les actions en faveur des paysages bâtis :**
- pour maîtriser le végétal, les clôtures, les aspects extérieurs des constructions
- pour reconquérir des sites patrimoniaux dégradés par la construction récente

• **Les paysage bâtis anciens des cœurs de villes et villages** (+ certains hameaux) : Nécessité de définir l'**esprit des lieux, de préserver le potentiel architectural, d'assurer de la mixité.**
+ Nécessité de **stratégie foncière, d'opérations « d'envergure », de compétences professionnelles**

• **La place de la voiture** à prendre en compte dans toute intervention dans les paysages bâtis (accès aux garage et parking, mutualisation des parkings, liaisons douces…).

• **L'absence de jardin** est un frein en cœur de village.

• **Peu de retours concrets sur les paysages d'activités** alors qu'il semble y avoir une attente forte

• **Bannir le « mode urbain » de certaines opérations** qui tendent à homogénéiser le caractère des paysages bâtis anciens

• **Les normes et infrastructures à adapter dans le centre ancien** (accessibilité PMR, accès automobile, accès pompier, …) nécessite de vrais professionnels inventifs et attachés à l'esprit des sites…
Attention dans le PLUi : permettre la **mutualisation** plutôt que la quantification par projet.

Autres remarques / demandes, propositions

• **Demande récurrente d'ingénierie et de conseil pour agir sur les paysages bâtis** (appui pour mobiliser les aides/conseil en amont puis suivi / agence d'urbanisme rural…)

• **Outils à mettre en place ou à conforter pour le bâti ancien :**
- **Observatoire de la vacance** dans l'ancien pour explorer le potentiel
- Fiches techniques d'aides et de financements
- Sensibilisation à travers des opérations réussies
- **OPAH,** opérations façades,
- **Plateforme de rénovation énergétique** (programmée dans le SCoT)
- Guide des plantations dans les paysages bâtis

• **Pour la nature dans les espaces bâtis,** l'agence de l'eau peut financer des aménagements pour **favoriser la perméabilité du sol.**

• Rajouter un OQP **« Favoriser la mobilité et la mutualisation des services dans les paysages bâtis »**

• Intégrer la **signalétique à soigner** dans les OQP

ATELIER C (25 avril 2019) : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE EN FAVEUR DES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

OQP plébiscités + idées fortes qui émergent :

• **L'arbre, la haie et les autres motifs du bocage :** *Beaucoup d'échanges sur ce thème*
- Stopper les destructions, renouveler les arbres morts
- Aider à l'entretien et au renouvellement, développer des modèles alternatifs, viables et adapter au territoire (nature des sols, activité agricole, image touristique, enjeux biodiversité…).
- Favoriser la plantation et le renouvellement des structures bocagères en zone tampon et autour des village / notion de silhouette bâtie.
- Répondre aux enjeux TVB / corridors, en concertation avec les agriculteurs

• **La prairie et l'étang** *(enjeux de maintien de motifs ouverts majeurs)* :
- Maintien de l'élevage, agir dans le bon sens à condition de bien connaître le territoire (échelle terrain à favoriser) le terroir, les circuits-courts
- Introduire la prairie dans les rotations agricoles, envisager des échanges de terres entre céréaliers et éleveurs (?)
- Les étangs : identité du territoire => urgent d'agir

• **Le foncier et la transmission des exploitations :**
- Faire fonctionner le système d'acteurs pour que les jeunes puissent s'installer (être en amont, assurer un véritable accompagnement)
- taxe sur le foncier non agricole pour favoriser l'installation de nouveau agriculteurs

• **Les espaces de grandes cultures :** peu plébiscités lors de cet atelier mais quelques pistes via l'atelier enjeux, les productions des veilleurs et les enjeux TVB.

• **Les paysages forestiers** : moyennement plébiscités lors de cet atelier mais des pistes complémentaires via l'atelier enjeux, les productions des veilleurs et les enjeux TVB.

NB : Un groupe d'atelier s'est positionné sur la démarche avec « accord de principe mais sans coercition » sur de nombreux objectifs.

Quelques points de vigilance

• Pour l'arbre et la haie du bocage
- cas de la senescence du chêne, diagnostic, alternatives ?
- Toute action sur les haies implique le consentement du propriétaire
- Autoriser l'arrachage ou la destruction de motifs bocagers à condition de replanter et de recréer
- MAE nécessaires mais contraignanteS, carence de la main d'œuvre
- La haie-énergie : haies actuelles peu adaptées. Possible mais pas n'importe où (courte rotation, nécessite un rabattage total). Favoriser les petits bois et taillis, plus productifs.
- Associer l'ensemble haie-talus-fossé-bande enherbée

• Pour les prairies et les étangs :
- Peur de la prairie permanente (fige l'activité agricole)
- Sites les plus sensibles à l'enfrichement : pression chasse (Grande et Petite Brenne), fonds de vallée, coteaux…
- Vigilance quant au statut des terres : maintenir le statut agricole pour lutter contre l'enfrichement. Un zonage spécifique pour les étangs, un autre pour les prairies « patrimoniales »
- Question sur la pérennité des étangs face au réchauffement climatique

• Pour le foncier / installation de jeunes agriculteurs : veille foncière à mettre en place :
- La SAFER ne joue pas son rôle aujourd'hui. Elle doit être cadrée pour informer et jouer la carte du territoire.
- La PAC favorise l'agrandissement des exploitations et donc l'abandon des terres les moins rentables. Il faut au contraire permettre l'installation de nouveaux exploitants sur de plus petites surfaces si c'est rentable et aider à la bonne mise en relation vendeur – jeune repreneur.

• Pour les paysages forestiers : éviter les coupes à blanc, stopper l'enrésinement, gérer durablement la ressource avec des essences locales.

Autres remarques / demandes, propositions

• Pour l'arbre et la haie du bocage
- Des mesures incitatives pour les propriétaires et les exploitants
- Des aides pour les haies prescrites pour accompagner les projets (hangars notamment)
- Classer des haies en bord de chemins et routes à enjeux touristiques, en concertation avec les propriétaires et avec des mesures incitatives pour un entretien adapté
- Sensibiliser, actions pédagogiques - Faire reconnaitre les valeurs du bocage, notamment dans les lycées.

• La prairie et l'étang :
- Introduire la prairie dans les rotations agricoles.
- MAEC / agir sur la PAC / pour le maintien d'espaces ouverts (prairies et étangs) + pérennisation des aides
- Outil ZAP ? pour les prairies de Brenne et de fond de vallée (PAEN peu plausible)
- Rouvrir les étangs : la végétation arbustive des étangs pourrait-elle rentrer dans le système bois-énergie ?

• Techniques à favoriser, nouveaux modèles à adapter ou inventer :
- Diversification : développement de cultures de production isolants (chanvre, lin…), Favoriser les échanges paille-fumier, Filière paille pour la construction
- Agroforesterie : des modèles adaptés aux différents paysages (Brenne : sols pauvres) : le pré-bois (ex : Rianvert), le pré-verger, des plantations interparcellaires.
- Le bois-énergie notamment dans les espaces de grandes cultures pour reconstituer un maillage a minima
- Travail d'optimisation du sol (micro-labour, cultures associées…)

• Une charte forestière et un plan global pour le bois-énergie, une plate-forme notamment pour la plaquette-bois.
Des plans de gestion pour les petites parcelles

Avis demandés en fin d'atelier C aux participants :

• Ce qui est souhaitable :

- Un découpage des grandes parcelles + Introduction des haies et de plantations intra-parcellaires
- « Le paysage idéal : celui que l'on a à Parnac est bien ! Imaginer que la prairie du voisin est plus verte, c'est utopique ! »
- Des paysages variés, des haies, une nature abondante et joyeuse
- Des étangs entourés de prairies
- De gros arbres isolés dans les champs
- « Pour moi, je n'ai pas besoin de modification du paysage actuel. »
- Voir des paysages divers et variés
- Un paysage équilibré avec des haies, des arbres, des prairies vertes, en harmonie et géré d'une façon raisonnée.
- Développement des circuits-courts
- Pour permettre la pérennisation de l'élevage, il faut une augmentation des aides sinon c'est l'abandon. Plus de participation au titre des aides reçues (travaux d'intérêt généraux, formations, insertion…) car l'agriculteur tout seul n'y arrivera pas en assumant tout tout seul.
- Permettre le plus possible la polyculture et l'installation des jeunes
- Possibilité de laisser des parcelles de cultures pour l'autonomie alimentaire des exploitations
- Pas de mesures d'interdiction mais plutôt des mesures d'incitation
- Un paysage qui s'ouvre à des étangs sans ragondins qui permettrait le retour des grands joncs et des nénuphars
- Une agriculture plus diversifiée
- Garder les bocages et replanter les haies et les arbres dans les endroits nécessaires
- Voir la population de ce territoire proposer un nouveau modèle agricole qui réponde à des besoins de consommer local en favorisant l'emploi local

• Ce qui n'est pas souhaitable :

- De grandes étendues de plaine
- Un abandon total des paysans qui malgré tout travaillent pour le paysage
- Des étendues de terre sans végétation aucune
- Un appauvrissement et une uniformisation des paysages
- Un territoire délaissé
- Encore moins de haies
- Une installation des éoliennes n'importe où
- Ne pas voir la friche partout
- Un paysage démodé
- « Dévaster » les haies et les bosquets
- L'abandon de l'élevage : s'il n'y a plus d'abattoir, plus d'aides, plus de bétail, plus de circuits-courts et plus de prairies…
- Défrichage intense
- Paysage lunaire
- Plus de surface agricole qui partent à l'enfrichement
- « Ce que je n'aimerais pas voir existe déjà : un paysage qui se referme. »
- Envahissement de la Brenne par les grandes cultures
- Que la Brenne soit abandonnée aux grandes propriétés de chasse

• Demande de développement, de conférence ou de témoignage sur :

- La gestion forestière / exploitation de la forêt
- La valorisation du bois, une bonne gestion du bois élagué
- Le problème des chênes et du renouvellement
- Les cultures « isolants » chanvre, lin…
- L'avenir de l'exploitation piscicole
- L'agroforesterie : quelle agroforesterie pour notre territoire ?
- La préservation du foncier (Parc acteur)
- Entretien des terrains par les associations notamment quand l'espace est partagé comme les chemins (ex : chemin communal est un bien commun)
- Survaloriser les atouts comme les terroirs et les énergies
- Le granulé très performant (pas d'usine dans l'Indre)
- Plateforme de déchiquetage (qui manque localement).
- Communication sur le sujet « succession, transmission des exploitations »

ATELIER D (25 avril 2019) : OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE EN FAVEUR DES PAYSAGES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

OQP plébiscités + idées fortes qui émergent :

• Le projet de paysage en transition : des priorités
- Posture prônée par les 3 ateliers : Sobriété vertueuse avant tout, agir sur nos modes de vie, favoriser le local.
- Sensibiliser
- Agir sur le bâti (isolation = priorité face à la précarité)

• Les déplacements : un vrai sujet majeur, difficile en Brenne mais quelques pistes à optimiser et soutenir : développement du télé-travail, covoiturage, transport à la demande, transport scolaire, navette collective (en test)

• L'agriculture : une transition pour raison économique
- Un mode d'agriculture passionnant à mettre en place : « l'agriculture de conservation », nouvelles technologies à venir (ex : agroforesterie)
- Ressources : la prairie stocke beaucoup de carbone ; la coupe rase de taillis génère un bon piège à carbone.
Sauvegarder la ressource en arbres et haie.

• Le Mix énergétique pour le territoire nécessite une réflexion sur les paysages (à adapter à chaque type de paysage), avec prise en compte de l'acceptabilité sociale (qualité de vie en cause).

• La production d'énergie renouvelable : les avis restent très partagés sur les choix à faire :
- L'énergie-bois est plébiscitée et fait l'objet d'une très forte attente pour la structuration de ses filières (projet local avec plateforme)
- Le photovoltaïque au sol fait l'objet d'une attente mais plus mesurée, pour des sites anthropisés, de faible valeur économique
- La méthanisation fait l'objet de projets longs complexes, mais a sa place dans le territoire.
- La géothermie est une piste à approfondir, mais qui pose question parce que trop peu connue.
- La microhydraulique est plébiscitée pour la conservation des moulins et de leur seuil, mais reste trop peu rentable.
- Enfin, **le grand éolien** reste un sujet de discorde ; mais tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut le traiter au moins à l'échelle du Parc !
- À la marge : **le petit éolien** est recevable, notamment pour un site mal desservi et d'autant plus lorsqu'il est couplé avec l'énergie solaire.

Quelques points de vigilance

• Modes de vie :
- Attention à la climatisation, à la gestion des déchets, à l'éclairage public, à l'énergie grise des bâtiments…
- Les industriels doivent faire des efforts
- Recentrer autour des centres bourg, attention aux extensions pavillonnaires
- Renouvellement de la ressource (haie) adaptée au réchauffement et adapter les pratiques

• Déplacements : réfléchir globalement, car la suppression de la voiture est un non-sens en Brenne. Le vélo, notamment électrique, est adapté pour le loisir mais peu pour les déplacements quotidiens.

• Isolation des bâtiments : techniques complexes, à adapter à chaque bâtiment, notamment pour le bâti ancien

• Agriculture locale :
- Plusieurs modes d'agriculture ; coexistence nécessaire entre matière première, ventre directe et projet de petites exploitations
- Circuit-court : pas forcément adapté à tous… et la production locale est trop faible
- Le vieillissement de la population agricole : qui seront les successeurs ? attention aux investisseurs étrangers !

• Le Mix énergétique : l'échelle communale n'est pas la bonne
- à adapter à chaque type de paysage (complexe)

• Les différentes énergies renouvelables :
- Critères à faire-valoir : acceptabilité (avant tout), environnement et paysages, stockage (polluant), déchets,
- Énergie-bois /chauffage : capacité de renouvellement de la ressource, enjeux sur la gestion forestière.
Principaux freins pour le bois de haie : coût de la main d'œuvre et matériel trop imposant. La ressource haie doit être couplée avec la ressource forestière, plus productive.
Attention à la qualité du séchage.
- Méthanisation : odeurs, dessertes routières, nécessite apport continu de matière organique, attention aux cultures opportunistes. Difficultés du projet de Ciron.
- Photovoltaïque au sol : ne pas impacter l'environnement et le paysage, à limiter sur les terres agricoles. Le coûts de raccordement peut être un frein important.
- Photovoltaïque sur bâtiment : le risque d'incendie est un frein (refus des assurances). Attention aux hangars opportunistes. Vigilance quant aux impacts sur les paysages remarquables.
- Grand éolien : attention au dumping des porteurs de projet ; doit être débattu au-delà du territoire de la CCBVC
- Géothermie : retour sur investissement rapide pour les bâtiments publics mais le dispositif nécessite beaucoup d'espaces.
- la moins polluante serait **l'énergie hydraulique** mais bien peu productive – Attention au respect du patrimoine et de la biodiversité ainsi qu'à la rentabilité économique !

Autres remarques / demandes, propositions

« Tout est lié : qualité du cadre de vie et des paysages et lutte contre le réchauffement climatique. »

• Demande d'une conférence sur la **sobriété et sur la mutualisation des projets**

• Rôle de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse et du monde agricole / sensibilisation

• Le Mix énergétique, quelques avis divergents :
Faire le choix d'énergie renouvelable qui ont le moindre impact négatif sur la qualité de vie ;
Laisser le choix à chaque commune avec leur population ; L'échelle communale n'est pas la bonne.
Privilégier le mix énergétique de petite envergure.
- Place de l'agriculture : motiver et convaincre les agriculteurs, former les jeunes (sensibilisation dans les lycées agricoles).
- Pour le bâti neuf : utiliser des énergies renouvelables à échelle individuelle (ex : chaleur-bois)
- Être capable de se réagir et de se saisir des nouvelles techniques (agriphotovoltaïque, géothermie, moteur à eau…)

• Les énergie renouvelables :
- Énergie-bois /chauffage : énorme potentiel local sous exploité ! Pourtant beaucoup d'efforts de certaines communes (équipées en chaudières-bois)
Levier important : filière à mettre en place : plateforme locale, labellisation, contrat avec l'exploitant, proposer des pourcentages d'approvisionnement en bois de haie, plan de gestion pour les bois morcelés…
Coupler l'intérêt filière-bois avec les autres rôles de la haie
- Méthanisation : Peu de projet, car cela nécessite un vrai engagement, favoriser le regroupement d'agriculteurs (des petites unités de 2 ou 3 exploitants)
- Photovoltaïque :
Au sol : sites en attentes comme les anciennes carrières, les abords de zones d'activités,
Sur les bâtiments : à privilégier dans les zones sans rapport visuel avec les ensembles patrimoniaux et les bâtiments d'activités. Favoriser les projets mutualisés (centrales villageoises ?) Critère de l'âge médian du parc en bâtiment pour cadrer l'acceptabilité de ces équipements ?
Le cadastre solaire peut-il être un outil ?
- Géothermie : pourquoi n'est-elle pas développée ? Filière à promouvoir (puits canadien, autres techniques ?)
- Micro-hydraulique : c'est l'occasion de valoriser le patrimoine des moulins et de réfléchir à son rôle multiple (ex : ressource en eau : nappes / abreuvoirs, défense incendie…)

Avis demandés en fin d'atelier C aux participants :

• Ce qui est souhaitable :
- Petits réseaux de chaleurs géothermiques à l'échelle des villages
- Plantation de haies par les agriculteurs
- Rendre l'habitat le moins énergivore possible et cela pour tous (dépenses moins importantes au niveau particulier ou niveau communal)
- Garder nos haies et grands arbres qui sont d'une grande valeur touristique et de qualité de vie
- Utiliser le bois de chauffage, exploiter les haies, bien gérer les forêts
- Un paysage sans éoliennes
- Privilégier le mix énergétique de petite envergure (bois, solaire au sol…)
- Conserver notre patrimoine de moulins
- Privilégier la réhabilitation du bâti existant à l'extension
- Mix adapté au territoire, avec les ressources locales (bois, méthanisation, photovoltaïque)

• Ce qui n'est pas souhaitable :
- le poids de l'autorité administrative
- la disparition des seuils sur les rivières
- un paysage couvert d'éoliennes
- voir des éoliennes dans les paysages du territoire
- voir notre société de consommation devenir une poubelle à ciel ouvert
- l'installation d'éoliennes

• Demande de développement, de conférence ou de témoignage sur :
- L'énergie-bois (Scic Berry-Saint-Amandois + Marais du Cotentin)
- Les projets mutualisés (Benoit Mathieu)
- La sobriété (conférence)
- La mutualisation des projets
- L'économie énergétique des bâtiments
- Témoignages de territoire avec mix énergétique choisi
- La haie avec les agriculteurs
- L'utilisation des ressources locales
- Le photovoltaïque groupé pour les particuliers